

Le printemps, pas déjà !

La Ville de Laval avait recouru à une niveleuse, hier, pour déglacer et pour repousser dans la rivière des Mille-Îles l'eau qui a envahi une rue et quelques résidences de Saint-François de Sales par suite d'un embâcle. La situation revenait lentement à la normale hier soir, grâce à la température clémente. Vendredi dernier, pourtant, le froid avait tout recouvert ce secteur d'une épaisse couche de glace, endommageant les fondations d'une maison. Le propriétaire d'une de ces résidences récemment construites avait hier: "pourtant, la rivière est si loin, pendant l'été"...

(Photo Alain Renaud)



Une voiture piégée explose à Beyrouth

L'attentat fait 24 morts et plus de 50 blessés

BEYROUTH (d'après Reuter et AFP) — Alors qu'un décret-loi imposant la censure à tous les imprimés au Liban entraînait en vigueur, une voiture piégée explosait hier après-midi dans le quartier chrétien d'Achrafieh, dans l'est de Beyrouth, faisant au moins 24 morts et une cinquantaine de blessés.

On redoute que le bilan soit plus élevé. Certains blessés sont très grièvement atteints et les médecins luttent pour les arracher à la mort, ajoute-t-on de même source. C'est le plus violent incident survenu à Beyrouth depuis que la force de dissuasion arabe à prédominance syrienne fait respecter le cessez-le-feu dans la capitale.

Le véhicule contenant une charge évaluée à 50 kilogrammes de TNT a sauté de

vant le siège du service de sécurité du Parti phalangiste. La bombe a provoqué trois incendies dans des immeubles voisins et soufflé toutes les vitres dans un rayon de 200 mètres. Deux heures après l'explosion, de la fumée s'élevait toujours d'un bâtiment aux murs noircis et les ambulances continuaient d'aller et venir.

La radio phalangiste a diffusé des appels urgents à d'éventuels donneurs de sang. Des miliciens de la Phalange, dont certains étaient armés de lance-roquettes,

ont bouclé le quartier. Des journalistes ont entendu deux coups de feu mais aucune explication n'y a été apportée.

Le mois dernier, deux voitures piégées ont explosé près de la résidence de M. Kamal Joumblatt, chef de file de la gauche libanaise, dans l'ouest de Beyrouth, faisant naître la crainte que les diverses factions rivales poursuivent la lutte dans la clandestinité et relancent la guerre civile.

A ce sujet, le contenu d'un rapport préliminaire sur les effets des 19 mois de combats a été révélé hier à Beyrouth, de sources officielles: il y aurait eu 63.875 morts, 217.593 blessés et 6.000 disparus. Parmi les blessés, 6.000 sont handicapés définitivement. Des estimations antérieures parlaient de 37.000 morts, mais récemment, l'ancien ministre Ghassan Tueni, en mission aux États-Unis, avait parlé de 60.000 morts. Il y a eu pendant la guerre 57.000 voitures volées et 4.000 seulement détruites.

D'autre part, deux centres pour la censure des imprimés ont été créés à Beyrouth, a annoncé en fin d'après-midi un communiqué du ministère libanais de l'Intérieur.

Le premier centre se trouve à Beyrouth-est (chrétiens) et le second à la limite des quartiers ouest, au siège central de la "force de dissuasion arabe", dans le secteur du musée national, précise le communiqué.

Les deux centres fonctionneront vingt-quatre heures sur vingt-quatre. Ils sont chargés de la censure de "tous les journaux et agences de presse, ainsi que des radios et chaînes de télévision locales et étrangères", dit encore le communiqué.

Les correspondants de la presse étrangère ainsi que les agences de presse internationales — dont la majorité se trouve à Beyrouth-ouest — devront donc désormais soumettre tous leurs textes à la commission de censure qui apposera le cachet de la direction générale de la sûreté générale sur tout imprimé autorisé à être publié.

Ces deux bureaux ne fonctionnaient pas encore hier soir et un de leurs responsables a précisé qu'ils ne seraient pas opérationnels avant demain. D'ici là, les journalistes sont invités à faire preuve de prudence sur les sujets délicats.

La censure sur les imprimés a été imposée au Liban en vertu d'un décret-loi adopté samedi dernier par le conseil des ministres. Elle est entrée en vigueur hier à 18 h 00. Le décret en six points a été adopté en vertu des pouvoirs spéciaux votés par l'Assemblée nationale le 26 décembre qui autorisent M. Al-Hoss à gouverner par décrets pour une période de six mois renouvelable.

"La censure préalable sera appliquée à toutes les publications. Le directeur de la sécurité publique est autorisé à supprimer partiellement ou totalement ce qui est destiné à être publié", déclare une

Voir page 6: Voiture piégée

au sommaire

Des archéologues mettent au jour une civilisation sémitique jusqu'ici inconnue

— page 2

La CEQ presse le gouvernement de préciser son "projet global" en éducation

— page 3

Ce siège-défi au Conseil de sécurité: un éditorial de Georges Vigny

Référendum ou "sondage"? une collaboration spéciale de Gérard Bergeron

— page 4

Féminin pluriel: des douleurs qu'on ne peut plus taire...

— page 12

Johnny Rodgers poursuivra sa carrière à San Diego

— page 13

Des centaines de morts dans le Széchiuan

Pékin appréhende d'autres émeutes en province

(D'après AP, Reuter et AFP) — Selon le correspondant à Pékin de l'agence de presse ouest-allemande DPA, des centaines, sinon des milliers de personnes auraient perdu la vie dans les affrontements entre les partisans de la veuve du président Mao et les forces gouvernementales, dans le grenier à riz de la Chine, le Széchiuan.

Selon des sources locales, des combats entre partisans radicaux de Mme Chiang Ching et ceux du président Hua Kuo-Feng

font rage dans au moins 10 des 21 provinces chinoises, surtout dans la partie méridionale du pays. Les forces armées ont écrasé les nids de résistance radicale, mais la guerre entre "gauchistes" et "fengistes" continue.

Ces mêmes sources précisent qu'aucun nouveau nid de résistance ne s'est manifesté après l'arrestation, en octobre dernier, de Chiang Ching et des trois autres membres de la "bande des quatre", tous des membres du politburo chinois. Cette

information laisse penser que la rébellion dont ont parlé les autorités a cessé avant la purge des éléments "gauchistes".

Cependant, selon les mêmes informateurs de DPA, "le gouvernement et les forces armées ont toujours comme tâche prioritaire de liquider cette rébellion qui a pris énormément d'ampleur".

Toujours selon DPA, des radicaux armés de fourches, de haches et de quelques armes à feu fournies par des unités sympathisantes de la milice, se battent

contre les forces de l'ordre.

D'autre part, dans la région de Paoting, à 90 milles au sud de Pékin, dans la province de Hopei, DPA a déclaré que des rebelles tiennent solidement quelques positions stratégiques et ont détruit des usines. On a aussi signalé que des troubles font rage dans la capitale du Tchekiang, Hangchow, et à Wuhan, ville située à 250 milles à l'ouest de Hangchow.

Sans exclure la possibilité que "certains incidents, isolés et mineurs, puissent en-

core avoir lieu," un officiel chinois a déclaré, dimanche soir à Pékin, que "certains problèmes subsistent, à la suite des troubles qui se sont produits dans certaines régions dans le courant de l'année dernière et de l'année précédente." Selon lui, la situation serait, partout, "sous contrôle".

Au cours d'une conversation à bâtons rompus avec des journalistes, le même officiel a confirmé que les troubles et incidents par trois fois violents rapportés ces derniers jours par la presse étrangère, avaient eu lieu principalement dans le courant de 1976, et jusqu'au début du mois d'octobre seulement.

A ce moment, l'arrestation du "gang des quatre" de Mme Chiang Ching à Pékin, a eu comme résultat de mettre un terme aux combats qui intervenaient entre des factions rivales, a ajouté cet officiel qui n'a pas voulu être identifié.

La "bande des quatre" a-t-il expliqué, apportait toujours son soutien simultané aux deux camps, afin d'inciter encore davantage à la violence.

Ce fut notamment le cas à Paoting, a-t-il dit, où se sont produits les incidents les plus graves.

Selon une émission provinciale, début octobre, des bandes d'"ennemis de classe" avaient pillé des arsenaux de la région, "saboté" ou "fait sauter" des usines, pillé des réserves de grains, perturbé les communications, volé des véhicules militaires et commis "meurtres et vols". Selon d'autres radios provinciales, diverses régions de Chine auraient été affectées, dans le courant de l'année dernière, dont le Hopei, le Széchiuan, le Shansi, le Fukien, le Heilungkiang, le Yunnan, le Kweichow, le Chekiang, le Hopei.

Interrogés en particulier sur la province centrale du Széchiuan, dont la radio locale a fait état, fin décembre de "guerre civile" dans laquelle de "nombreux camarades révolutionnaires ont donné leur vie", l'officiel a déclaré que cette situation était "passée", même si quelques "problèmes", de même qu'à Paoting, subsistent toujours.

Les observateurs pensent que l'annonce faite maintenant de ces troubles vise à "préparer le peuple" en lui démontrant la nécessité de procéder dans tout le pays à la purge déjà entreprise contre les éléments radicalisés.

D'autre part, la veuve du président Mao pourrait être condamnée à la peine capitale, a révélé hier Yvonne Preston, jour-

Voir page 6: Pékin appréhende

Personne ne s'est encore manifesté

Le PLQ à la recherche d'un leader

QUEBEC (PC) — Aucun candidat ne s'est encore ouvertement manifesté pour briguer, à la tête du Parti libéral du Québec, la succession de l'ex-premier ministre, M. Robert Bourassa, dont la démission, annoncée le 18 novembre 1976, est devenue effective le 1er janvier dernier.

Certaines personnalités politiques sont tout de même pressenties pour prendre la relève de l'ancien premier ministre.

Les plus connues sont deux anciens membres du gouvernement Bourassa, MM. Raymond Garneau et Guy Saint-Pierre, respectivement ministres des Finances et de l'Industrie et du Commerce.

Les ambitions de ces deux anciens ministres libéraux étaient d'ailleurs connues avant même que l'ex-premier ministre ne prenne, le 18 octobre 1976, contrairement aux avis exprimés par son conseil et son caucus, la décision d'ordonner pour le 15 novembre suivante la tenue d'élections générales au Québec.

Les chances de l'ancien ministre de l'Industrie et du Commerce, M. Guy Saint-Pierre, de réaliser ses ambitions politiques ont cependant diminué puis-

qu'aux élections législatives du 15 novembre dernier, il a subi une défaite personnelle aux mains du candidat péquiste, le Dr Denis Laize, nouveau ministre des Affaires sociales, auquel il a cédé le siège de Chambly qu'il détenait depuis avril 1970 avec une majorité de plus de 6.000 voix.

Quant à son ex-collègue des Finances, M. Raymond Garneau, il ne peut, lui non plus, jurer de rien.

En effet, et en dépit du fait qu'il ait pu

retenir son siège de Jean-Talon avec une majorité cependant réduite M. Garneau, dit-on dans la capitale, serait vulnérable sur le plan politique et sa carrière pourrait être lourdement compromise à la suite de l'affaire Polaris — qui au cours de la dernière session de la dernière législature, avait fait les beaux jours de l'opposition officielle représentée alors par le Parti québécois.

Bien sûr, d'autres candidatures possi-

bles sont évoquées dans les cercles politiques, aussi bien à Québec qu'à Montréal.

Celle, par exemple, de l'actuel chef de l'opposition officielle à l'Assemblée nationale, Me Gérard-D. Lévesque, député de Bonaventure.

Un vétéran de la scène politique québécoise, M. Lévesque siège sans interruption à l'Assemblée depuis 1956 et y a toujours représenté la circonscription de Bonaventure.

Des pressions "inacceptables"

Le Pakistan stigmatise le Canada

ISDARARA (AFP) — Le gouvernement pakistanais a condamné avec force hier les pressions "inacceptables" du Canada contre l'accord franco-pakistanaise pour la construction d'une usine de traitement de déchets radio-actifs et a solennellement déclaré que cette usine serait construite "quelle que soient les circonstances".

M. Aziz Ahmed, secrétaire d'Etat à la Défense et aux Affaires étrangères, a convoqué une conférence de presse pour critiquer en termes vifs la récente décision du Canada de ne plus alimenter en combustible la centrale nucléaire pakistano-canadienne construite à Karachi dans le sud du pays et de mettre fin à toute coopération nucléaire entre les deux pays.

Pour le Pakistan, cette décision est "ar-

bitraire" et constitue une violation unilatérale de l'ensemble des accords signés entre Islamabad et Ottawa. Le Pakistan, a déclaré M. Ahmed, a scrupuleusement "respecté les termes de ces accords, notamment les dispositions lui interdisant d'utiliser la centrale à des fins militaires". Le ministre a reproché au Canada de vouloir appliquer "rétroactivement" de nouvelles clauses de sauvegarde à l'usine de Karachi.

Il a estimé d'autre part que l'exigence canadienne d'arrêt de la construction de l'usine de traitement franco-pakistanaise sur les bords de l'Indus constituait une ingérence dans une transaction entre deux pays souverains et qu'aucun pays tiers n'avait le droit de demander au Pakistan de renoncer à cette usine.

Le ministre a rappelé que c'était l'absence de clause de sauvegarde qui avait permis à l'Inde de faire exploser en 1974 sa première bombe atomique grâce à un réacteur fourni par le Canada.

M. Aziz Ahmed a d'autre part retracé l'histoire des relations nucléaires entre le Canada et le Pakistan pour noter qu'elles avaient été pratiquement unilatéralement interrompues par Ottawa depuis décembre 1974. Selon M. Ahd, le Canada ne fournit plus de combustible nucléaire à l'usine de Karachi depuis cette date et il a brutalement annulé une commande pakistanaise pour une usine de fabrication de fuel nucléaire.

Enfin, selon le secrétaire d'Etat, le Canada n'a fourni aucune assistance techni-

Voir page 6: Le Pakistan

SUPER-LOTTO			TIRAGE: 232 30-12-76		4 ^e NUMERO COMPLET	1 6 6 5 6 1 0	GAGNE \$50,000	GAGNANTS POSSIBLES	NUMEROS 5 DERNIERS CHIFFRES	PRIX	GAGNANTS POSSIBLES	NUMEROS 3 DERNIERS CHIFFRES	PRIX
1,213,331 billets vendus			8890 gagnants		2,991,100 en prix		\$100,000 COMPTANT ET \$100,000 PAR AN PENDANT 14 ANS						
1 ^{er} NUMERO COMPLET			1 5 9 5 5 0 1		\$1,500,000		GAGNE	11	95501	2000	1110	501	100
2 ^e NUMERO COMPLET			1 7 8 3 6 8 2		GAGNE \$200,000		12	83682	1098		682		
3 ^e NUMERO COMPLET			1 5 6 1 1 0 1		GAGNE \$100,000		11	61101	1093		101		
							12	65610	1095		610		
							11	02961	1102		961		
							11	76338	1088		338		
							11	42545	1100		545		
							12	41473	1105		473		

BILINGUISME FONCTIONNEL

Nouvelle façon d'apprendre l'anglais ou le français. Méthode "audio-visuelle".

SESSION D'AUTOMNE II 1976

Commencant les 1, 2 et 6 novembre 76
7 semaines — 42h — \$78.
Frais d'inscription \$5.

Programmes : l'après-midi, le soir et le samedi.
Niveaux : débutants, intermédiaires et avancés. (01-06)
07 (Carrefour) le mardi seulement
7 semaines — 21 h — \$39
Frais d'inscription \$5.

Heures d'affaires :
Lundi au vendredi, de 9h à 5h
Samedi de 9h à 5h

CENTRE-VILLE

TESTS DE CLASSEMENT

le jeudi 6 janvier
1977 de 16.30 à 19h.
Pour les Cours du Samedi
Seulement

1441, rue Drummond
849-5331, Poste 723

Des archéologues mettent au jour un empire sémitique jusqu'ici inconnu

par Gilles Provost

La mise au jour d'une civilisation urbaine importante établie en Syrie il y a environ 4.400 ans et, plus encore, la découverte de la salle des archives de cet empire qui traitait avec les pharaons de l'époque des grandes pyramides et avec les maîtres de la Mésopotamie représentent une des plus importantes trouvailles archéologiques du vingtième siècle, es-

timent les archéologues du monde entier qui se sont réunis la semaine dernière à New York pour le congrès annuel de l'Archaeological Institute of America.

Cette civilisation sémitique dont la capitale était Kola, à une trentaine de milles au sud de la ville actuelle d'Alep, pourrait jeter une lumière nouvelle sur l'origine du peuple hébreu parce que sa langue, l'éblaïte, était très semblable à l'hébreu ancien, affirme le New York Times.

Les rares textes religieux ou littéraires retrouvés au sein des documents administratifs d'Ebla font aussi référence à un mythe de la création et à un mythe du déluge semblables à ceux que contient la Bible. Enfin, les noms éblaïtes étaient eux-mêmes semblables à plusieurs noms bibliques: Abraham, David, Israël, Esu, Sul, etc. La décadence de cet empire correspondrait à peu près à l'époque où Abraham a quitté la ville d'Ur, en Chaldée (Mésopotamie), pour émigrer en Palestine, selon la Bible.

La paternité de ces découvertes revient aux chercheurs italiens Paolo Matthire et Giovanni Pettinato. Le premier, professeur à l'Université de Rome et directeur de la mission archéologique italienne en Syrie, fouillait depuis 1964 sur le site d'Ebla, capitale de l'empire éblaïte, dans le désert, à 34 milles d'Alep.

Ce n'est qu'en 1973, toutefois que l'équipe de M. Matthias a découvert les vestiges d'une ville beaucoup plus ancienne, enfouie sous les ruines plus récentes qu'il étudiait.

En 1975, nouveau coup de théâtre: en cherchant dans ces ruines anciennes, l'équipe italienne découvrit une salle remplie de 15.000 tablettes d'argile couvertes d'inscriptions cunéiformes. Les tablettes en bois de cette ancienne bibliothèque s'étaient effondrées avec les années et toutes les tablettes étaient en tas, pêle-mêle.

L'an dernier, le docteur Giovanni Pettinato a identifié, dans cet amas de documents incompréhensibles, une sorte de dictionnaire qui décrivait en sumérien les principaux mots du langage éblaïte. Comme le sumérien est connu des spécialistes, M. Pettinato a été, dès lors, en mesure de comprendre les documents éblaïtes.

C'est ainsi qu'on a découvert la portée des trouvailles précédentes: ces tablettes démontraient qu'on n'était pas en présence d'une place forte mineure comme on l'avait cru mais véritablement de la capitale d'un immense empire doté d'au moins 11.000 fon-

tionnaires qui administraient un vaste territoire à prédominance agricole.

Les archives d'Ebla viennent tripler, à elles seules, la quantité des textes écrits qui nous restent de cette période cruciale pendant laquelle les villages agricoles ont donné naissance à des cités, c'est-à-dire à des centres commerciaux, culturels, politiques et administratifs importants.

On croit généralement que ce sont les difficultés administratives nouvelles inhérentes à ces empires naissants qui ont rendu nécessaire l'invention de l'écriture.

Effectivement, la très grande majorité des tablettes

d'Ebla sont des documents administratifs ou commerciaux. Certaines d'entre elles font aussi état des campagnes militaires, des traités internationaux et, parfois, elles expliquent même en détail les rouages de l'industrie textile et métallurgique de l'empire. Ces deux industries, incidemment, étaient nationalisées. On y raconte aussi un mariage entre une princesse d'Ebla et un roi de Mésopotamie qui a reçu plusieurs villes en cadeau de mariage.

M. Matthias estime que le royaume d'Ebla a probablement débuté comme colonie mésopotamienne puisque cette civilisation avait pris

naissance environ 600 ans auparavant, à Addad et Sumer. Bientôt, cependant, le royaume d'Ebla aurait acquis son indépendance pour traiter d'égal à égal avec les anciens maîtres.

Le plus intéressant, dans tout cela, c'est qu'on n'en est encore qu'au début des découvertes: on n'a encore étudié que quelques chambres d'une portion de l'immense palais royal ainsi que quelques structures voisines (murs, tours, escaliers de cérémonie, etc.). Au total, la ville entière occupait une superficie de 140 acres. M. Matthias estime que de 10.000 à 20.000 personnes travaillaient au palais.

1977 Quelques anniversaires

Il y aura 50 ans cette année que, par suite d'une décision du Conseil privé de Londres, un territoire de 112.400 milles carrés de la région du Labrador était enlevé au Québec et cédé à Terre-Neuve.

C'est sûrement là pour le Québec l'anniversaire le plus important apporté par la nouvelle année.

Le litige au sujet de cette région durait depuis le 18e siècle et différentes tentatives de le régler avaient échoué. Au début du siècle, avec l'expansion de l'industrie des pâtes et papier, il était devenu important de le régler.

En 1907, à la suite de négociations entre le Canada, Québec, Terre-Neuve et la Grande-Bretagne, il avait été décidé de soumettre le problème à l'arbitrage du comité judiciaire du Conseil privé, et les parties s'étaient engagées à en accepter la décision.

Mais ce n'est qu'en 1920 que le Canada et Terre-Neuve avaient réussi à s'entendre sur le mandat à donner au comité et les termes en avaient été modifiés en 1922 de sorte que le comité ne s'était mis à la tâche qu'en 1926.

Les séances du comité ont été fort longues, comme en font foi les 12 volumes de comptes rendus et la décision du comité a été annoncée le 1er mars 1927. A cette époque, Terre-Neuve ne faisait pas partie du Canada et cette perte de territoire avait été fort mal accueillie au pays et particulièrement au Québec.

L'année 1977 marquera aussi le 25e anniversaire de la grève de Louiseville, déclenchée le 10 mars 1952. Le 10 décembre, l'acte d'émancipation avait été lu. Le syndicat a lutté vainement pendant 11 mois et a finalement été vaincu par la violence de la Police provinciale obéissant aux ordres du premier ministre Maurice Duplessis.

Il y a 50 ans, en 1927, on fêtait au Canada le jubilé de diamant de la Confédération. Le 30 juillet, le prince de Galles et le prince George, qui devaient par la suite régner sous les noms d'Edouard VIII et de George VI, arrivaient à Québec en compagnie du premier ministre britannique Stanley Baldwin.

La même année, le Canada était choisi membre non permanent du conseil de la Société des nations et M. William Phillips, premier délégué permanent des États-Unis au Canada, arrivait au pays.

En novembre 1927, une conférence fédérale-provinciale était tenue à Ottawa, portant sur les relations entre le Dominion et les provinces.

Il y a 75 ans, en décembre 1902, transmission du premier message radio entre le Canada et la Grande-Bretagne via le Cap-Breton, en Nouvelle-

Ecosse.

Il y a un siècle, le 20 juin 1877, un incendie détruisait une partie de la ville de Saint-Jean, au Nouveau-Brunswick. En octobre suivant, le Manitoba exportait pour la première fois du blé en Grande-Bretagne.

Au Québec, le 15 juin, des Indiens avaient incendié l'église des messieurs de Saint-Sulpice, à Oka, et le 17 décembre, 2.000 ouvriers travaillant au creusement du canal Lachine déclenchaient la grève. Trois jours plus tard, ils recevaient une augmentation de 10 cents par jour.

Il y a 125 ans, le 8 juillet 1852, un incendie consumait une importante partie de Montréal et le 8 décembre, l'Université Laval ouvrait ses portes.

Il y aura 150 ans cette année, naissait à Québec Octave Crémazie, un de nos premiers poètes.

En 1777, il y aura 200 ans, le général Frederick Haldimand devenait gouverneur général du Canada.

Il y aura 225 ans, le 25 mars 1752, le Halifax Gazette, premier journal publié au Canada, sortait son premier numéro.

Le forfait sports d'hiver du Château Montebello



\$38

par personne, par jour, deux personnes par chambre. Trois repas inclus.

Ce prix tout à fait spécial vous donne droit à tous les sports d'hiver qui se pratiquent dans le décor sauvage de notre forêt de 105 milles carrés:

☐ le ski de randonnée sur des pistes bien jalonnées — tracées pour toutes les catégories de skieurs; ☐ le curling; ☐ le patin; ☐ la raquette; ☐ le toboggan; ☐ la natation.

Vous pouvez profiter de notre sauna ou encore vous prélasser devant notre immense cheminée à six âtres.

Ce forfait vous donne en plus droit à: ☐ 3 excellents repas par jour; ☐ une chambre luxueuse avec baignoire.

Le Château Montebello, notre magnifique château de bois rond confortable, douillet, où l'accueil et le service sont chaleureux, vous attend.

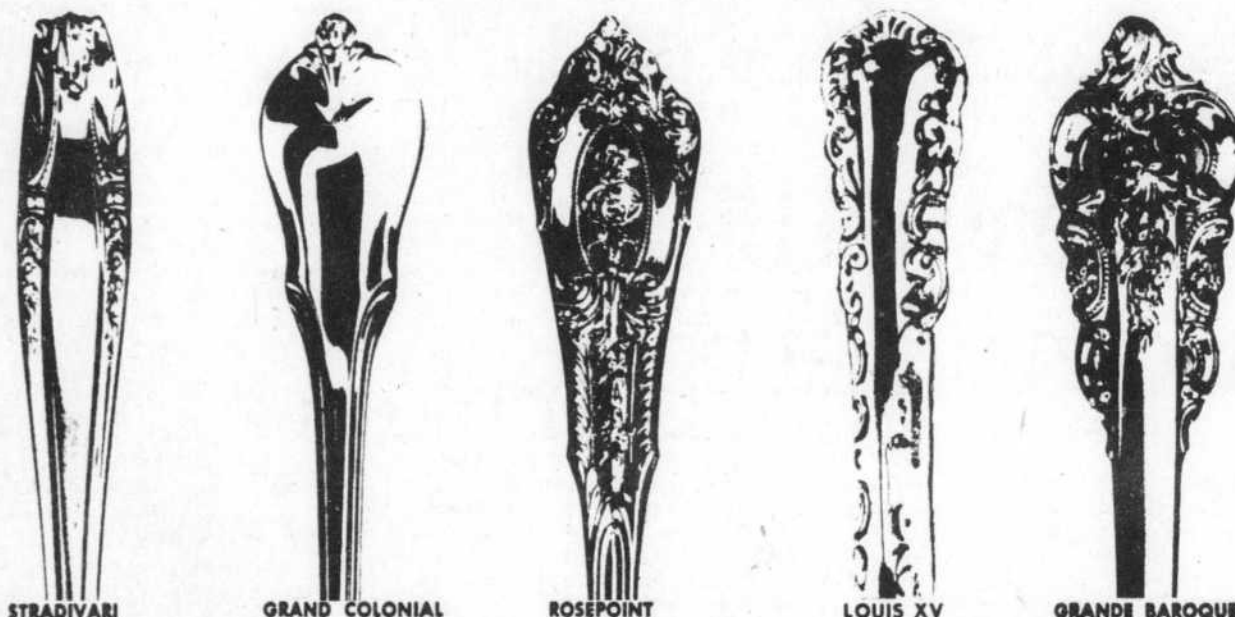
Pour faire vos réservations, appelez sans frais 1-800-261-9420, ou communiquez avec votre agent de voyages.

Cette offre s'applique du dimanche au jeudi, chaque semaine, jusqu'au 1er avril 1977.

CP Hôtels & Le Château Montebello

Montebello, Québec.
JUV 1LO, (819) 423-6431.
80 milles à l'ouest de Montréal.
40 milles à l'est d'Ottawa.

Vedette du rabais général Ogilvy Vaisselle plate en sterling Wallace 20% de rabais jusqu'au 27 janvier!



Motifs:	Stradivari Grand Colonial Rosepoint		Louis XV		Grande Baroque	
	Prix rég. Ogilvy	Main-tenant	Prix rég. Ogilvy	Main-tenant	Prix rég. Ogilvy	Main-tenant
Cuillère à café	12.00	9.60	11.50	9.20	15.00	12.00
Petite cuillère à thé	15.75	12.60	15.25	12.20	19.00	15.20
Cuillère à thé	18.00	14.40	17.25	13.80	21.75	17.40
Cuillère ovale à soupe	26.50	21.20	25.50	20.40	31.50	25.20
Cuillère ronde à soupe	31.50	25.20	30.50	24.40	38.00	30.40
Cuillère à dessert	30.00	24.00	28.75	23.00	37.00	29.60
Fourchette à déjeuner	31.50	25.20	30.50	24.40	37.50	30.00
Fourchette à dîner	36.00	28.80	36.00	28.80	42.75	34.20
Fourchette à salade	25.50	20.40	25.50	20.40	31.50	25.20
Fourchette à huitres	20.00	16.00	20.00	16.00	23.00	18.40
Fourchette à poissons 'M.E.'	30.00	24.00	26.75	21.40	33.75	27.00
Couteau à déjeuner 'M.E.'	24.75	19.80	23.25	18.60	30.00	24.00
Couteau à dîner 'M.E.'	29.00	23.20	28.00	22.40	33.75	27.00
Couteau à beurre 'M.P.'	21.00	16.80	-----	-----	23.00	18.40
Couteau à beurre 'M.E.'	22.00	17.60	21.50	17.20	24.50	19.60
Couteau à poissons 'M.E.'	30.00	24.00	26.75	21.40	33.75	27.00
Couteau creux	30.00	24.00	23.25	18.60	33.75	27.00
Couteau à beurrier 'M.E.'	24.00	19.20	24.00	19.20	27.50	22.00
Couteau à beurrier 'M.P.'	26.50	21.20	26.50	21.20	32.50	26.00
Cuillère à sucre	26.50	21.20	26.50	21.20	32.50	26.00
* Pince à sucre	26.50	21.20	26.50	21.20	32.50	26.00
Fourchette à olives	24.00	19.20	21.50	17.20	28.75	23.00
Spatule à fromage	26.50	21.20	25.00	20.00	30.00	24.00
Spatule à tarte 'M.E.'	38.50	30.80	36.50	29.20	42.50	34.00
Découpoir à gâteau 'M.E.'	38.50	30.80	38.50	30.80	42.50	34.00
Couteau de cérémonie	38.50	30.80	38.50	30.80	42.50	34.00
Fourchette à viande froide	46.50	37.20	46.50	37.20	60.00	48.00
Louche à sauce	46.50	37.20	46.50	37.20	60.00	48.00
Cuillère à légumes	43.50	34.80	-----	-----	58.50	46.80
Cuillère de service	43.50	34.80	43.50	34.80	58.50	46.80
Service à salade (2 pcs)	45.00	36.00	45.00	36.00	52.50	42.00
Service à découper (2 pcs.)	82.50	66.00	82.50	66.00	102.50	82.00
Rond de serviette	15.00	12.00	-----	-----	22.50	18.00
Service à découper (grand - 2 pcs.)	107.50	86.00	107.50	86.00	137.50	110.00
Service à découper (grand - 3 pcs.)	155.00	124.00	155.50	124.40	202.50	162.00

Légende: 'M.E.': manche évidée; 'M.P.': manche plate. * Pas fabriqué dans le motif Grand Colonial

Écrivez ou composez 842-7711
Veuillez compter 2 à 3 semaines pour livraison
Argenterie, au quatrième
Également à Fairview et Anjou

OGILVY

Mme Madeleine Ryan en deuil de sa mère

Nous apprenons avec regret le décès, survenu à Lévis le jour de l'An, de Mme Valentine Guay, épouse de M. Joseph-L. Guay, commerçant bien connu et fondateur de la maison Jos-L. Guay, marchand de matériaux de construction de Lévis.

Décédée à l'âge de 77 ans à la suite d'une brève maladie, Mme Guay laisse, outre son époux, neuf enfants, Jean-Paul (Fabienne Julien), Madeleine (Claude Ryan), Jacques (Maurice Lachance), Denise (Fernand Toussaint), Yvette (Roland Théberge), Charles (Marguerite Larochelle), Lucienne (Jean-Charles Dallaire), Jacqueline (Pierre Bernier), et Pierre. Elle laisse aussi une bru, Mme Napoléon Patry (feu Marcel), un frère,

Henri Petit, et une soeur, Lucienne, de la Congrégation Notre-Dame, ainsi que 36 petits-enfants et deux arrière-petits-enfants.

La dépouille est exposée au salon Gilbert et Turgeon, 38, avenue Bégin, à Lévis. Le service funéraire aura lieu à l'église du Christ-Roi, rue Saint-Georges, à Lévis le mercredi, 5 janvier, à 10 h 30. L'inhumation aura lieu au cimetière de Saint-Isidore de Dorchester. Elle sera précédée vers midi mercredi d'une brève cérémonie religieuse à l'église paroissiale de Saint-Isidore.

Ceux qui voudraient exprimer leur sympathie à la famille Guay sont priés de le faire sous forme de dons à la Société Saint-Vincent-de-Paul de la paroisse du Christ-Roi de Lévis.

CONSERVATOIRE LASSALLE

Enseignement de culture personnelle
Permis 749569

COURS DU SOIR

POUR ADULTES

LUNDI ET MERCREDI - 19 HEURES

ART ORATOIRE

SEMESTRE D'HIVER
DÉBUT DES COURS
10 JANVIER

1290, RUE SAINT-DENIS, 8e ÉTAGE

RENSEIGNEMENTS: 288-4034



Il y a canne et canne...

M. Bob Shelley de Montréal fait le commerce singulier des cannes destinées à servir d'armes défensives. Pour \$8 M. Shelley enseigne au futur propriétaire d'une de ses cannes la manière d'utiliser cet outil d'apparence inoffensive mais qui peut être très dangereux surtout dans le cas de la canne-épée. Il fait parvenir par la poste à ses clients plusieurs sortes de cannes et il publie un manuel d'instruction montrant les points vulnérables des éventuels attaquants. Selon M. Shelley il y a une demande de plus en plus forte pour ce genre d'armes personnelles. Présentement il est en train de mettre au point une canne contenant une bonbonne de gaz lacrymogène et qui est munie d'une sirène d'alarme. (Photo PC)

Brossard pourrait alimenter Saint-Hubert en eau potable

Le gouvernement du Québec songe à faire construire une conduite d'eau entre Ville Brossard et Saint-Hubert de manière que la municipalité de Brossard fournisse de l'eau à Saint-Hubert à cause de l'insuffisance de l'aqueduc de Longueuil dont la capacité est réduite par le "frazil". Il s'agirait là, selon le ministre délégué à l'Environnement, M. Marcel Léger, d'une solution à court terme en attendant l'agrandissement des usines de filtration de Longueuil et de Saint-Lambert selon un programme d'aménagement à long terme qui devrait se réaliser d'ici quatre ou cinq ans.

M. Léger, devant l'urgence des problèmes d'eau sur la Rive-Sud et surtout au bout du réseau, c'est-à-dire à Saint-Hubert, a déclaré que depuis le 10 décembre Brossard, en réponse à une demande faite par son ministère, fournissait de deux à trois millions de gallons par jour à Saint-Hubert mais qu'il faudrait construire une conduite maîtresse entre les deux villes au coût de \$250,000 pour que la quantité d'eau ainsi fournie soit plus considérable.

Le plan d'aménagement à long terme devrait, selon M. Léger, être confiée à une Commission inter-municipale d'aqueducs sur la Rive-Sud au sein de laquelle les municipalités de la Rive-Sud seraient appelées à mettre en commun leurs efforts. Il a dit qu'il interviendrait auprès du ministère des Affaires municipales pour qu'il émette une ordonnance visant la construction de la conduite mais aussi pour qu'il envisage la création de la Commission intermunicipale.

La solution à long terme coûtera \$40 millions selon M. Léger et le gouvernement du Québec versera \$32 millions. À moyen terme M. Léger a annoncé la construction de sous-stations électriques de même que des travaux de réfection de l'usine de pompage d'eau brute de Longueuil. Ces travaux qui permettraient la fourniture de l'eau d'ici quatre ou cinq ans sans problème seront terminés d'ici un an. Entre-temps, M. Léger, qui a déclaré que les problèmes actuels étaient dus grandement à la négligence des administrations municipales et gouvernementales précédentes, a annoncé qu'une étude était en cours sur les phénomènes du "frazil", épaississement de l'eau semi-gelée, qui bouche les entrées d'eau des usines de filtration.

Une expertise devrait être complétée au cours des prochains jours par le laboratoire hydraulique Lassalle dans le but de trouver des solutions à ce problème.

50,000 pesticides ne sont pas contrôlés

WASHINGTON (Reuter) — Une enquête sénatoriale vient de révéler que des milliers de pesticides, qui n'ont pas fait l'objet d'une étude sur leur nocivité éventuelle, sont en usage courant aux États-Unis depuis la Deuxième Guerre mondiale.

Dans un rapport publié lundi par une sous-commission présidée par le sénateur

Edward Kennedy, l'agence fédérale de la protection de l'environnement est accusée de n'avoir pas réexaminé 50,000 types de pesticides commercialisés aux États-Unis depuis trente ans afin de savoir s'ils répondent aux nouvelles normes de sécurité en vigueur.

Il affirme que l'agence a pris la décision, en 1973 ou 1974, de ne pas procéder à l'examen des résultats de tests présentés, dans certains cas, il y a vingt-cinq ans.

Répondant à ces accusations, l'administrateur de l'agence, M. Russell Train, a déclaré que la pénurie de personnel interdisait le réenregistrement complet des pesticides. Les ressources limitées de l'agence l'obligeaient à se concentrer sur quelques produits chimiques particulièrement suspects, a-t-il dit.

Dans son rapport, la sous-commission avait fait état du leptopad, produit répandu sur les cultures de laitues et de tomates, dont des études ont constaté qu'il affectait le système nerveux. La production de ce pesticide a été arrêtée en janvier 1976.

Le Pommeau d'or

C'est le capitaine William I. Cock qui remporte cette année la Canne à pommeau d'or, à la suite de l'accostage de son navire, le sir John Crosbie, à 4 h 30 samedi matin.

Cette récompense, dont la tradition remonte à 130 ans, est décernée au commandant du premier bateau de l'année à entrer dans le port de la métropole.

Propriété de la Chimo Shipping Ltd., de Newcastle, en Angleterre, le sir John Crosbie transportait une cargaison de machinerie lourde.

La CEQ presse le gouvernement péquiste de préciser son projet global

La Centrale de l'enseignement du Québec invite le gouvernement Lévesque à préciser en premier lieu son projet global d'éducation et à faire connaître ses orientations fondamentales.

Au cours de la conférence de presse qu'il a donnée hier à Montréal, le président de la CEQ, M. Yvon Charbonneau, a indiqué que le débat de la décentralisation prendra toute son importance seulement lorsque le projet central aura été élaboré et accepté, "puisqu'il s'agit de s'assurer que l'opération de décentralisation ne servira pas à consolider l'emprise des commissions scolaires au détriment de la vie de l'école".

La Centrale de l'enseignement du Québec attendra par ailleurs avec intérêt ce

que le gouvernement du Parti québécois proposera à plus long terme sur des questions telles que l'abolition de l'impôt foncier scolaire, la disparition des commissions scolaires sous leur forme actuelle, la restructuration scolaire de l'île de Montréal, le français langue d'enseignement, la réorientation de l'enseignement collégial.

Quant à l'année 1976, M. Charbonneau rappelle que l'état critique de l'économie canadienne et l'attitude du gouvernement Bourassa ont obligé la CEQ à une lutte farouche et il se félicite de la "remarquable combativité" des travailleurs qui n'ont pas craint de pratiquer "l'illégalité légitime" notamment en violant les lois de sorte que le front commun est parvenu finalement à débiter les règles de con-

trôle des salaires et à faire signer des conventions collectives ou des ententes provinciales.

Du premier ministre René Lévesque, le président de la CEQ attend une démonstration claire de son "préjugé favorable" à l'endroit des travailleurs. Il rappelle d'ailleurs que la CEQ comptait en 1976 un soutien populaire sans précédent "qui n'a pas été étranger à la défaite libérale du 15 novembre".

Tout en reconnaissant que le Parti québécois, compte tenu des perspectives économiques internationales et de l'héritage que lui a cédé le Parti libéral, n'est pas en mesure de transformer une récession en boom économique, la Centrale de l'enseignement du Québec se croit quand même

justifiée de compter sur un certains nombre de mesures prioritaires:

- le retrait du Québec du programme fédéral de contrôle des salaires et la mise en place par le Québec de véritables contrôles des prix sur tout ce qui relève des services publics, de l'énergie, de l'alimentation et du logement; la lutte au chômage par la mise en oeuvre effective d'une politique d'achats locaux, par la mise en chantier de logements à prix modique notamment pour les personnes âgées, les familles nombreuses et les jeunes travailleurs et les étudiants, ainsi que par un début d'exploitation à notre profit de nos ressources naturelles;

- l'amélioration des services de santé par la levée des restrictions budgétaires; l'instauration de garderies populaires et l'octroi du congé de maternité avec pleine solde à toute travailleuse;

- une législation favorisant la syndicalisation des non-syndiqués, ainsi que la mise en oeuvre assurant la sécurité physique et la protection de la santé des travailleurs;

- le développement, en priorité, des services publics d'enseignement à tous les niveaux, le gel immédiat de l'émission des permis, la récupération intégrale du fédéral des sommes d'argent versées à l'enseignement, la revalorisation de l'enseignement du français, de l'histoire et de la géographie nationales, la révision des politiques concernant les régions éloignées et isolées et l'unification administrative des réseaux d'enseignement élémentaire et secondaire.

Le maire Drapeau s'obstine dans son refus de la fluoruration

Le maire de Montréal, M. Jean Drapeau, a répété en fin de semaine qu'il s'opposerait jusqu'au bout à la fluoruration de l'eau rendue obligatoire pour toutes les municipalités du Québec en vertu d'une loi provinciale adoptée en 1975 par le gouvernement de M. Bourassa.

Les municipalités avaient jusqu'au 1er janvier 1977 pour acquiescer les équipements nécessaires à la fluoruration de l'eau potable et cela pourrait représenter une dépense de près d'un million de dollars pour Montréal.

M. Drapeau s'est toujours opposé à la fluoruration de l'eau même si la majorité des villes d'Amérique du Nord fournissent une eau fluorée qui diminue la carie dentaire.

Pour le maire de Montréal il s'agit là d'une atteinte aux droits individuels des gens car on ne peut contraindre quiconque à absorber un produit. À Québec le gouvernement de M. Lévesque n'entend pas faire exception pour Montréal même si la majorité des conseillers dont certains de l'Opposition se sont prononcés contre le projet de loi par voie de résolution.

Jusqu'à présent la ville de Montréal n'a fait l'acquisition d'aucun équipement de fluoruration mais aux termes de la loi elle sera passible d'une amende n'excédant pas \$5,000 par jour d'ici à ce que l'eau soit fluorée.

Il existe un jugement d'une cour d'ap-

pel ontarienne qui a déjà statué que le fluor dans l'eau était un médicament et ne pouvait être imposé aux citoyens. Le tribunal avait opiné que l'obligation d'une municipalité était de fournir une eau potable et que le chlore et autres produits utilisés ne visaient qu'à rendre l'eau saine et non pas à lui ajouter un élément supplémentaire dut-il être excellent pour la

santé. La cour avait rappelé que les individus pouvaient, s'ils le désiraient, prendre du fluor à la maison et acheter des appareils de fluoration mais qu'aucune municipalité n'avait le droit de prendre cette décision pour eux. On sait que plusieurs mouvements s'opposent farouchement à la fluoration tandis que d'autres la dés-

Voit page 6: Fluoruration

Infirmière oui, patiente non...

NEW YORK (AFP) — Trente-huit pour cent des infirmières américaines et canadiennes ne souhaitent pas être soignées comme malades dans l'hôpital où elles travaillent elles-mêmes, révèle un sondage effectué par un journal professionnel publié lundi à New York.

Les infirmières ne jugent pas que le soin apporté aux malades est entièrement

satisfaisant, et ce d'autant plus que l'hôpital concerné est petit. Selon ce sondage, les infirmières invoquent la pénurie de personnel, l'afflux de travail administratif et le manque de temps en général pour se consacrer aux patients.

Le personnel hospitalier considère en outre que si les soins physiques sont en général satisfaisants, il n'en va pas de

même pour l'aide psychologique aux malades, et les infirmières estiment qu'un tiers seulement d'entre elles y répond de façon satisfaisante.

Près de la moitié des infirmières interrogées affirment en outre avoir vu des morts accidentelles causées par les médecins, alors que 18 pour cent estiment que de tels accidents ont aussi été causés par du personnel soignant.

COURS POUR LES JEUNES

8 À 14 ANS

AHUNTSIC - CARTIERVILLE

CENTRE-VILLE - ROSEMONT

RÉÉDUCATION DU LANGAGE

COURS SPÉCIAUX POUR LES ENFANTS À PARTIR DE 4 ANS

CORRECTION: ARTICULATION

PRONONCIATION

EXPRESSION VERBALE - ATELIER D'ANIMATION

DÉBUT DES COURS: Vendredi, 7 janvier

18 h. et 19 h.

PROGRAMME ADAPTÉ

AU BESOIN DE CHAQUE ÉLÈVE

DÉBUT DES COURS: Samedi, 8 janvier

9 h. 30

RENSEIGNEMENTS:

CONSERVATOIRE LASSALLE

1290 RUE SAINT-DENIS — 288-4034

PERMIS 749569

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION

épargner

à la Caisse populaire

c'est le bon moyen

de canaliser vos ressources

L'argent, c'est comme de l'eau... Pour s'en faire une réserve, il faut savoir comment s'y prendre.

Les experts-conseils de votre Coopérative d'épargne et de crédit vous proposent des programmes d'épargne pratiques pour mieux canaliser vos ressources et assurer votre autonomie financière: les plans d'épargne ordinaire, stable ou à terme, les plans d'épargne-logement ou retraite, le programme d'épargne-budget pour planifier vos vacances, l'achat d'une voiture, ou encore pour vous protéger contre les imprévus.

Epargner à la Caisse populaire, c'est le bon moyen de canaliser vos ressources... parce que ça vous appartient.

INTER-LOTO				TIRAGE: 183		30 DÉC. 76	
				1,623,125	12,986	1,228,850	
				billets vendus	gagnants	en prix	
1 ^{er} NUMERO COMPLET	2 3 3 8	8 3 1	GAGNE	\$250,000			
15 BILLETS SE TERMINANT PAR	3 8	8 3 1	GAGNENT	\$1,000			
1608 BILLETS SE TERMINANT PAR		8 3 1	GAGNENT	\$50			
2 ^e NUMERO COMPLET	2 0 7 3	3 8 6	GAGNE	\$100,000			
16 BILLETS SE TERMINANT PAR	7 3	3 8 6	GAGNENT	\$1,000			
1605 BILLETS SE TERMINANT PAR		3 8 6	GAGNENT	\$50			
3 ^e NUMERO COMPLET	2 3 1 2	7 6 1	GAGNE	\$50,000			
15 BILLETS SE TERMINANT PAR	1 2	7 6 1	GAGNENT	\$1,000			
1606 BILLETS SE TERMINANT PAR		7 6 1	GAGNENT	\$50			
4 ^e NUMERO COMPLET	2 5 3 7	0 7 7	GAGNE	\$25,000			
15 BILLETS SE TERMINANT PAR	3 7	0 7 7	GAGNENT	\$1,000			
1608 BILLETS SE TERMINANT PAR		0 7 7	GAGNENT	\$50			
5 ^e NUMERO COMPLET	2 9 2 1	2 2 5	GAGNE	\$25,000			
15 BILLETS SE TERMINANT PAR	2 1	2 2 5	GAGNENT	\$1,000			
1608 BILLETS SE TERMINANT PAR		2 2 5	GAGNENT	\$50			
6 ^e NUMERO COMPLET	1 9 8 8	0 4 4	GAGNE	\$5,000			
15 BILLETS SE TERMINANT PAR		8 8 0 4 4	GAGNENT	\$1,000			
1607 BILLETS SE TERMINANT PAR		0 4 4	GAGNENT	\$50			
7 ^e NUMERO COMPLET	2 5 4 5	2 0 3	GAGNE	\$5,000			
15 BILLETS SE TERMINANT PAR		4 5 2 0 3	GAGNENT	\$1,000			
1608 BILLETS SE TERMINANT PAR		2 0 3	GAGNENT	\$50			
8 ^e NUMERO COMPLET	1 5 8 7	1 4 7	GAGNE	\$5,000			
15 BILLETS SE TERMINANT PAR		8 7 1 4 7	GAGNENT	\$1,000			
1607 BILLETS SE TERMINANT PAR		1 4 7	GAGNENT	\$50			

éditorial

Ce siège-défi au Conseil de sécurité

Le Canada vient d'être désigné par l'Assemblée générale des Nations unies et pour une quatrième fois à l'un des dix sièges non-permanents du Conseil de sécurité. Insigne marque de confiance tant dans la politique extérieure du Canada que dans ces représentants appelés à refléter les options canadiennes dans les rencontres et les débats internationaux, même — et surtout — lorsque cette politique à sa source cultive souvent l'ambiguïté. En fait, ces deux années du mandat commencé le premier janvier 1977, pour enthousiasmantes qu'elles puissent être pour nos diplomates, constitueront un défi majeur pour les "faiseurs" de cette diplomatie, par l'occasion qui est ainsi imposée au Canada de prendre position aussi clairement que possible. C'est une vitrine qui nous est donnée, où nous sommes appelés à nous exposer, sous une lumière crue (la dernière fois c'était en 1967-1968!), avec le moins de maquillage possible. D'ailleurs, sous cet éclairage, n'importe quel maquillage coulerait...

Qu'avons-nous à présenter? Plus précisément, quels sont les sujets où, par notre prise de position, nous pouvons contribuer à la solution pacifique? Plus spécifiquement encore, dans quelle mesure pouvons-nous prendre position sans, d'une part, nous aliéner ce tiers monde qui nous est proche, et, d'autre part, sans mécontenter nos amis auxquels nous sommes liés par une communauté d'identité?

La première vérité à cerner est que nos urgences et nos priorités par excellence ne sont pas nécessairement celles qui se posent à l'ONU; de toute façon, elles ne sont pas de celles qui se résolvent aux Nations unies — au fait, combien le sont-elles réellement? — ou au Conseil de sécurité. Ainsi, depuis que M. Jamieson a remplacé M. MacEachen au secrétariat d'Etat aux Affaires extérieures, notre contribution majeure aux relations internationales a été le renforcement des conditions d'octroi et des mesures de contrôle de la technologie nucléaire canadienne, politique apparemment méritoire mais dont on ne peut encore évaluer tout l'impact. Toutefois, le problème de la dissémination de la technologie et du combustible nucléaires n'est pas à l'ordre du jour du Conseil de sécurité et, au demeurant, notre attitude n'est pas particulièrement appréciée aussi bien des clients potentiels que de nos concurrents en puissance. Ce n'en est que plus méritoire encore mais, pour le moment, il s'agit d'une priorité proprement canadienne.

Notre autre prise de position majeure aura été la proclamation de la limite de 200 milles marins, question à l'ordre du jour à travers le monde, que plusieurs sessions de la conférence sur le Droit de la mer n'ont pu résoudre, mais qui, là encore, n'est pas une question à l'agenda du Conseil de sécurité, encore qu'à terme, des incidents nés de la généralisation

de cette nouvelle limite puissent aboutir à l'instance internationale suprême. Pour rester dans le droit maritime, on peut même se demander combien de nos amis et combien de nos partenaires économiques nous suivraient si se posait en termes aigus le problème de l'exploitation des ressources du fond marin et de l'organisme chargé d'en assurer le contrôle.

Quant à notre Troisième option, qui donne du mou dans ses filières tant pacifiques qu'atlantiques, elle est du strict ressort d'Ottawa et des partenaires intéressés.

Pourtant, notre mandat au Conseil de sécurité nous imposera de sortir de la politique de vouloir ménager la chèvre et le chou sur des questions qui sont les priorités de nos amis, de nos partenaires et de nos critiques...

Pour commencer, il y a ce fameux dialogue Nord-Sud que nous coprésidons, responsabilité qui a dû en partie convaincre plusieurs pays de nous ramener pour un quatrième mandat au Conseil de sécurité, précisément en même temps que notre "collègue" coprésident vénézuélien. Sans vouloir jeter la pierre à quiconque, force est d'admettre, pris entre M. MacEachen et M. Jamieson, que notre rôle n'a pas été — et ne pouvait probablement pas être — décisif. Aujourd'hui que l'Assemblée générale a achevé ses travaux mais décide de reconvoquer la session pour étudier les résultats de ce dialogue Nord-Sud, dans quelle mesure pouvons-nous, au Conseil de sécurité, nous dissocier de nos partenaires et amis traditionnels sans remettre en question notre objectivité et notre crédibilité à la conférence de Paris où nous représentons précisément les pays industrialisés?

Au nombre des questions brûlantes, on relève, bien sûr, celle de la candidature du Vietnam à l'ONU, sur laquelle nous risquons d'aggraver échanges avec les Etats-Unis que notre vote positif attendu isolera davantage dans leur veto. Mais il y a plus impérieux et plus explosif encore: les Nations unies sont appelées cette année à conférer une couverture et un cadre aux tentatives de règlement du problème israélo-arabe alors que, parallèlement, la question d'Afrique australe continuera de dominer l'actualité onusienne. Voici, pour les "penseurs" de notre diplomatie, deux occasions où on ne peut se contenter, siégeant au Conseil de sécurité, de se proclamer pour la vertu et contre le vice.

Dans le dossier israélo-arabe où l'ambiguïté de la position canadienne a permis la présence de l'OLP à Vancouver alors que, précédemment, cette même question a motivé l'annulation de la conférence de Toronto sur la prévention du crime, ce n'est certes pas le voyage proche-oriental de M. MacEachen qui aura contribué à une clarification.

Pour le Canada, il y a de toute évidence une cause palestinienne, sans qu'on sache pour autant qui en est le représentant; de toute façon,

le Canada refuse de prendre position sur cette question qui, aux yeux de notre diplomatie, concerne les seuls intéressés eux-mêmes. Avec cette position, on pouvait prétendre améliorer nos échanges avec les Arabes tout en vivant en parfaite amitié avec Israël, mais les données de base ont changé: aujourd'hui que l'OLP elle-même, prenant le virage politique, veut administrer une Palestine qui ne passe plus par la liquidation de l'Etat d'Israël, il faudra non seulement sortir de l'équivoque mais chercher aussi — il ne suffit pas d'avoir un contingent sur les lignes du cessez-le-feu — à consolider le mouvement général vers la reprise de la conférence de Genève. Question: pouvons-nous dire, dans ce contexte, jusqu'où Israël devra aller dans les concessions territoriales et jusqu'où les Palestiniens — et les Arabes en général — pourront aller dans les revendications? Ces questions devant bientôt arriver au Conseil de sécurité, nous ne pouvons nous réfugier dans l'abstention en prétendant que ça ne nous concerne pas. Les Etats-Unis ayant un rôle capital à assumer dans ce dossier, il faudra sans doute faire de la corde raide pour convaincre les Arabes que le Canada n'est pas un incondi-

tionnel de Washington et pour rassurer ces mêmes Etats-Unis et Israël que nos intentions sont constructives. Dans le cas de l'Afrique australe, même si notre position est connue et que notre politique clairement anti-apartheid n'a pas à être reformulée, les risques sont que tantôt l'Afrique du sud et la Namibie et tantôt la Rhodésie reviennent souvent au Conseil de sécurité; être anti-apartheid signifie-t-il que le Canada pourra s'associer à toutes les résolutions africaines et "tiers-mondistes" impliquant des sanctions précises? Si non, par quel sophisme pourra-t-on justifier le fait d'être contre une philosophie sans vouloir en combattre les manifestations flagrantes?

La liste est longue de tous ces sujets où le Canada, sous l'oeil critique des uns et sous l'oeil narquois des autres, aura à subir autant de tests. En d'autres temps, on se serait félicité de l'occasion ainsi imposée au titulaire des Affaires extérieures de donner enfin la mesure de sa pensée politique; de l'occasion ainsi suscitée de faire vivre les Canadiens au rythme de problèmes "mondialisés". Mais voilà: ce défi est lancé à un moment où le Canada est pris dans ses priorités d'ordre intérieur lui imposant l'épreuve historique de redéfinir le lien fédéral. Conséquence appréhendée: une certaine négligence propice à la perpétuation des dangereuses ambiguïtés d'une diplomatie sans leadership.

Georges VIGNY

Référendum ou "sondage"?

par GÉRARD BERGERON
collaboration spéciale

■ Auteur de plusieurs ouvrages et articles traitant de théorie et d'analyse politique, Gérard Bergeron est professeur au département de Science politique de l'Université Laval.

Nous avons pu apprendre lors du week-end de la Noël — fête de l'amour — que la bataille du référendum aura lieu sûrement, quoique à une date encore imprécise. D'Ottawa aussi bien que de Québec on nous annonce les grandes manœuvres du printemps, en précisant bien qu'on inventorie déjà les arsenaux de propagande et que les armes, heureusement encore politiques, ne manqueront pas qu'on fourbit déjà. Nous, en notre culturalité québécoise et en notre citoyenneté canadienne, nous avons le droit d'exiger que cela se déroule en clarté suffisante. Nous ne sommes pas qu'enjeu, mais serons encore participants.

Dans une société "juste" (Trudeau) et "civilisée" (Lévesque), il devrait être possible de contrôler la crise chronique pour qu'elle n'arrive pas, ou tout au moins trop tôt, à sa phase aiguë, qui laissera des traumatismes même à la partie qui pourrait s'estimer vainqueur. C'est un vœu, j'en conviens, mais je ne m'en excuse pas puisqu'aucun des gouvernements canadiens n'a encore gâché une situation délicate pour tous. Aussi jusqu'à la campagne du référendum exclue, on peut raisonnablement espérer ou parier que cette situation continuera encore quelques mois.

Je maintiens quand même mon postulat qu'une société dite "moderne" et consciente d'elle-même peut mieux, ou moins mal, surmonter ses crises de régimes que planifier son développement global. N'est-ce pas ce qui se produit depuis le 15 novembre?

D'abord, le nouveau gouvernement québécois s'estime au pouvoir autant lié par la promesse morale de ne pas changer le statut de l'Etat du Québec sans un nouveau "mandat" par voie de référendum: pour un temps il continuera à jouer le jeu qu'il réprouve en principe. Le gouvernement central qui dispose des "grands moyens" militaires et policiers, économiques et financiers, s'abstient de lancer des actions d'encerclement ou d'asphyxie. Il reste donc toute une série d'évolutions intermédiaires possibles. Par la conception d'une indépendance-association, et par des moyens de démocratie substantielle et non seulement formelle, le gouvernement néo-québécois en propose une. Par la possibilité d'un fédéralisme à renouveler, et selon des exi-

gences de démocratie non moins réelles, le gouvernement central a les moyens de ne pas durcir l'évolution de son point de vue. Ces deux voies sont encore bien loin l'une de l'autre, de fait plus près de l'une ou l'autre des évolutions extrêmes. La crise chronique et restera sujette à des phases aiguës. Tant que l'incertitude se perpétue, elle est sans gains pour personne. Cette logique pure de conflit n'a guère d'avenir, si l'on peut dire.

Elle est déjà conditionnée par la grande variable: le référendum. Quel référendum? Quand? Dans quelles conditions? Notons d'abord qu'il s'agit d'une consultation populaire pour fonder le droit à prendre une décision fondamentale et non pour l'entériner ou la refuser. La remarque n'est pas superflue. Car il s'agit de délier un parti, maintenant au pouvoir, d'une promesse antérieure l'empêchant pour un temps d'appliquer l'article premier de son programme. Mais l'insolite, raisonnable et justifié par contrat moral, n'est plus étrange. Pour prendre le pouvoir, le Parti québécois devait mettre l'indépendance entre parenthèses; cette étape franchie, il se doit de recourir à une approbation explicite pour une décision d'une telle importance. Ne pouvant imposer cette consultation dans l'opposition, il promet-tait également d'en décider une fois au pouvoir. Peu courante, cette logique inversée reste une logique.

Il faudrait trois conditions pour que cette logique soit éclairante jusqu'au bout: que la date du référendum québécois soit fixée, que le gouvernement se déclare lié par son résultat quel qu'il soit, qu'une autre autorité ne décide pas d'un autre référendum. Or tout accapare à ses écrasantes tâches actuelles, le gouvernement québécois n'a pas fixé de date, a parlé de moments approximatifs: dans environ deux ans, pendant la durée du présent mandat électoral. Cela manque de précision d'autant que l'éventualité d'un nouveau référendum (à l'intérieur d'un second mandat électoral?) met en doute la détermination d'être vraiment lié par le résultat du premier référendum.

Et voilà qu'on jonglerait à Ottawa avec l'idée d'un référendum à l'échelle canadienne sur le principe d'une indépendance québécoise. Le résultat pour le reste du Canada en serait connu d'avance. A l'intérieur du Québec? On se serait en plein surréalisme politique... La population accepterait-elle qu'une autre autorité, s'estimant-elle supérieure parce que centrale, vienne se substituer au contractant électoral régulier? Les Québécois savaient le 15 novembre qu'ils ne seraient pas "charriés dans l'indépendance", selon l'expression de M. Lévesque. Accepteraient-ils de se voir coincés dans le fédéralisme? Pourquoi dénombrer les effectifs d'une impossible guerre civile, objet de répulsion unanime? Il n'est de référendum vraiment

franc et moralement légitime que lorsque ceux qui en décident s'exposent à voir leur proposition battue, ce qui se produit du reste très rarement. Pas tous les gouvernements, lorsqu'ils en ont le choix ils décrètent cette procédure au moment estimé favorable.

Le gouvernement néo-québécois a le droit strict de choisir son moment, mais à l'intérieur du présent mandat électoral et suffisamment tôt avant les prochaines élections québécoises pour que les enjeux soient clairement dissociés. Il se doit à lui-même, et à la classe d'exigences politiques qu'il prône, de l'annoncer très tôt. Que risquerait le parti? Que la solution de l'indépendance soit rejetée? L'expression pleinement démocratique sur une question de cette importance transcende même la valeur de l'indépendance et de ses aspects bénéfiques escomptés. Si l'on perdait cette conviction dans ses rangs supérieurs, s'agirait-il encore du Parti québécois?

Le gouvernement ontarien, comme gouvernement, doit se tenir rigoureusement en dehors de cette consultation. Les gouvernants, ministres et députés, ont, à titre individuel ou comme membres des divers partis fédéraux, le droit de participer à la campagne du référendum québécois. Ils sont également en cause: ils n'ont rien à voir à l'indépendance et au principe d'autodétermination, mais beaucoup à la séparation qui doit la précéder. S'ils sont habiles et fins, hormis les chefs des partis, ce ne devrait être que les députés fédéraux de sièges québécois qui viendraient battre la campagne et les villes de "la belle province".

Aucune illusion à entretenir: la bataille du référendum sera sauvage. On sera en plein manichéisme: les bons, nous; les mauvais, les autres. De même que les gains du PQ le 15 novembre furent pour une bonne part causés par la faiblesse du gouvernement Bourassa, ainsi les gains pour l'indépendance seront dus à la force mal dirigée des fédéraux et, spécialement de M. Trudeau. Chaque fois qu'il fait mention des horribles "séparatistes", (au lieu des indépendantistes, souverainistes, ou simplement des péquistes), M. Trudeau apporte 1,000 voix en faveur de l'indépendance. Chaque fois qu'il manie l'épouvantail de ceux qui "veulent détruire le Canada", je parierais que c'est au moins 10,000 voix dont il fait cadeau à la cause qu'il exécère.

L'indépendance est une cause passionnante, c'est-à-dire qui passionne. La décision ne sera pas enlevée par les déjà passionnés qui voient en elle un bien ou un mal absolu. L'entre-deux est vaste, qui est à convaincre et fera la majorité dans un sens ou dans l'autre. Comme cause le fédéralisme, ça ne vaut pas positivement comme l'indépendantisme. C'est une cause qui ne se défend que négativement. Même M. Trudeau qui en présente le schéma idéal et irréal est bien obligé, pour res-

ter crédible, d'avouer qu'il ne fonctionne pas très bien dans ce "diable de pays". De même la propagande antifédéraliste du PQ n'a qu'une portée relative, c'est-à-dire négative. Elle n'a même pas positivement des Québécois à l'indépendantisme: tout au plus, elle les empêche de tomber trop aisément dans le panneau d'un fédéralisme présenté comme nécessairement profitable.

Nos deux premiers ministres parlent chacun de la question à deux niveaux. M. Trudeau parle aux Québécois et à l'ensemble de la population canadienne; aux péquistes, il se contente de leur lancer l'opprobre de "séparatistes" qui les hérisse. M. Lévesque parle à ses partisans et à l'ensemble des Québécois; aux autres Canadiens, il ne peut que se souhaiter qu'ils restent "civilisés". Comme chef de parti, M. Lévesque dit à ses troupes: "La vraie perspective d'avenir commence après le référendum. On peut le gagner. Et il faut le gagner". Comme premier ministre, il doit donner des garanties que les Québécois ne seront pas "charriés, etc..."

M. Trudeau fait injure à sa culture politique, qui est grande, en feignant de considérer le référendum comme un "sondage" sans autre portée qu'indicative: "M. Lévesque peut faire tous les sondages qu'il voudra au Québec, je ne vois pas comment ni pourquoi je l'en empêcherai". Heureusement que tout l'homme n'est pas dans cette déclaration! Il est d'autre type d'argumentation pour réserver les droits réels et puissamment acquis de l'entité canadienne en toute éventualité. L'homme qui est apte à déceler la contradiction chez l'interlocuteur se contredit lui-même lorsqu'il conteste qu'une mince majorité, par exemple de 51%, de voix indépendantistes au Québec ne constituerait pas une "majorité significative". Alors? C'est un sondage ou non? Si c'est un sondage, une majorité de 90% ne serait pas "significative" parce qu'un sondage n'a pas de signification juridique. Tandis qu'un référendum...

Il ne faut pas s'étonner que, d'une capitale à l'autre, le langage soit discordant puisqu'il est déjà antagoniste. Mais il conviendrait que chaque langage ne soit pas trop longtemps discordant avec lui-même. Il se trouve que nous sommes entrés dans une dynamique collective que j'appellerais de **légitimité renouvelable** (à renouveler ou non, à arrêter). Le régime constitutionnel canadien a permis la naissance et l'accroissement d'un parti sécessionniste comme le PQ, tant et si bien que ce parti a pu régulièrement prendre le pouvoir mais sous un autre programme que la sécession. Quel est le corollaire de cet état de choses où de ce fait accompli? Que le parti sécessionniste est voué à la délégitimation (par qui? comment?) s'il commence à réaliser la sécession? Ou que la solution qu'il prône, moyennant une re-

Voir page 6: Référendum

Le mot du silencieux

Un monde sans qualité

par ALBERT BRIE

On se dit parfois: "Il serait si facile de s'entendre." Seulement voilà, on ne s'entend pas sur ce que chacun entend par s'entendre.

On a décrété que devait régner l'esprit de fraternité durant le temps des fêtes. C'est une fraternité que la coutume commande. On instituerait une semaine de la haine qu'il y en aurait beaucoup pour s'y conformer.

La revue de l'année à la télévision d'Etat constituait un musée des horreurs. Des guerres, des massacres, des catastrophes, du sang, de la misère, du fanatisme, entrecoupés de rares éclaircies d'événements éclatants ou solennels. Ce fut le plus savant montage de violence qu'il ait été donné de voir depuis longtemps. La télévision, quand elle est entre les mains des techniciens du sensationnalisme des images, fait de l'humanité une engence de barbares déments et d'horribles dérisoires. Ce fut le spectacle vomitif de l'année.

M'étonner qu'on ne s'étonne plus de rien est le moindre de mes étonnements.

La musique n'a pas de frontières, non plus parce qu'elle est un langage universel, mais parce qu'elle est devenue le déluge qui submerge la planète.

L'engouement pour les techniques de traitement du son réduit la musique à n'être plus que ce que Bierce disait du bruit: une punteur pour l'oreille.

Tout a été créé, semble-t-il, puisque tout ce qui se donne pour des inventions depuis quelques années a comme première et dernière utilité de détruire.

Tout le monde est pour la qualité de la vie, à condition, évidemment, qu'elle n'en limite pas la quantité.

Le fou qui croit qu'il a toujours raison serait-il moins dangereux que le pessimiste qui finit toujours par avoir raison?

Je ne crois pas que nous ayons à nous réjouir du développement précoce de l'intelli-

gence chez nos enfants. Ce progrès qu'ils marquent sur ceux de notre génération joue contre celle-ci, en ce sens qu'il leur permet de découvrir plus tôt que nous à leur âge la bêtise des adultes.

"Je dis toujours comme mon fils", me confiait un père qui tient toujours à son autorité. "Quand il dit "non", je réponds "non" à son non."

De plus en plus de travailleurs de nos jours se dérobent derrière leur spécialité, ce respectable prétexte, pour exercer impunément le seul métier pour lequel ils montrent vraiment du goût et des aptitudes: faire de l'argent.

Il y a un signe certain qui permet de démasquer un fanatique: son imperméabilité rébarbative à l'humour.

C'est en s'éloignant que notre passé nous rattrape.

On dit que les gens riches ne savent pas profiter de leur argent. Quelle irréflexion! C'est justement parce qu'ils n'en profitent pas qu'ils en ont.

La réalité dépasse la fiction, surtout sous le rapport de l'ennui.

L'habit ne fait pas le moine, pour la même raison que l'épi ne fait pas le derme.

La fraternité n'a pas de pire ennemie que l'égalité. La fraternité commande qu'on s'entraide; l'égalité qu'on se paralyse mutuellement.

La meilleure preuve que la vie est une lutte, une agression des hommes contre leurs semblables, nous est fournie par l'expression que l'on accole aux petits enfants et aux vieillards: des êtres inoffensifs et sans défense.

Je n'ai jamais lu ce mot de la fin d'une sublime modeste: "Je m'en vais; la vie m'a assez vu."

lettres au DEVOIR

Un appel de la Communauté khmère en faveur de 10,000 réfugiés cambodgiens

Il est de plus en plus clair que la Thaïlande a un plan bien établi, pour se débarrasser des 76 000 réfugiés indochinois dont plus de 10,000 Cambodgiens. L'expulsion des 20 réfugiés cambodgiens, le 23 novembre dernier, a bien été un test, ce dont la Communauté Khmère du Canada a alerté l'opinion publique il y a deux semaines. Nous avons appris de sources sûres que ces 26 Cambodgiens ont tous été massacrés par les Khmers Rouges, à la hache et au coupe-coupe, à Mongkol-Borei dans la province de Battambang. Si le sort réservé par leurs pays aux réfugiés laotiens et vietna-

miens est incertain, celui qui attend les 10,000 Cambodgiens ne fait nul doute: ils seront massacrés jusqu'au dernier par les Khmers Rouges. A propos de la remise des 26 réfugiés cambodgiens aux Khmers Rouges, le ministre thaïlandais de l'Intérieur a avoué le 8 décembre dernier: "Nous voulons négocier avec eux. Autrement, une guerre pourrait se déclencher." Quand on sait que les maquisards anti-communistes se recrutent parmi les 76 000 réfugiés indochinois, on comprend l'atrocité et l'ignominie de ce marchandage. La Communauté Khmère du Canada en appelle à l'humanisme

du gouvernement canadien, pour qu'il intervienne en faveur des 10,000 réfugiés cambodgiens promis à la mort, en leurs ouvrant les portes du Canada, ou en finançant leurs transports vers d'autres pays sauveurs. Une délégation cambodgienne, appuyée par d'autres délégations amies, va se rendre prochainement à Ottawa pour réitérer cet appel. Pour la Communauté Khmère du Canada, Pen NEAROV, président. Montréal le 20 décembre 1976.

Les épargnants de l'Entr'Aide immobilière Laurentienne se laisseront-ils plumer sans mot dire?

Après avoir parcouru plusieurs journaux, je suis stupéfait de constater que les quelque 6,000 membres de l'Entr'Aide Immobilière Laurentienne, n'ont pas encore manifesté une réaction pour le moins apparente. Est-ce la trouille québécoise? Non, nous ne l'avons plus cette trouille depuis que nous avons voté en faveur de nos "libérateurs". Nos élus seront-ils assez diligents pour bloquer cette mise en marche d'une liquidation qui sera fatale pour ceux qui y ont placé leurs économies? Si c'est vrai que notre nouveau gouvernement ne veut pas détruire le système coopératif, il le prouvera, j'en suis certain. Ce que l'on veut faire contre l'Entr'Aide Immobilière Laurentienne, s'est déjà produit ailleurs, aux Etats-Unis, en Belgique et, notamment en France où certains fonctionnaires, à la solde du monopole que l'on pourrait nommer la haute banque et les trusts, ont publié certains décrets et ont différé les autres. On savait alors

qu'on allait provoquer par l'asphyxie la mise en liquidation des sociétés comme on obtient, par la famine, la capitulation d'une ville assiégée. Le résultat cherché fut obtenu et le ministre des Finances engagea des poursuites contre les sociétés de crédit différé (du genre de l'Entr'Aide Immobilière Laurentienne de Montréal) en réclamant leur liquidation d'office. Soixante furent prononcées. A la 61e, le Tribunal de Commerce de la Seine s'aperçut que les magistrats avaient été trompés. Le 30 mars 1954, ce tribunal renversa la jurisprudence et condamna pour la première fois le ministre des Finances "aux entiers dépens". Les avocats de la Fédération Nationale des Adhérents des Sociétés de Crédit Différé, établis-saient alors un dossier concluant "au crime de forfaiture" et accusaient directement le ministre des Finances. Ils établissaient, en outre, que ce détournement avait "été commis pour assurer à un groupe financier privé, un mono-

pole lui permettant de percevoir un intérêt annuel exorbitant et usurier alors qu'il avait été établi que les anciennes sociétés de crédit différé (comme l'Entr'Aide Immobilière Laurentienne) pratiquaient un taux d'intérêt théoriquement nul et s'élevait, en fait, à 1,75% par an". Ils précisèrent enfin que "des fonctionnaires du ministère avaient déjà commis d'abusives interprétations des textes pour instaurer un procès de tendant nuisible aux intérêts de la petite épargne". Je pourrais continuer ainsi et pénétrer plus avant dans la sphère réservée à quelques-uns. Il y a maintenant assez de matériel pour la réflexion et je présume que l'action suivra. Membres de l'Entr'Aide Immobilière Laurentienne, permettez-moi de vous dire que, si vous ne vous sentez pas tellement dérangés par cette affaire qui nous concerne tous, on n'aura jamais vu un groupe imposant de 6,000 personnes, faire preuve de lâcheté, supporter avec une telle résignation le pillage de son patrimoine, tolérer aussi facilement la fourberie, se laisser plumer, gruger, dépouiller, humilier, asservir avec autant de résignation poltronne.

Nous sommes en présence d'un "cas test": si nous réagissons, nous serons de vrais Québécois, nous faisons le contraire, nous serons des Québécois pure laine pour longtemps. Vous portez la responsabilité de représenter les Québécois de notre temps. Roland PRUD'HOMME Duvernay, le 17 décembre 1976

de vies humaines à sauver et Boukovski en a énuméré quelques unes: Semion Gluzman, Dr. Mikhail Shtern, les 35 prisonniers du Sion et de milliers d'autres. Un pas sérieux a été fait dans la bonne direction, qui est la liquidation de l'univers concentrationnaire soviétique. Emporté par un enthousiasme de circonstance, j'avoue quand même avoir des réserves quant à la sincérité du geste soviétique. Je me demande si des êtres innocents ne seront pas arrêtés pour être ensuite échangés contre "nos camarades écroués dans les prisons bourgeoises". Connaissant le passé ténébreux des communistes, j'ai peur que des vies humaines ne soient utilisées comme monnaie d'échange dans des futures transactions similaires. Timeo Danaos...

Michel M. SOLOMON Montréal, le 20 décembre 1976

LE DEVOIR

Fondé par Henri Bourassa le 10 janvier 1910. Directeur: Claude Ryan Rédacteur en chef: Michel Roy Rédacteur en chef adjoint: Georges Vigny Directeur de l'Administration: Jean-François Pierre Lognon Trésorier: Bernard Laroque

LE DEVOIR est publié par l'imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal H3T 1K1. Il est composé et imprimé par l'imprimerie Dumont incorporée dont les ateliers sont situés à 9130, rue Beauve, Ville LaSalle. L'opinion Presses Canadiennes est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR. ABONNEMENT: Edition quotidienne, \$55 par année, six mois: \$30. A l'étranger: \$60 par année, six mois: \$33. Trois mois: \$21. Editions du samedi: \$15 par année. Edition quotidienne, livrée à domicile par porteur: \$1.50 par semaine. Tarif de l'abonnement servi par la poste: s'adresser sur demande. Courrier de deuxième classe: enregistrement numéro 9585. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

TELEPHONE: 844-3361 (lignes groupées)

des idées

des événements

des hommes

Une politique qui ouvrirait la porte à la discrimination

Si elle devait conduire à des choix plus nets, l'abrogation du Règlement sur la francisation des entreprises pourrait être salutaire

À la suite de l'élection du 15 novembre, les observateurs se demandaient quelle serait la position du nouveau gouvernement vis-à-vis de la Loi 22. Ils n'auront pas eu le temps de se perdre en conjectures. Avec une rapidité et une détermination qui laissent les milieux concernés absolument estomaqués, le ministre d'État au Développement culturel, M. Camille Laurin, annonçait il y a quelques jours une révision en profondeur de la Loi sur la langue officielle et, le lendemain, l'abrogation pure et simple du règlement sur la francisation. Ceux qui se rappellent l'acharnement avec lequel le Parti québécois s'était opposé à la Loi 22 lors de son adoption en invoquant son insuffisance, comprennent sans doute mieux les intentions du nouveau gouvernement. Ils les comprennent d'autant mieux s'ils ont pris connaissance du chapitre du programme péquiste consacré à la langue, chapitre qui fait du français la seule langue officielle et qui garantit le droit des Québécois à travailler en français.

Même si l'on pouvait prévoir l'attitude du Parti québécois, on peut quand même s'interroger sur l'opportunité de la décision du nouveau gouvernement. Si l'on considère les efforts réels et sans doute sincères déployés par l'ancien ministre M. F. Lalonde et la direction de la Régie de la langue pour sensibiliser les agents économiques à la question du français langue des affaires et langue de travail, doit-on conclure que tout ce travail aura été vain? D'un autre côté, avant de conclure que l'on a porté un coup fatal à la francisation négociée et qu'il s'agit là d'un geste purement gratuit et inutile, il y aurait lieu d'examiner la loi actuelle et l'ancienne réglementation qui en découlait pour voir si elles permettraient de réaliser les objectifs de francisation que le législateur avait exprimés et si leur application ne posait pas davantage de problèmes qu'elles n'en prélevaient résoudre.

Le remarques qui suivent ne prétendent pas épuiser le sujet. Tout au plus entendent-

elles souligner quelques points qui intéressent plus particulièrement l'auteur.

La Loi elle-même offre d'entrée de jeu une particularité. Elle est en effet précédée d'un préambule que le législateur a intégré au corps même de la Loi. Il s'agit d'une procédure pour le moins exceptionnelle. On voulait cependant que la Loi soit toujours lue et interprétée à la lumière des motifs pour lesquels elle avait été adoptée. On apprend donc qu'il incombe au gouvernement du Québec de tout mettre en œuvre pour assurer la prééminence de la langue française et pour en favoriser l'épanouissement et la qualité. Dans le domaine des affaires, «les membres du personnel des entreprises doivent pouvoir, dans leur travail, communiquer en français entre eux et avec leurs supérieurs». Par ailleurs, «la langue française doit être omniprésente dans le monde des affaires, particulièrement en ce qui concerne la direction des entreprises, les raisons sociales, l'affichage public, les contrats d'adhésion ou/et les contrats conclus par les consommateurs».

Jusqu'à là, il n'y a guère de problème. On pourrait trouver matière à chicaner sur le choix d'une certaine terminologie juridiquement floue. Comment définit-on la «prééminence», par exemple?

Que veut dire «favoriser l'épanouissement»? Quelle est la portée et la limite de «l'omniprésence»? Comme le préambule constitue une expression d'intention, on peut toutefois rétorquer que ce sera aux textes qui suivent d'en préciser la portée.

Les chapitres 3 et 4 de la Loi portent sur ce qu'il est convenu d'appeler la francisation. Le chapitre III est intitulé «La langue de travail» et le chapitre IV s'intitule «La langue des affaires». Le législateur prévoit en effet aux articles 26 et suivants une procédure de certification volontaire à laquelle une entreprise peut accepter de soumettre si elle désire faire affaire avec le gouvernement du Québec. En vertu de cette procédure l'entreprise obtient un certificat

de francisation lorsqu'elle démontre à la satisfaction de la Régie de la langue française qu'elle applique un programme de francisation portant sur les points suivants:

a) la connaissance de la langue officielle que doivent posséder les dirigeants et le personnel;

b) la présence francophone dans l'administration;

c) la langue des manuels, des catalogues, des instructions écrites et des autres documents distribués au personnel;

d) les dispositions que doivent prendre les entreprises pour que les membres de leur personnel puissent, dans leur travail, communiquer en français entre eux et avec leurs supérieurs;

e) la terminologie employée;

f) la raison sociale de l'entreprise;

g) la langue dans laquelle l'entreprise doit, dans le cours normal de ses affaires, répondre à ses clients et aux personnes qui s'adressent à elle;

h) la langue dans laquelle doivent être rédigés les avis, communications, certificats et formulaires destinés au public ou aux actionnaires ou membres de l'entreprise qui résident au Québec.

On peut difficilement imaginer une liste plus complète. Le formulaire que les entreprises avaient à remplir pour obtenir le certificat entraînait dans le détail de chacun de ces huit points. Peu importe que le règlement ait été aboli, il demeure quand même un excellent instrument de mesure que toute entreprise désireuse de se franciser devrait utiliser pour déterminer sa situation actuelle avec exactitude.

Une procédure discriminatoire pour les francophones?

Toutefois, le problème qu'une procédure de certification peut poser, c'est son caractère discriminatoire à au moins deux égards. Si l'on considère tout d'abord le cas des Québécois francophones et si l'on reprend les termes du préambule, on doit conclure qu'il y aura au Québec deux classes de citoyens: d'abord, ceux qui pourront utiliser le français comme langue de travail en vertu du bon vouloir de leur employeur qui aura jugé nécessaire d'obtenir un certificat de francisation pour la bonne marche de ses affaires; et ensuite, ceux qui ne pourront pas utiliser le français autant, parce que leur employeur ne fait pas affaires avec le gouvernement du Québec ou, s'il en faisait, parce qu'il n'en fera plus, vu le coût, réel ou psychologique, trop élevé de la francisation.

Par ailleurs, à supposer que toutes les entreprises soient appelées à se franciser en vertu du pouvoir d'intervention de la Régie prévu à l'article 27 de la Loi qui l'autorise «à demander à toute entreprise qui ne possède pas le certificat (de francisation) de procéder à l'élaboration et à l'implantation d'un programme de francisation», il ne s'ensuit pas pour autant que tous les francophones auraient les mêmes droits car le règlement stipule qu'un «programme de francisation doit tenir compte des contraintes de chaque

groupe organisationnel, de sa situation, de sa structure, de sa clientèle, de son siège social et de ses filiales et succursales».

Cela veut donc dire que le droit d'utiliser le français pourra varier énormément d'une entreprise à l'autre. Dans le cas d'un siège social, le même article du règlement reconnaît l'usage de l'anglais ou même d'autres langues dans le cas où ces langues s'avèreraient nécessaires à la

à une entreprise de constituer en son sein des groupes organisationnels qui auraient pu avoir l'anglais comme langue de travail. Cela peut paraître, à première vue, une solution éminemment pratique. Mais on oublie que toutes les entreprises canadiennes ne sont pas structurées de la même façon.

Certains auront leur siège social au Québec (oui, il en reste quelques-uns); d'autres l'auront ailleurs; certaines entreprises auront un siège régional

par

RICHARD Le HIR

■ L'auteur de cet article rédigé spécialement pour Le Devoir œuvre, à titre de conseiller aux Affaires publiques, au sein d'une importante firme canadienne largement implantée au Québec, mais c'est à titre strictement personnel qu'il livre dans cet article ses impressions sur la Loi 22 et la récente décision de M. Camille Laurin abrogeant le Règlement relatif à la francisation des entreprises. Ainsi qu'on pourra le constater, M. Le Hir ne partage pas les inquiétudes de plusieurs observateurs au sujet de cette décision du gouvernement péquiste. Il juge au contraire qu'elle pourrait être l'occasion de dissiper maintes ambiguïtés de la Loi 22 et du Règlement qui eussent pu engendrer des cas nombreux de discrimination tant pour les personnes que pour les entreprises. Avant d'exercer ses fonctions actuelles, M. Le Hir fut attaché pendant quelques années au bureau national du Parti progressiste-conservateur.

bonne administration de l'entreprise (art. 26 du règlement). Il ne s'agit pas pour l'instant de porter de jugement de valeur sur l'opportunité d'une telle disposition vu la situation dans laquelle se trouve le Québec mais bien plutôt de se demander si le droit à l'utilisation du français est consacré et, si tel est le cas, de quelles modalités d'exercice ce droit est assorti? Or, pour l'instant, on peut conclure que ce droit est très relatif et que son exercice dépend entièrement de la volonté d'un employeur et, dans certains cas, de la volonté de la Régie.

Si l'on examine ensuite les délais à l'intérieur desquels les entreprises pouvaient se franciser, on s'aperçoit qu'ils pouvaient varier énormément suivant la taille de l'entreprise.

En vertu de l'article 12 du règlement, l'échéancier prévu s'établissait entre le 1er juillet 1977 et le 1er janvier 1983. Si l'on tient compte du délai que les entreprises pouvaient avoir pour appliquer leur programme de francisation et du caractère extrêmement variable dudit programme, on ne peut faire autrement que conclure que l'objectif de la Loi était avant tout de promouvoir l'usage du français et qu'elle ne consacrait nulle part le droit de travailler en français.

Est-ce bien ainsi, dans tous les milieux, que la Loi a été perçue? Quand un texte est intitulé «Loi sur la langue officielle», on peut se demander, sans malice aucune, si un tel titre n'est pas accrocheur et trompeur. En effet, y a-t-il reconnaissance officielle lorsque des règles auxquelles on prétend donner une valeur universelle ne sont pas susceptibles, de par leur nature même, d'application uniforme?

Le cas des anglophones

Quant au cas des anglophones, la situation que leur font la Loi et le règlement n'est guère meilleure. Elle pourra varier de jour en jour et d'entreprise en entreprise. En effet, pendant toute la durée de l'implantation d'un programme qu'une entreprise aura négocié avec la Régie, on utilisera de moins en moins l'anglais, sauf pour les relations avec la clientèle anglophone. Quant aux relations avec les fournisseurs, même s'ils ont eux-mêmes des employés anglophones, la Régie avait émis l'opinion, dans son Rapport annuel pour 1975, qu'elles devaient se faire en français.

Mais tout cela n'est rien à côté des distinctions subtiles qu'on introduit lorsqu'on cherche à tenir compte de la répartition géographique des ventes pour déterminer la langue de travail d'un groupe organisationnel au sein d'une entreprise.

En effet, l'article 26 du Règlement abrogé aurait permis

au Québec, lequel aura le Québec comme seul marché; d'autres baseront au Québec leurs opérations pour tout l'Est du Canada. Il s'ensuit qu'un anglophone ayant la bonne fortune de travailler dans une entreprise du deuxième type pourrait continuer à ignorer le français sans trop de répercussions sur sa carrière car il y aurait dans son entreprise des groupes organisationnels fonctionnant entièrement en anglais. Quant à celui qui travaillerait dans une entreprise dotée de structures régionales distinctes, dont une pour le Québec et dont la province serait le seul marché, il ne pourrait travailler en anglais parce que tous les groupes organisationnels de l'entreprise auraient le français comme langue de travail. On pourrait donc envisager sans difficulté deux types de situation: une première où les anglophones, plutôt que d'apprendre le français, se livreraient à une âpre concurrence pour les places dans les entreprises du deuxième type; une deuxième, où les entreprises du premier type, contrôlées de toutes façons de l'extérieur du Québec par des anglophones, modifieraient leurs structures d'opération de façon à ressembler au modèle du deuxième type. Les anglophones y verraient certainement une stabilisation de leur sort mais, on peut se demander ce qu'il adviendrait de l'objectif de francisation énoncé au préambule de la Loi. Enfin, au bénéfice de qui résoudrait-on les cas où les groupes anglophones ont à communiquer avec des groupes francophones?

Un régime peu intéressant pour les entreprises

Venons-en maintenant au régime que la Loi et le règlement faisaient aux entreprises. D'une certaine façon, les

mêmes points soulèvent les mêmes questions. La procédure de certification, dans la mesure où elle impose des conditions différentes aux entreprises qui font affaires au Québec dans une matière qui n'a rien à voir avec la nature des affaires que ces entreprises réalisent, finit par avoir des connotations discriminatoires. Ainsi, personne ne verra à redire si le gouvernement décide d'augmenter les normes anti-pollution que les cimenteries auront à respecter. Toutes les cimenteries sont soumises aux mêmes contraintes et le fait qu'une entreprise a des activités plus développées dans un marché plutôt que dans un autre n'aura aucun effet sur sa position concurrentielle.

C'est cependant un tout autre sort que l'on réserve aux entreprises avec le régime de francisation. Les entreprises qui font affaires avec le gouvernement du Québec sont pénalisées dans la mesure où le règlement leur impose l'obligation de se munir du certificat en vertu duquel elles s'engagent à effectuer une analyse détaillée de leur situation linguistique, élaborer un programme de francisation et le mettre en œuvre s'il est approuvé. Or tout cela coûte quelque chose et, dans certains cas, peut coûter très cher. Le fait de dire: «Il était temps» ne change rien au fait qu'un concurrent de cette entreprise qui n'a pas exploité les marchés publics se trouvera tout à coup, pour des motifs qui n'ont rien à voir avec sa compétence et son flair de «marketer», en meilleure position bénéficiaire.

Quant à la disposition qui permet aux entreprises de se franciser en tenant compte de leurs contraintes, de leur situation, de leurs structures, de leur clientèle, etc., elle est encore plus susceptible d'ouvrir la porte à des injustices. Dans un certain cas l'entreprise «A» aura trois ans pour se franciser au degré «X» et au coût «Y», alors que l'entreprise «B» aura cinq ans pour se franciser au degré «Z» et au coût «W». Le fait que l'ancien ministre et la Régie aient indiqué qu'ils feraient preuve de prudence et de modération dans leurs évaluations n'offre aucune garantie, comme en té-

moignent eloquemment le changement de gouvernement et les décisions prises depuis lors.

Les pouvoirs de la Régie

Que dire maintenant de l'épée de Damoclès que suspendait l'article «27» de la Loi sur les entreprises? La Régie de la langue française peut en tout temps demander à une entreprise ne possédant pas le certificat de procéder à l'élaboration et à l'implantation d'un programme de francisation. La Loi ne dit pas si la Régie pourrait adresser cette demande à une entreprise n'ayant pas demandé de certificat, mais appartenant à une catégorie éligible et dont certains des concurrents seraient dans l'obligation de se le procurer, ou si la Régie pourrait faire cette demande à toute entreprise indifféremment de sa classe et sa catégorie. Là encore, les engagements moraux pris par un gouvernement ne lient pas un gouvernement ultérieur et le pouvoir discrétionnaire qu'on laissait ainsi à la Régie aurait pu donner

Voir page 6: Salulaire



Une très belle collection de modes!
33 1/3% à 50% de rabais

- importations exquises de France, d'Italie et d'Angleterre
- robes longues en chiffon ou en soie
- tailleurs
- tricotés
- robes courtes

Achats en personne au magasin centre-ville seulement
Ogilvy, Le Salon, au deuxième

OGILVY

MONTRÉAL / POLYNÉSIE

\$3. et quart
VIA LE RESTAURANT

KOH + TIKI

Du lundi au samedi, le Koh-Tiki vous entraîne dans un voyage gastronomique. Venez y déjeuner et découvrez l'exotisme de sa cuisine et de son ambiance. Pour réserver, appelez après 9 heures à 842-7777. Ouvert également le dimanche de 16 heures à 23 heures.

Hôtel Sheraton-Mt. Royal
CENTRE-VILLE - METRO PEEL - UN HOTEL SHERATON

PERFECTA 6/36

GROS LOT

Minimum \$100,000
vendredi

NUMÉROS GAGNANTS PEU IMPORTE L'ORDRE					
9	17	21	26	30	32
6 SUR 6	1	PRIX		NO COMPLÉMENTAIRE S'APPLIQUANT SEULEMENT AU 5 SUR 6 +	
5 SUR 6	87	\$216,072.70		7	
4 SUR 6	3025	\$846.60		Vente totale: \$852,544.00	
5 SUR 6+	3	\$67.60			
		\$16,369.20			

Mini-loto				TIRAGE: 640 VENDREDI 30 DÉC. 76		
NO	SÉRIE	NUMÉRO	PRIX	Séries émises-90,000 chacune		
1 ^{er}	18	23600	\$50,000	152	GAGNANTS POSSIBLES	
2 ^e	29	41470	\$50,000		NUMÉROS SANS SÉRIE	
3 ^e	22	72317	\$50,000		PRIX	
4 ^e	17	56910	\$50,000			
				13884	23600	\$1,000
					41470	
					72317	
					56910	
					600	470
					317	910
						\$25

la météo



Malgré la présence d'un régime anticyclonique au-dessus de la province, un flux du sud-ouest d'air très humide nous a envahi et dirigera les conditions météorologiques pour les prochains jours. Une perturbation de faible intensité traversera la province mardi et apportera un peu de neige faible sur toutes les régions. Ces conditions nuageuses maintiendront les températures près des normales saisonnières pour les prochains jours.

Abitibi, Pontiac-Témiscamingue, Haute-Mauricie, Chibougamau: Couvert et neige intermittente. Accumulation moins de 5 cm. Maximum de moins 10. Aperçu pour mercredi: peu de changement.

Outaouais, Montréal, Cantons de l'Est, Laurentides: Couvert avec neige intermittente. Accumulation moins de 5 cm. Maximum de moins 7. Aperçu pour mercredi: peu de changement.

Accumulation moins de 5 cm. Maximum de moins 5. Aperçu pour mercredi: peu de changement.

Lac St-Jean, Québec, Trois-Rivières: Couvert et neige intermittente. Accumulation moins de 5 cm. Maximum de moins 7. Aperçu pour mercredi: peu de changement.

Baie Comeau, Mont-Joli, Gaspésie: Couvert suivi de neige intermittente. Accumulation pour la période négligeable. Maximum de moins 8. Aperçu pour mercredi: nébulosité variable.

Sept-Îles: Couvert suivi de neige intermittente. Accumulation négligeable. Maximum de moins 9. Aperçu pour mercredi: nébulosité variable.

ment de la coopération soviéto-canadienne", tant dans le domaine des relations économiques et scientifiques que politiques.

Le dernier voyage de M. Trudeau à Moscou remonte à mai 1971.

VOITURE PIÉGÉE

partie du décret publiée lundi par la presse libanaise. La censure s'applique également aux pièces de théâtre. Le ministre de la sécurité publique est responsable de l'application de la censure.

Ses termes de référence demeurent toutefois encore vagues. Aucune précision n'est fournie sur les sujets qui seront plus particulièrement visés par la censure.

Toute violation de la censure sera passible d'une amende pouvant atteindre 15.000 livres libanaises et d'un maximum de trois ans de détention.

Le quotidien Al Anouar a publié hier une longue liste des sujets particulièrement délicats qui, selon lui, feront l'objet d'une attention particulière des censeurs.

Questions religieuses, problèmes de sécurité, relations du Liban avec ses voisins du monde arabe et la communauté internationale en général, situation économique et financière du pays, questions politiques et tout particulièrement celle d'un partage du Liban si souvent évoquée pendant les 19 mois de guerre civile, figurent parmi les problèmes à aborder avec la plus grande prudence, de même que tout mouvement de la force de dissuasion, à l'exception de ceux ayant fait l'objet de

communiqués officiels.

"Si ceci doit être pris au pied de la lettre, la 'couverture' politique des événements du Liban deviendra pratiquement impossible", faisait remarquer un correspondant en poste à Beyrouth.

Pour les observateurs, la censure a été apparemment décidée à l'instigation de la Syrie, dont les troupes constituent l'essentiel des 30.000 hommes de la force de dissuasion.

Cette dernière a évacué lundi les locaux de six quotidiens et d'un hebdomadaire qu'elle occupait depuis deux semaines. Parmi ces derniers figuraient les deux quotidiens indépendants An Nahar et L'Orient-Le Jour, ainsi que deux journaux favorables à l'Irak, hostile à la politique poursuivie par la Syrie au Liban.

Selon des journalistes de An Nahar, les dossiers, matériel de bureau et un coffret ont disparu des bureaux de deux chroniqueurs du journal.

Les représentants de l'agence de presse américaine United Press International, dont les locaux à Beyrouth sont situés dans l'immeuble d'An Nahar, ont pu regagner leurs bureaux lundi à la suite du départ des unités de la force de dissuasion.

A Amman, M. Salah Salman, ministre libanais de l'Intérieur, dans une déclaration publiée lundi par le quotidien Al-Dustour exprime l'espoir que les journalistes opérant au Liban seront rapidement en mesure de s'auto-censurer.

PÉKIN APPRÉHENDÉ

naliste du "Morning Herald" de Sydney, en Australie.

Yvonne Preston, correspondante à Pékin, précise que l'éditorial du Nouvel An publié par le Quotidien du Peuple contient des menaces contre "la bande des quatre".

"Les spécialistes, ici, croient que l'armée est favorable à la peine de mort contre les quatre, alors que le Parti communiste, sous la direction du président Hua Kuo-Feng, est favorable à la clémence, conformément à la politique maoïste qui est d'offrir aux contre-révolutionnaires une chance de se réformer".

L'éditorial était publié conjointement par le Quotidien du Peuple, Le Quotidien de l'Armée de libération et le Drapeau rouge, l'organe doctrinal du parti.

La journaliste australienne ajoute que les récents troubles en Chine "suggèrent que l'armée est en position de force pour réclamer des mesures de sévérité".

Dans leur message du Nouvel An, les dirigeants du pays ajoutent que "la situation va continuellement s'améliorer, et que le pays va se développer, plus rapidement et mieux que les gens ne sont actuellement portés à la croire".

Le message du président ne fait cependant aucune mention des troubles qui ravagent le pays, s'attachant à promettre "une situation nouvelle, la revitalisation politique à laquelle se greffe une prospérité économique qui fera suite à la purge des réactionnaires".

L'éditorial met l'accent sur le but que se sont fixés l'ancien premier ministre Chou En-Lai et les nouveaux maîtres de la Chine: faire du pays un Etat avancé, et ce avant la fin du XXe siècle.

LE PLQ CHERCHE

Me Lévesque était du reste un des hommes-clé du gouvernement Bourassa dont il devint le leader parlementaire en octobre 1970, à la suite du décès tragique de l'ancien ministre du Travail, M. Pierre Laporte.

Outre la candidature de M. Lévesque, on parle de celles de politiciens venus de la scène fédérale, par exemple, MM. André Ouellet, député libéral de Papineau aux Communes et actuel ministre du Cabinet Trudeau, Jean-Luc Pépin, ex-député fédéral de Drummond ancien ministre de l'Industrie et du Commerce, voir même de M. Jean Marchand, ancien député de Langellier, ancien ministre des Transports, de l'Expansion économique régionale qui avait abandonné son siège fédéral pour tenter, sans succès, de se faire élire à l'Assemblée nationale aux élections du 15 novembre dernier.

Les succès de candidats "d'origine fédérale" lors d'un éventuel congrès de leadership du PLQ sont peu probables.

D'abord, plusieurs militants libéraux québécois se plaignent amèrement de l'inefficacité de l'action des "hommes de main de Trudeau" lors du scrutin de novembre.

Au surplus, rares sont les chefs politiques fédéraux qui ont réussi à associer leur autorité sur les partis provinciaux au Québec.

Seul, M. Jean Lesage, ancien député fédéral de Montmagny-L'Islet aux Communes et ancien ministre du Nord canadien dans le Cabinet de feu Louis Saint-Laurent, avait, en 1958, réussi l'exploit de devenir chef du Parti libéral du Québec et, deux ans plus tard, premier ministre de la province.

Une autre candidature, celle de M. Jérôme Choquette, a été évoquée au cours des derniers jours de 1976.

M. Choquette, un ancien ministre libéral, avait fondé, en novembre 1975, en compagnie de M. Fabien Roy, le Parti national populaire.

Deux mois plus tôt, M. Choquette, que l'ancien premier ministre Bourassa avait muté de la Justice à l'Éducation, n'avait pas apprécié ce geste de "non-confiance

et avait claqué la porte sous le prétexte d'un désaccord à propos de la politique linguistique du gouvernement.

Ses succès électoraux ont été peu brillants à la tête du PNP et on prête à l'ancien ministre libéral l'intention de faire un retour en force au PLQ, ce qui paraît peu probable, étant donné sa déroute personnelle le 15 novembre dernier dans la circonscription électorale d'Outremont, qu'il représentait à l'Assemblée nationale depuis 10 ans.

"Au sein même du PLQ, on ne s'entend guère sur la date du prochain congrès de leadership.

Les uns affirment qu'il faut procéder au plus tôt.

Les autres (ce semble être l'avis de la majorité) soutiennent qu'il faut repousser l'échéance et concentrer plutôt les efforts sur la reconstruction du parti et sur l'élaboration de son programme politique.

A cet égard, la bataille risque d'être bien longue entre les "fédéralistes inconditionnels" et les partisans d'un fédéralisme plus souple.

Si bien qu'on pense à Québec que ce ne sera pas avant la fin de 1978 que sera connu le successeur de M. Robert Bourassa.

LE PAKISTAN

que à l'usine de Karachi depuis plus de deux ans sauf dans le cas de deux pannes du réacteur.

M. Ahmed a estimé que la décision canadienne de cesser toute coopération nucléaire avec le Pakistan n'entraînerait "que peu de changements matériels" dans la situation prévalant depuis 1974. Il a déclaré que l'usine de Karachi, d'une capacité de 125 Mw, pourrait continuer à fonctionner normalement en dépit de l'embargo canadien. Seule une panne d'un composant important du réacteur de la centrale pourrait entraîner une fermeture temporaire de l'usine, a-t-il précisé.

Le secrétaire d'État n'a pas indiqué quelle source alternative de combustible le Pakistan envisageait pour son usine de Karachi, la seule en activité dans le pays. Il a refusé de définir quelle serait l'attitude du gouvernement pakistanais si d'autres pays opposés à la construction de l'usine de retraitement, notamment les États-Unis, faisaient également pression sur le Pakistan en suspendant ou en ralentissant leurs programmes d'aide ou de coopération.

Pour les observateurs à Islamabad, la conférence de presse de M. Aziz Ahmed constitue un nouveau signe, particulièrement solennel, de la volonté du gouvernement pakistanais de ne pas céder aux pressions américaines, quel qu'en soit le prix. L'aide américaine au Pakistan représente à elle seule près de 35 pour cent de la totalité de l'aide étrangère à ce pays.

On note néanmoins à Islamabad une certaine gêne pakistanaise face aux proportions inattendues de la crise ouverte dans les relations avec l'Amérique du Nord par l'accord franco-pakistanaise. La décision du Canada de mettre fin à toute coopération nucléaire avec Islamabad date du 25 décembre et cette information a été gardée secrète jusqu'à ce jour dans le pays.

Dans les milieux officiels, on semble estimer que toute publicité excessive liée à l'avancement des travaux de l'usine de retraitement sur les bords de l'Indus risquerait d'être dommageable aux intérêts pakistanais. Cette usine est néanmoins en construction et la date de sa mise en service est toujours fixée à 1981.

4 janvier

par la PC et l'AP

La Birmanie devenait indépendante et quittait le Commonwealth britannique il y a 29 ans aujourd'hui, le 4 janvier 1948. Le pays était déchiré par les luttes intestines; trois mois auparavant le premier ministre Aung San, pro-britannique, avait été assassiné et son adversaire politique de longue date fut accusé du meurtre et exécuté. Pendant ce temps, une multitude de groupements armés de tendances diverses se livraient des luttes incessantes. Le pays ne retrouva la paix que vers la fin des années cinquante. En 1958 le pouvoir passa aux mains du général Ne Win.

1974 — Le président Nixon refuse de céder aux sénateurs des documents et enregistrements ayant trait à l'affaire Watergate. L'explosion d'une péniche fait trois morts à Vancouver.

1959 — Les troubles éclatent à Léopoldville, au Congo belge.

1956 — Voyage inaugural du traversier Bluebonnet entre Yarmouth (N.-E.) et Bar Harbor (Maine).

1951 — Les forces nord-coréennes et chinoises s'emparent de Séoul.

1944 — Les forces alliées lancent leur offensive à Cassino (Italie).

1919 — Les bolcheviques s'emparent de Riga, en Lettonie.

1797 — Bonaparte bat les Autrichiens à Rivoli.

1790 — George Washington prononce le premier discours présidentiel annuel.

871 av. J.-C. — Des envahisseurs danois remportent la victoire contre Alfred le Grand d'Angleterre à la bataille de Reading.

Ils sont nés un 4 janvier: Jacob Grimm, auteur allemand (1785-1863); Joseph Joffre, maréchal de France (1852-1931).

FLUORATION

Suite de la page 3

rent non moins ardemment. Dans les milieux scientifiques on admet que le fluor a un effet direct et incontestable sur la diminution de la carie dentaire mais certains médecins estiment que d'autres effets du fluor peuvent être nocifs.

Le maire Drapeau, interrogé sur les ondes de CJAD, a déclaré qu'il recevait quotidiennement des lettres de citoyens bien éclairés le priant de poursuivre sa lutte contre la fluoration obligatoire de l'eau.

Pour le reste le maire de Montréal a réitéré l'opinion que les Montréalais devaient être fiers de l'année qui vient de s'écouler et il a prédit que l'année qui débute ne s'écoulerait pas sans qu'il ait de bonnes nouvelles à annoncer.

RÉFÉRENDUM

Suite de la page 4

légitimation par voie de référendum, serait elle-même légitime sinon encore légale? Et si le résultat du référendum a valeur re-légitimante, la proclamation d'indépendance aurait-elle valeur légale? Cette légalité, présumée par l'extérieur, entraînerait la reconnaissance au sens du droit international et avec pleine souveraineté?

Ce sont là les vraies questions, énormes, qui sont en cause et qui ont plus d'importance que le moral des partisans ou la solidarité des caucuses. En deçà de la règle ultime de l'emploi de la force, dont le premier ministre canadien s'interdit le recours en "civilisé" supérieur qu'il est, et au-delà d'un sondage parmi tant d'autres réduisant le gouvernement québécois à quelque C.R.O.P. ou Institut Gallup, Ottawa aura à dire sérieusement sa position morale et juridique devant le futur référendum. Tout le monde est pris de court, bien sûr; personne n'est prêt. Ottawa est excusable, et Québec aussi. La grande inconnue du référendum ce n'est pas son résultat: on aura à vivre avec ce degré d'incertitude pour un certain temps. Le très redoutable point d'interrogation porte sur le principe du référendum, sur sa validité, sur sa majorité (qualifiée ou simple, à 51%), sur ses modalités sujettes à contrôle, etc.

Le Parti québécois a accepté de ne pas faire l'indépendance par erreur ou par fraude. Le Parti libéral du Canada doit accepter de ne pas maintenir le Québec en fédéralisme par le seul droit du plus gros et du premier occupant. Un parti sécessionniste au pouvoir d'un Etat fédéré est un principe de contradiction pour l'ordre — ou le désordre — constitutionnel. Cette situation ne peut cesser que lorsque la sécession est accomplie ou que ce parti ne sera plus sécessionniste. Le référendum est un rite de grande solennité qui peut sacrifier des principes fondamentaux qui valent des deux bords.

SALUTAIRE

Suite de la page 5

lieu à des abus criants. Ainsi, en poussant loin l'exagération, une entreprise qui n'aurait pas contribué à la caisse du parti aurait pu soudain se voir victime de représailles linguistiques inexplicables. Watergate n'est pas si loin!

Par ailleurs, lorsqu'on examine en juriste la structure et les pouvoirs de la Régie, on s'inquiète un peu de l'absence de directions claires, nettes et précises dans la rédaction de la Loi et des règlements. La Régie, dans la mesure où elle pourra rendre des décisions susceptibles d'affecter les droits des individus, ne sera ni plus ni moins qu'un tribunal administratif et devra respecter les règles et procédures communes à ce genre d'organisme quasi-judiciaire. On sait que la Régie a le pouvoir d'entendre des requêtes et qu'elle peut procéder à des enquêtes. Comme les recours possibles devant la Régie ne sont définis nulle part, on voit difficilement pour l'instant ce qui pourrait faire l'objet d'une requête, sinon l'émission des certificats et quelques autres petites questions d'ordre purement administratif ne posant aucun problème de fond. A supposer que la Régie refuse d'émettre un certificat et que le requérant soit insatisfait de la décision, il aura bien sûr les recours prévus au code de procédure civile, soit la demande d'évocation ou révision ou le mandamus devant la Cour Supérieure.

Les recours de droit commun existent à l'encontre des gestes de la Régie de la langue française mais que valent-ils lorsque la loi constitutive est avare de précisions sur la nature et l'étendue des pouvoirs dévolus en même temps que sur les modalités d'exercice de ces pouvoirs qui, reconnaissons-le, sortent de l'ordinaire? Les tribunaux seraient sans doute ravis (?) d'avoir à statuer sur la suffisance ou l'insuffisance d'une "preuve" linguistique et profiteraient peut-être de l'occasion, comme l'a d'ailleurs déjà fait le juge Deschênes en d'autres circonstances, pour suggérer au législateur de prendre ses responsabilités.

Une clause pour le moins étonnante

Il reste à souligner dans le Règlement une dernière disposition sur laquelle on peut s'interroger. En vertu de l'article 30, la Régie et le Ministre s'engageaient à

respecter le caractère confidentiel d'un programme de francisation proposé ou approuvé. Le même article précise que l'entreprise devait informer ses employés de sa politique linguistique. Ces dispositions étonnent. De quelle façon permettent-elles de mieux atteindre les objectifs de la Loi et du règlement? Au contraire, comment pense-t-on rendre la langue française omniprésente dans le monde des affaires si le sort qu'on lui réserve dans une entreprise donnée se décide à mots couverts et en petite chapelle? De plus, ces dispositions assez particulières pouvaient amener n'importe qui à s'interroger sur la rectitude des intentions et des milieux d'affaires et de la Régie. Les délibérations et les décisions qui entourent les questions susceptibles de modifier sinon les droits des individus du moins leur façon de vivre doivent se faire au grand jour, si l'on tient à conserver un climat sain. Quand l'enjeu est aussi politiquement volatile et explosif que la langue, la règle n'a que plus de sens.

En somme, il n'y a peut-être pas lieu de pleurer l'abrogation du règlement sur la francisation des entreprises et la refonte de la Loi 22. L'inquiétude manifestée jusqu'ici par les milieux concernés tient bien davantage à la rigueur anticipée du nouveau régime qu'à la conviction profonde que l'ancien était juste et bon. Le procédé utilisé était tout de même curieux. Afin de répandre l'usage du français, c'est aux entreprises qu'on accordait des droits (subventions, concessions, avantages, etc.) à des conditions d'ailleurs très discutables. Quant aux individus, ils étaient, nous l'avons vu, franchement laissés pour compte et ils auraient pu facilement se sentir lésés, même en l'absence de droits formels. Les moralistes porteront sans doute le jugement opportun sur les valeurs socio-politiques qui sous-tendaient un tel système.

Le nouveau gouvernement n'a pas la tâche facile et il y a fort à parier que, comme pour ses prédécesseurs, la façon dont il traitera le dossier linguistique jouera un rôle déterminant dans sa survie. Il serait donc bien avisé de s'interroger d'une part sur l'opportunité même de légiférer en matière linguistique et, d'autre part, s'il décide d'intervenir, sur la meilleure façon de procéder. Ces questions sont loin d'être académiques même si l'on connaît les engagements contractés par le Parti québécois dans son programme. La marge de manœuvre constitutionnelle des provinces est assez large en matière de langue. On a souvent entendu, par ailleurs, les arguments en faveur du maintien de l'anglais dans les domaines des affaires et du travail. On attend donc du gouvernement du Québec qu'il fasse connaître clairement ses choix. Aurons-nous un Québec français ou bilingue? Entre ces deux options claires, les demi-mesures donnent lieu à des injustices. Une société, quelle qu'elle soit, peut-elle se permettre de les institutionnaliser?

DECÈS

CHARBONNEAU, ALINE. — A Daytona Beach, le 1er janvier 1977 à l'âge de 68 ans, est décédée, Mme Victor Charbonneau, née à l'île Bigras. Outre son époux, elle laisse ses enfants Aline (Mme Jacques Dagenais), Irène (Mme André Pilon), Claudette (Mme Yvon Carpentier), Ubald (époux de Gertrude Normandeau) Me Jean (époux de Marthe Pontbriand), ainsi que plusieurs petits-enfants. Les funérailles auront lieu vendredi le 7 janvier. Le convoi funéraire partira du Salon J.R. Deslauriers, 4780 de Saleberry, pour se rendre à l'église St-Odile où le service sera célébré à 11 heures, et de là au cimetière Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

HÉROUX, Jean-Paul. — A Montréal, le 1er janvier 1977 à l'âge de 63 ans, est décédé, M. Jean-Paul Héroux, homme d'affaires, diplômé des H.E.C., membre de la Chambre de Commerce de Montréal, époux de Claire Dery. Il laisse dans le deuil ses trois fils, Robert, Pierre et Jacques. Les funérailles auront lieu jeudi le 6 janvier. Le convoi funéraire partira des Salons J.R. Deslauriers & Urgel Bourgie Ltée, No. 5650 rue Côte-des-Neiges, pour se rendre à l'église St-Joseph de Ville Mont-Royal où le service sera célébré à 2 heures, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. S'il-vous-plait, pas de fleurs, dons à la Fondation des malades du cœur (1455 Peel) seraient appréciés.

LEFEBVRE, Juliette. — A Montréal, le 31 décembre 1976 à l'âge de 64 ans, est décédée, Mme veuve Paul Lefebvre, née Juliette Berubé. Elle laisse dans le deuil son fils Me Jacques Lefebvre (avocat), époux de Nicole Tremblay, ses petits-enfants Christianne, Marie-France et Sophie, ses sœurs Mme Emmanuel Denis (Simone), Mlle Gisèle Berubé, Thérèse (épouse de Dr Dominique Bédard), son frère Ronald (époux de Laurette Morel), ses belles-sœurs Françoise et Simone Lefebvre, sœur du Saint-Nom-de-Jésus-Marie, Mme Jeanne Berubé, Mme Raymond Berubé et Mme Jacqueline Berubé. Les funérailles auront lieu mercredi le 5 janvier. Le convoi funéraire partira du Salon Urgel Bourgie Ltée, No. 2095 rue Saleberry, pour se rendre à l'église Notre-Dame des Anges où le service sera célébré à 10 heures, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

UJEJSKA, Sophia, M.D. — A Montréal, le samedi 25 décembre 1976, est décédée, Sophia Ujejska, M.D. sœur bien-aimée du Docteur Irene Kwieciek, tante de Magda, belle-sœur de Lech, nièce de Mme Karolina Jurkiewicz. Des funérailles privées eurent lieu mardi 28 décembre. Inhumation au cimetière de la Côte-des-Neiges. Direction: D.A. Collins Funeral Home, 5610 Sherbrooke ouest, Montréal.

suites de la première page

TRUDEAU EN URSS

core prévu à l'heure actuelle".

On a rappelé d'autre part qu'outre l'invitation qui lui avait été faite à l'automne de 1971, le ministre soviétique des affaires étrangères, M. Andreï Gromyko, avait également invité M. Trudeau lors d'un voyage de ce dernier au Canada.

Le bureau du premier ministre a précisé que dans l'entrevue qu'il avait accordée à la Pravda, M. Trudeau avait simplement exprimé l'espoir que l'amélioration des relations avec l'Union soviétique se poursuivrait, conformément à la politique générale canadienne.

Cette entrevue avait été accordée il y a quelques mois à Ottawa à un journaliste de la Pravda.

Le premier ministre y considère notamment que l'année 1976 fut une année "féconde en ce qui concerne le développe-

au fil des mots

La rue Saint-Jacques

par Louis-Paul Béguin

On aura beau faire: on ne me convaincra pas qu'on puisse donner deux noms à la même rue. Une rue a un nom, un point c'est tout. Elle n'en peut avoir deux, pour la seule raison qu'il y a deux langues parlées sur ses trottoirs. Car cela provoquerait la confusion, serait une évidente preuve d'illogisme, et servirait à quoi, je vous le demande.

Mais, hélas, à Montréal, il y a une rue commerçante, passante, connue de tous, et dans laquelle on trouve des banques, des petits commerces, des maisons de courtage. Il s'agit de la rue Saint-Jacques. Or, figurez-vous qu'un brave Torontois se hasarda un beau jour dans notre ville. Unilingue mais courageux, il s'évertua à chercher une rue dont on lui avait dit grand bien en ce qui concerne certains restaurants "de bonne bouffe", dont Montréal a le secret. Ce ne fut qu'après une heure au moins de recherches qu'il s'aperçut que la rue SAINT-JAMES n'existait pas. TOUTES les plaques posées aux coins de la rue qu'on lui avait indiquée comme étant la rue Saint-James (sic) portaient: rue Saint-Jacques, et qu'en fait, il s'agissait bien de SA rue Saint-James, anglicisée par les anglophones,

Jacques se disant James en anglais. Il crut un moment que la rue Saint-James coupait peut-être la rue Saint-Jacques. Que non! Étant intelligent, il se rendit compte que la rue Saint-Jacques était bien la rue qu'il cherchait, une banque ayant sans vergogne adopté St. James st. pour son adresse gravée sur sa plaque bilingue.

Il est intolérable qu'on parle de la rue Saint-James (ou plus exactement St. James street), qu'on sème ainsi la zizanie dans la tête des gens qui ne sont point avertis des bizarreries de notre bilinguisme bancal. Il existe une rue, officiellement à Montréal: la rue Saint-Jacques. Qu'on cesse donc de parler, d'écrire, de donner une adresse comme étant "on St. James". Est-ce que nous irions changer le nom de la "King street" à Toronto, et dire: rue du Roi? Non, bien sûr. Westmount, c'est Westmount, ce n'est jamais le Mont de l'Ouest, n'est-il pas vrai? Concluons. Les anglophones doivent dire: St-Jacques street. Pour eux comme pour les francophones ce sera plus clair. Jusqu'à ce matin (j'ai vérifié encore), IL N'EXISTE PAS DE ST. JAMES STREET. Pas plus de St. James st. que de Lake Saint-John ou de Three Rivers. Qu'on se le dise!

PLUS RIEN de MINI à la MINI!

Mini
1000

grands prix

\$50,000
chacun

SÉRIE ET NUMÉRO COMPLET, EN ORDRE

TOUJOURS

UN DES 4 NUMÉROS COMPLETS, SANS LA SÉRIE, EN ORDRE \$1,000
3 DERNIERS CHIFFRES DES 4 GRANDS PRIX, EN ORDRE \$25

50¢

NOUVELLE STRUCTURE DE PRIX
4 FOIS PLUS DE GAGNANTS

Depuis 1945, Washington a menacé 215 fois

WASHINGTON (AP et AFP) — Selon une étude de la Brookings Institution publiée hier, les États-Unis ont eu recours à la menace militaire presque deux fois plus souvent que l'Union soviétique, et ce depuis 1945.

Les auteurs de cette étude ont compté, durant cette période, 215 cas où les États-Unis ont utilisé leur puissance militaire, soit sous forme de menace, soit par un emploi très bref. Selon les mêmes critères, l'étude a relevé 115 cas semblables dans le cas de l'URSS.

Le rapport du groupe privé, réalisé à la demande du Pentagone, note qu'en général, les menaces ne se sont pas matérialisées par une intervention directe. À 33 reprises, les forces stratégiques nucléaires ont été mises en alerte, le plus souvent dans les années 1940 et 1950. Les États-Unis ont menacé l'Union soviétique d'une attaque nucléaire deux fois, en 1962, lors de la crise des missiles à Cuba, et en 1973, pour éviter un engagement de l'URSS dans le conflit israélo-arabe.

L'étude indique d'autre part que la fin des années 1950 et le début des années 1960 ont été les plus fournies en ce qui concerne l'usage politique des forces armées à l'étranger.

Une moyenne de 13,4 "incidents" par an se sont produits, pendant la présidence de John Kennedy, 9,7 par an, pendant celle de Lyndon Johnson, 7,3 par an, sous celle du général Eisenhower et 5 ou moins par an, pendant celles de Harry Truman, Richard Nixon et Gerald Ford.

L'intransigeance d'Ian Smith pourrait retarder la reprise du dialogue de Genève

PRETORIA (d'après AFP et Reuter) — Les négociations de Genève sur la Rhodésie pourraient ne pas reprendre comme prévu le 17 janvier, a déclaré hier, à Pretoria, M. Ivor Richard, le président britannique de la conférence de Genève.

Au cours d'une conférence de presse donnée peu après avoir rencontré le premier ministre sud-africain, M. John Vorster, près de Port-Elizabeth, M. Richard a indiqué que la négociation pourrait ne pas reprendre le 17 janvier s'il l'estimait nécessaire.

M. Richard avait auparavant indiqué qu'il rencontrerait à nouveau M. Vorster, d'ici une à deux semaines, "probablement dix jours", a-t-il dit.

Le diplomate britannique — représentant de son pays à l'ONU — n'a rien révélé d'autre sur ses trois heures d'entretiens avec M. Vorster, que le fait que ces discussions ont été "utiles et constructives".

Les discussions se sont déroulées à Oubosstrand, la résidence de campagne du premier ministre sud-africain, à 80 km de Port-Elizabeth, où M. Richard, arrivé dimanche soir en Afrique du Sud, s'est rendu en hélicoptère. De source informée, on déclare que l'entretien a été franc et direct.

"Des discussions de cette nature revêtent toujours un caractère exploratoire, a déclaré M. Vorster. Pour l'instant, il n'envisage pas de ren-

contrer son homologue rhodésien, M. Ian Smith, avec lequel M. Richard a eu, samedi, à Sudbury, une discussion, apparemment orageuse.

Le chef du gouvernement minoritaire blanc est toutefois convenu d'étudier certaines propositions britanniques portant sur l'administration de la période de transition. Il doit donner sa réponse à M. Richard dans une dizaine de jours.

M. Richard a déclaré: "Je suis convaincu que nous parviendrons finalement à un règlement du problème" rhodésien.

Il a souligné que si son entretien avec M. Smith avait été "plutôt sombre", il n'avait cependant pas été aussi négatif

que l'avait suggéré la presse. "Nous nous sommes séparés après avoir bu le thé ensemble".

Relatant ses entretiens en Zambie, en Rhodésie et en Afrique du Sud, M. Richard a souligné que tous ses interlocuteurs lui avaient fait part de leur désir de paix et d'un transfert pacifique des pouvoirs à la majorité noire.

"Dans une situation comme celle-ci, la dernière chose à faire est d'avoir recours à la diplomatie de l'ultimatum", a-t-il souligné.

"Je pense qu'un entretien sur la Rhodésie avec le premier ministre d'Afrique du Sud est de nature à aider dans l'examen de la situation", a déclaré M. Richard.

On prête généralement à Pretoria un rôle vital dans la question rhodésienne, l'économie rhodésienne dépendant entièrement de l'Afrique du Sud. M. Vorster et le secrétaire d'Etat américain, M. Henry Kissinger, sont les deux hommes qui ont persuadé M. Smith d'accepter, en septembre dernier, les propositions

anglo-américaines en vue de l'accession de la majorité noire au pouvoir.

L'intransigeance de M. Smith à revenir sur ces propositions et l'attitude des délégations nationalistes qui les ont partiellement rejetées ont conduit la conférence de Genève à l'enlèvement après huit semaines de travaux.

M. Richard exposera des solutions de compromis au président du Botswana, sir Seretse Khama, qui le recevra aujourd'hui. Il doit ensuite se rendre au Mozambique et en Tanzanie. Il s'est déjà rendu en Zambie.

Après son entretien à Oubosstrand, le diplomate britannique est monté à bord d'un hélicoptère militaire qui l'a ramené à Port-Elizabeth, d'où il est reparti dans son appareil particulier pour Pretoria. Il est attendu, ce matin, à Gaborone.

Par ailleurs, à Washington, M. Andrew Young, le futur représentant des États-Unis à l'ONU, a déclaré dimanche qu'il opposerait son veto à une résolution de l'organisation mondiale demandant que des

sanctions soient prises contre les régimes minoritaires blancs d'Afrique australe.

Premier Noir appelé à représenter les États-Unis à New York, M. Young a précisé au cours d'une interview télévisée que les sanctions sont rarement effectives et constituent surtout un "aveu d'impuissance".

Selon M. Young, le meilleur moyen pour promouvoir l'accession de la majorité au pouvoir en Afrique australe est que "les États-Unis fassent usage de leur énorme influence" et prennent, dans le cadre de l'ONU, l'initiative de formuler des propositions nouvelles.

Il a exprimé sa conviction que Blancs et Noirs devraient cohabiter en Afrique australe, et s'est déclaré hostile au rejet des Blancs d'Afrique du Sud à la mer.

M. Young a encore indiqué que les États-Unis devraient, partout dans le monde, faire jouer leur influence en faveur du respect des droits de l'homme, et il a, en particulier, nommé mis en cause le Chili et l'Argentine.

ÉDUCATION AUX ADULTES

cours du soir

HIVER 77

110 cours offerts

Administration	27 cours
Informatique	10 cours
Secrétariat	15 cours
Sciences	18 cours
Sciences humaines	34 cours
Arts et Lettres	12 cours
Langues	12 cours

Pour obtenir l'offre de cours détaillée, téléphonez à 376-6310.

MAIS AUSSI...

Profitez du Centre de Références et d'Informations. A votre service pour l'aide pédagogique. Suzanne Payette et Gilles Lavoie vous aideront à trouver réponses à vos questions.

Période d'inscription: du 6 au 23 décembre et
Début des cours: 4 au 14 janvier 7 février

Séance de test pour le cours d'anglais: 14 janvier. Les pièces requises pour l'ouverture du dossier: bulletins, certificat de naissance, photo.



Éducation aux Adultes,
CEGEP Rosemont,
6400 - 16e Avenue,
Rosemont Montréal, P.Q.
376-6310

le CEGEP, ça vous appartient aussi.

Selon un rapport du Département d'État

Six pays armés par les USA violent les droits de l'homme

WASHINGTON (d'après Reuter et AFP) — Six pays bénéficiant actuellement d'une aide militaire américaine sont coupables de violations des droits de l'homme, affirme un rapport préparé par le Département d'État, à la demande de la commission des Affaires internationales de la Chambre des représentants.

Il s'agit de l'Argentine, de Haïti, de l'Indonésie, de l'Iran, du Pérou et des Philippines. Le rapport recommande toutefois que ces pays continuent de recevoir une aide américaine.

Il a été préparé en vertu d'une loi adoptée à la fin de l'année dernière, exigeant que le Département d'État établisse un rapport, si le Congrès le demande, sur les pays aidés qui seraient coupables de violations des droits de l'homme. Cette loi prévoit que de tels pays soient privés de fournitures militaires américaines.

La question des droits de l'homme a été mise au premier plan par la campagne électorale de M. Jimmy Carter, qui a reproché au président Ford de ne pas y attacher une attention suffisante.

En ce qui concerne l'Argentine, le rapport fait ressortir que des terroristes de gauche aussi bien que de droite, de même que le gouvernement argentin ont régulièrement violé le droit à la vie, à la liberté et à la sécurité. Il ajoute que les forces de sécurité argentines torturent parfois des prisonniers pour obtenir des renseignements. Néanmoins, concluent les auteurs, l'aide à l'Argentine ne devrait pas être

suspendue, à cause de l'importance stratégique de ses côtes, qui s'étendent sur près de 1.600 kilomètres et afin de conserver "une relation professionnelle avec les forces armées argentines".

Au sujet des cinq autres pays, le rapport offre les appréciations suivantes:

● Haïti: le gouvernement du président Jean-Claude Duvalier est "fondamentalement autoritaire". On note cependant une lente amélioration de l'atmosphère politique depuis cinq ans. Une centaine de personnes sont toujours en détention pour des motifs politiques, après la libération d'environ 500 détenus dans le cadre de six amnisties présidentielles.

● Pérou: le gouvernement du président Francisco Morales Bermudes, qui s'est emparé du pouvoir en 1975, à la suite d'un coup d'État sans effusion de sang, est plus modéré que son prédécesseur. Il n'en est pas moins autoritaire et a procédé à de nombreuses arrestations depuis la proclamation de l'état d'urgence, en juillet dernier.

● Philippines: de nombreuses arrestations et mises en détention sans procès ont été effectuées depuis la proclamation de la loi martiale, en 1972. Certaines personnes ont été maintenues en détention pendant quatre ans. Des sévices ont été exercés contre des prisonniers, mais la question du respect des droits de l'homme a été fréquemment évoquée entre représentants américains et philippins, souligne le rapport. En dépit de "rap-

ports de tortures... de châtiements cruels, inhumains et dégradants" de prisonniers politiques, l'aide aux Philippines devrait se poursuivre pour conserver l'accès aux bases américaines dans le pays.

● Indonésie: plus d'un demi-million de personnes ont été arrêtées après le coup d'État communiste avorté de 1965. Le nombre des personnes emprisonnées est cependant tombé à 31.000. Les arrestations arbitraires se poursuivent toujours quand la sécurité nationale est en jeu. Les détenus ne sont pas tenus de comparaître en vertu de pouvoirs d'urgence institués à la suite des événements de 1965. Le gouvernement indonésien ne pratique toutefois pas d'assassinats et de sévices. Les libertés personnelles sont, dans l'ensemble, bien observées.

● Iran: le nombre des prisonniers politiques se situe entre 2.900 et 3.500. Le Département d'État affirme ne disposer d'aucune preuve quant à la pratique de tortures dans le pays, mais souligne qu'on ne peut ignorer les accusations qui ont été lancées contre la police de sécurité iranienne à ce sujet.

COMMENT PRENEZ-VOUS VOTRE CAFÉ?
Paisiblement, à
La Brioche
Que ce soit pour le petit déjeuner, le déjeuner ou pour la collation, vous vous sentirez chez vous à La Brioche.
(Ouvert de 7 heures à 23 heures du lundi au samedi)
Hôtel Sheraton-Mt. Royal
CENTRE-VILLE, MÉTRO PEEL, UN HÔTEL SHERATON

EN CAS DE PANNE*

Dans un premier temps

1. Fermez les appareils électriques, à l'exception du réfrigérateur et du congélateur.
2. Abaissez les thermostats qui règlent le chauffage.
3. Placez la manette de l'interrupteur du chauffe-eau à la position "off". Cet interrupteur se trouve habituellement à proximité de l'appareil.
4. Fermez les fenêtres et portes extérieures.

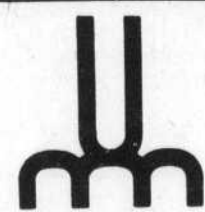
Si la panne se prolonge

1. N'utilisez qu'avec prudence certains appareils de secours servant à l'éclairage, au chauffage ou à la cuisson.
2. Laissez couler un mince filet d'eau de vos robinets.
3. Ne quittez pas la maison sans vous assurer que les portes sont verrouillées et les feux, éteints.

Quand le courant est rétabli

1. Remettez graduellement en marche les appareils électriques, sur une période d'une quinzaine de minutes.
2. Si certains appareils ne fonctionnent pas, vérifiez l'état des fusibles qui protègent leur circuit d'alimentation.

* Il peut arriver que les rigueurs du climat ou des cas fortuits occasionnent des pannes plus ou moins longues. Nous mettons tout en œuvre pour rétablir le courant le plus tôt possible; cela nous sera d'autant plus facile que les abonnés auront pris soin de fermer leurs appareils électriques au moment où la panne survient et de les remettre graduellement en marche quand le courant est rétabli.



UNIVERSITÉ
DE
MONTRÉAL

FACULTÉ DE L'ÉDUCATION PERMANENTE

FORMATION PERSONNELLE ET PERFECTIONNEMENT PROFESSIONNEL

ART

● De l'impressionnisme à l'art abstrait — 45 h.

ANIMATION

- Entraînement au travail en équipe — 3 cr.
- Le leadership et l'exercice de la fonction d'autorité — 3 cr.
- Prise de décision en groupe — 3 cr.

CIVILISATION

● Civilisation indienne (2e partie) — 24 h.

CONNAISSANCE DU QUÉBEC

- Littérature et société québécoise — 3 cr.
- Québec: hier et aujourd'hui — 3 cr.

COMMUNICATION

- Initiation aux relations publiques — 3 cr.
- Relations humaines dans l'organisation — 3 cr.
- Communication — 3 cr.
- Communication avec soi et avec autrui — 3 cr.
- Communication non verbale — 3 cr.

CRIMINOLOGIE

- La criminologie: histoire et perspectives actuelles — 3 cr.
- Droit, justice et criminalité — 3 cr.

DROIT

- Droit de la coopération — 3 cr.
- Droit de la protection du consommateur — 3 cr.

ÉCONOMIE ET ÉCONOMIE APPLIQUÉE

- Économie I — 3 cr.
- Le mouvement coopératif dans l'économie québécoise — 3 cr.
- Formation du consommateur — 3 cr.

ENTREPRISE

- Principes de l'administration et de l'organisation — 3 cr.
- Administration du personnel — 3 cr.
- Processus et techniques d'organisation — 3 cr.
- Psychologie du travail — 3 cr.

FAMILLE

- Philosophie du management au foyer — 3 cr.
- Dynamique de la famille — 3 cr.

TRIMESTRE D'HIVER 1977
On peut s'inscrire dès maintenant.
Date limite d'inscription: 7 janvier

● Relations parents-enfants — 3 cr.

● Soins infirmiers à la mère et à l'enfant — 3 cr.

LANGUE

● Grammaire et rédaction française — 3 cr.

LOISIR

● Gestion du loisir — 3 cr.

MÉTHODOLOGIE

● Méthode de travail intellectuel — 15 h.

POLITIQUE

- Les idéologies et la politique II — 2 cr.
- Systèmes politiques: Québec et Canada — 3 cr.
- L'Amérique latine et le nouvel ordre économique international — 30 h.

PSYCHOLOGIE

- Fondements psychologiques de la relation interpersonnelle — 3 cr.
- Psychologie sociale — 3 cr.
- Psychologie du développement — 3 cr.
- Notion et évolution des valeurs chez les jeunes — 3 cr.

SCIENCES DE LA SANTÉ

● Épidémiologie — 3 cr.

SCIENCES NATURELLES

- Biochimie générale — 3 cr.
- Physiologie humaine — 3 cr.

SCIENCES SOCIALES

- L'organisation scolaire: système social — 3 cr.
- Cadre juridique de la communication — 3 cr.
- Recherches et méthodes: enquêtes et sondages — 3 cr.

SOCIOLOGIE

- Sociologie de la famille — 3 cr.
- Éléments de sociologie — 3 cr.

STATISTIQUES

- Introduction à la statistique — 3 cr.

Brochure sur demande

FACULTÉ DE L'ÉDUCATION PERMANENTE
3333, chemin Queen Mary, 6e étage
Tél.: 343-6090 (après 17 heures: 343-6992)

Cinq parlementaires s'en prennent à l' "empire" immobilier du Vatican

ROME (AP) — Cinq parlementaires italiens ont lancé, dimanche, de vives attaques contre le Vatican à propos de ses nombreux biens immobiliers et de la manière dont il gère ce patrimoine qui représenterait, affirme-t-on, un quart de Rome. Ils ont exigé une intervention "immédiate" du gouvernement pour mettre fin aux transactions auxquelles se livre le Vatican.

Les quatre députés — quatre du Parti radical et un du Parti socialiste — déclarent

dans une motion parlementaire que le Vatican fait "un usage scandaleux de ses propres biens" et demandent pour l'avenir l'arrêt "des opérations capitalistes et massives".

La motion a été déposée quelques jours après la publication par l'hebdomadaire L'Europeo d'une enquête intitulée "Vatican S.A." sur le "véritable empire" immobilier du Vatican à Rome et dans ses environs.

Le magazine y écrivait que

le Vatican et ses ordres religieux semblent avoir décidé de modifier la structure de leurs biens immobiliers et, sans payer aucun impôt grâce au Concordat, de transformer certains immeubles historiques en hôtels et en bureaux.

Dimanche, le Vatican n'avait publié aucun commentaire sur les affirmations de L'Europeo mais certains observateurs auprès du Saint-Siège déclaraient que l'article "ne semble pas scandaleux et ap-

paraît contenir quelques vérités".

L'Europeo a publié une liste de plus de 50 palais destinés, disait-il, à être mis bientôt sur le marché. Il écrivait: "Le Vatican vend de vieux couvents ou d'autres institutions qui ne produisent aucun bénéfice pour réinvestir dans l'immobilier moderne ou dans la terre, assez loin de la ville mais qui devrait bientôt bénéficier du développement naturel de Rome."

Quand une transaction immobilière concerne un immeuble religieux — d'après le magazine, la vente d'une immeuble de six étages aurait récemment rapporté 1,5 milliard de lire (\$25 millions) — aucun impôt n'est dû en vertu du Concordat de 1929 qui régit les relations entre le Vatican et la République

Affaire des micros du Canard enchaîné: non lieu

PARIS (AFP) — Une ordonnance de non-lieu a été rendue dans l'affaire dite des écoutes du Canard enchaîné, apprend-on au palais de justice de Paris.

Cette information avait été ouverte à la suite d'une plainte pour "violation de domicile et tentative d'atteinte à la vie privée" déposée après la découverte dans les locaux de l'hebdomadaire satirique parisien, dans la nuit du 3 au 4 décembre 1973, d'un groupe d'inconnus occupés à installer du matériel d'écoute.

Me Roland Dumas, avocat du Canard enchaîné, a indiqué hier qu'il avait fait appel dans le délai de trois jours impartis par la loi.

Tout au long de l'information de l'affaire, M. Roger Fressoz, directeur de l'hebdomadaire et partie civile ainsi que Me Dumas, n'ont pas cessé d'alerter l'opinion publique pour que justice leur soit rendue. Ils demandaient l'inculpation des policiers de la DST (Direction de la surveillance du territoire, services de contre-espionnage français) que, disaient-ils, leur enquête personnelle leur avait permis d'identifier.

Le juge avait convoqué les policiers mis en cause pour procéder à des confrontations

avec les témoins, mais ces fonctionnaires se déroberent sur l'ordre de leurs supérieurs, estimant que les traits de leur visage étaient protégés par la législation sur le secret de la défense nationale.

M. Roger Fressoz, directeur de l'hebdomadaire satirique, avait porté plainte contre "X" pour violation de domicile et tentative d'atteinte à la vie privée. En ce qui concerne le délit de violation de domicile, le magistrat note que les locaux destinés aux bureaux du Canard enchaîné n'avaient pas encore été aménagés à cette fin et n'étaient pas occupés par le personnel de rédaction à l'époque des faits.

Il considère que le délit de tentative d'atteinte à la vie privée n'est pas davantage constitué car les auteurs des écoutes avaient pour but de capter des conversations de caractère public, professionnel ou relatives à la vie des affaires.

Or, précise l'ordonnance, "la nature intime des paroles ou conversations objet de l'écoute doit s'apprécier en fonction du caractère intolérable que revêtait leur divulgation pour ceux qui les ont prononcées ou auxquels elles étaient destinées".

Le maire communiste de Rome reçu par Paul VI

ROME (d'après Reuter et AFP) — Le pape Paul VI a parlé hier pendant quarante minutes des problèmes de Rome avec le maire de la capitale, M. Giulio Carlo Argan, apparenté communiste, à qui il avait pour la première fois accordé une audience privée au Vatican, — un événement important dans les annales civiles et religieuses de la ville.

La presse juge qu'il s'agit d'un nouveau pas dans la marche en avant des communistes italiens, mais le Vatican paraît vouloir minimiser l'importance de la rencontre.

L'Osservatore romano, organe du Vatican, n'a pas publié le texte de l'allocution du professeur Argan dans son compte-rendu de l'audience, contrairement à ce qu'il faisait ces dernières années à l'occa-

sion des rencontres entre le pape et les maires démocrates-chrétiens de Rome.

Dans une brève dépêche, en bas de première page, le journal écrit: "Le Saint-Père Paul VI a reçu ce matin en audience la jeune municipalité de Rome, qui était présidée par le maire, le professeur Carlo Giulio Argan." Le journal reproduit ensuite le texte de l'allocution du pape, faite "en réponse aux vœux du maire". Il ne mentionne pas la rencontre privée qui a précédé l'audience officielle accordée à tous les conseillers municipaux.

M. Argan a sévèrement critiqué la gestion des précédentes municipalités démocrates chrétiennes de la capitale italienne, au cours de l'audience.

M. Argan, sans toutefois nommer ses prédécesseurs, a évoqué à propos de leur gestion un "troisième sac de Rome", analogue selon lui à l'invasion des barbares à la fin de l'Empire et à celle des troupes de Charles-Quint, en 1527.

Dénouant la recherche "enragée" du profit, l'endettement "presqu'insoluble" de la ville, le niveau de vie descendant "au-dessous des limites du tolérable" pour de trop nombreux romains, la saleté, le chômage, M. Argan a dressé devant le souverain pontife un tableau des "souffrances de cette grande cité, souillée au mépris de la loi".

Le maire de Rome a lancé un appel au pape. "Notre municipalité, a-t-il déclaré, n'ignore pas avec quelle douleur l'évêque de Rome, gardien suprême, est affligé des atteintes au caractère sacré de la ville. L'idéologie et la politique peuvent s'allier à l'esprit chrétien, en faveur du peuple romain, pour une intervention aussi immédiate que la nécessaire".

Dans son allocution, le pape Paul a invité le conseil municipal à sauvegarder le "caractère particulier" de Rome, foyer de la chrétienté. On estime que la manière dont le Vatican a traité cette rencontre vise à faire taire les critiques de la droite catholique qui se plaint des avances de l'Eglise en direction des communistes.

Sursis pour cinq grévistes polonais

VARSOVIE (Reuter) — Cinq ouvriers condamnés à des peines de prison à la suite des émeutes déclenchées, l'été dernier, par le projet du gouvernement polonais de relever les prix alimentaires, se sont vu accorder un sursis par un tribunal de province, a annoncé le comité de défense des ouvriers.

Selon cet organisme privé qui assume la défense des ouvriers condamnés à la suite des troubles de l'été dernier, la décision a été rendue samedi par le tribunal de Radom, à 80 km au sud de Varsovie, où des manifestations avaient eu lieu cet été.

ANNONCES CLASSÉES RÉGULIÈRES

844-3361

• Chaque insertion coûte \$2.00, maximum 25 mots
• Tout mot additionnel coûte 0.25 centime
• L'heure de tombée est midi pour le lendemain

ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR

Avis: Les annonceurs sont priés de vérifier la première parution de leurs annonces. Le Devoir se rend responsable d'une seule insertion erronée. Toute erreur doit être signalée immédiatement. S.V.P. téléphoner à 844-3361.

ANNONCES CLASSÉES ENCADRÉES

844-3361

• Chaque parution coûte \$4.20 le pouce
• L'heure de tombée est midi pour le lendemain
• Il n'y a pas de frais pour les illustrations

AMEUBLEMENTS À VENDRE

MEUBLES NON PEINTS: Vendeurs et fabricants. Vaste choix (commodes, bureaux doubles et triples, bibliothèques, mobiliers de cuisine, etc.) Avons aussi matelas toutes grandeurs à prix d'au moins 207 Beaubien Est. Tél: 276-9067 ou 790 Atwater, 935-6716 J.N.O.

CHALET À LOUER

STE-AGATHE: luxueux Bavares, flanc montagne, cheminée pierre, toit cathédrale, meubles Thibault, saison semaines-ski, vacances-repos. Tél: 256-6825 ou 1-819-326-5836 1-2-77

LOGEMENTS À LOUER

EMERY — ST-DENIS: 6 pièces, partiellement meublé, 1er étage, \$125.00. Tél.: 525-4272 6-1-77

PROPRIÉTÉS À VENDRE

A.E. LePAGE

IMMÉRIABLES WESTMOUNT REALTIES COURTIER

ANTIQUITES DEMANDÉES

ACHETONS ANTIQUITES de toutes sortes. Appelez: Claude Morrier 667-0774 J.N.O.

ESPACES À SOUS-LOUER

à Toronto

Dans immeubles à bureaux pour exécutifs, en plein cœur de la ville.

- Prix incomparable
- Luxueux, plusieurs extras.

Appelez: 1-416-751-8143 ou après 5 P.M. 1-416-787-7503, 6-1-77

OFFRES D'EMPLOIS

C.A.M. CANADA LTEE recherche secrétaire parlant français, bilingue, parlé et écrit, moyenne d'âge 25 ans, très bonne présentation. Se présenter dans la journée à: 154 est, rue St-Paul, 3e étage, Montréal. Tél: 861-9917 10-1-77

LAVAL SUR LE LAC

Pour ceux qui aiment la tranquillité, les arbres, les vieux quartiers. Une maison, distinguée, style canadien, construction 1969, maison impeccable avec 3 chambres à coucher. Beau jardin, piscine. Exclusif. Dora Brunet: 887-1010 ou 827-0348

APPARTEMENTS À LOUER

RIDGEWOOD: Magnifique 7 1/2, tapis mur à mur, 2 salles de bains, 2 balcons, 4 chambres à coucher, grande cuisine, salon-salle à manger 45 pieds. 1er février. \$500. Tél: de 11 h à 14 h et après 18 h 342-0080 10-1-77

LOGEMENTS À LOUER

PRES UNIVERSITE DE MONTREAL: bas duplex, 6 1/2, laveuse-sécheuse, lave-vaisselle, foyer, salle de jeux, garage. De janvier au 15 août. Tél: 739-2879 5-1-77

PERSONNEL

AMASO: Service de rencontres. Sérieux, 822 est Sherbrooke, suite 5, Marthe Gaudette, b.a., b. pédagogie, b. philosophie, licence ès lettres. Tél: 524-3852 et à Québec: 843-7037 J.N.O.

ST-LAMBERT

Nouvelle inscription. Site exclusif de St-Lambert, magnifique résidence, située sur un grand terrain avec beaucoup d'arbres, 2 foyers, garage double, prix demandé: \$93,500. M.L.S. Rita Shee: 485-2510 ou 672-6489. 5-1-77

ARTICLES À VENDRE

SKI, SKI, SKI: bas prix. 1000 Goulin ouest; Tél: 336-4797. 12-3-77

OFFRES D'EMPLOIS

RÉDACTRICE DEMANDÉE

pour BSA Publicité & Associés, Montréal

Dû à des promotions internes un poste de rédactrice est ouvert chez BSA Publicité.

La personne que nous cherchons doit avoir une bonne expérience d'agence de publicité, elle doit avoir travaillé à la rédaction et conception de campagne publicitaires majeures dans tous les médias. Elle doit avoir une certaine connaissance de l'anglais afin de pouvoir communiquer avec son homologue anglais.

Toute rédactrice d'expérience intéressée doit communiquer avec:

Patricia Carbray
à 387-3715 7-1-77

ÊTRE DEUX ...

Pour vraiment apprécier les plaisirs de la vie, il faut être deux.

Service de rencontres réputé établi à Montréal depuis 1966, pour personnes libres et sérieuses.

Dépliant gratuit sur demande

Tél: 282-0058

ouvert de 1 P.M. à 9 P.M. lundi au vendredi

RENDEZ-VOUS SCIENTIFIQUE

1117 ouest, Ste-Catherine suite 108, Montréal 15-1-77

le bridge

L'intelligence du bon défenseur, Qu'est-ce?

par Charles-A. Durand

Donneur: Nord
Vulnérable: Tous

♦ ♦ ♦ ♦

NORD

♦ DV 10 2
♦ ADV 6 4
♦ R 7
♦ 9 5

OUEST

♦ 7
♦ 9 7 5 3
♦ 10 4
♦ ARD 7 6 4

EST

♦ R 9 5
♦ 8 2
♦ AV 9 5 2
♦ 8 3 2

SUD

♦ A 8 6 4 3
♦ R 10
♦ D 8 6 3
♦ V 10

Les enchères:

Nord Est Sud Ouest
1 ♥ passe 1 ♦ 2 ♠
2 ♥ passe 4 ♦ 2 ♠
fin

Entame: le Roi de trèfle par Ouest

Le jeu des défenseurs est toujours difficile et leur triomphe tient très souvent à une stratégie psychologique qui trompe le déclarant, le porte à faire une erreur et occasionne la perte de son contrat. Ces coups ne sont pas seulement du domaine des experts, ils sont aussi le jeu du joueur observateur qui analyse le mort et simule la conduite que devra prendre le déclarant, pour réaliser son contrat et base son plan de défense sur ces faits probants.

Dans le jeu d'une main, le plan du défenseur est aussi im-

PROPRIÉTÉS À VENDRE

BOUCHERVILLE: vente privée, split-level, 10 pièces, brique et pierre, 2 foyers, garage, piscine hors-terre 27 pieds, 5 chambres, 2 salles de bains, terrain de 13,000 pi.ca. Prix demandé: \$69,000. Appelez 655-5799 4-1-77

LES MOTS CROISÉS du Devoir

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12

Horizontalement

1—Stimuler.
2—Couleur. — Résine odoriférante qui coule de certains arbres.
3—Qualité de ce qui est érectile.
4—Elle peut produire de la cire. — Entêté.
5—Ile de la Grèce. — Volonté. — Du verbe avoir.
6—Difficile à entamer (fém.). — Celui qui tient un enfant sur les fonts baptismaux.
7—Fleuve de France. — Dénudé d'esprit. — Ile de l'Atlantique.
8—Personne qui s'occupe de l'application des mathématiques aux assurances sur la vie.
9—Songer. — Langue propre à une nation.
10—Élève (fém.). — Portion d'un tout partagé entre plusieurs.
11—Cérémonial quelconque. — À eux.
12—Blasphème. — Qui est exact.

Verticalement

1—Livres élémentaire de lecture.
2—Arrose en parlant des terres. — Non préparé.

ATTENTION!

LE RABAIS GÉNÉRAL OGILVY

rabais de 10% à 33 1/3% et même jusqu'à 50% sur presque tout dans les trois magasins

Centre-Ville • Fairview • Anjou

OGILVY

le bridge

L'intelligence du bon défenseur, Qu'est-ce?

par Charles-A. Durand

Donneur: Nord
Vulnérable: Tous

♦ ♦ ♦ ♦

NORD

♦ DV 10 2
♦ ADV 6 4
♦ R 7
♦ 9 5

OUEST

♦ 7
♦ 9 7 5 3
♦ 10 4
♦ ARD 7 6 4

EST

♦ R 9 5
♦ 8 2
♦ AV 9 5 2
♦ 8 3 2

SUD

♦ A 8 6 4 3
♦ R 10
♦ D 8 6 3
♦ V 10

Les enchères:

Nord Est Sud Ouest
1 ♥ passe 1 ♦ 2 ♠
2 ♥ passe 4 ♦ 2 ♠
fin

Entame: le Roi de trèfle par Ouest

Le jeu des défenseurs est toujours difficile et leur triomphe tient très souvent à une stratégie psychologique qui trompe le déclarant, le porte à faire une erreur et occasionne la perte de son contrat. Ces coups ne sont pas seulement du domaine des experts, ils sont aussi le jeu du joueur observateur qui analyse le mort et simule la conduite que devra prendre le déclarant, pour réaliser son contrat et base son plan de défense sur ces faits probants.

Dans le jeu d'une main, le plan du défenseur est aussi im-

Un mot nous échappe... le petit Robert le rattrape.

les MOTS CROISÉS du Devoir

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12

Horizontalement

1—Stimuler.
2—Couleur. — Résine odoriférante qui coule de certains arbres.
3—Qualité de ce qui est érectile.
4—Elle peut produire de la cire. — Entêté.
5—Ile de la Grèce. — Volonté. — Du verbe avoir.
6—Difficile à entamer (fém.). — Celui qui tient un enfant sur les fonts baptismaux.
7—Fleuve de France. — Dénudé d'esprit. — Ile de l'Atlantique.
8—Personne qui s'occupe de l'application des mathématiques aux assurances sur la vie.
9—Songer. — Langue propre à une nation.
10—Élève (fém.). — Portion d'un tout partagé entre plusieurs.
11—Cérémonial quelconque. — À eux.
12—Blasphème. — Qui est exact.

Verticalement

1—Livres élémentaire de lecture.
2—Arrose en parlant des terres. — Non préparé.

Solution de vendredi

1—VELOCISTE CD
2—AMUSANTE COU
3—NATIF ENMURE
4—LITÈRE PO
5—LITÈRE PO
6—LEU SPREUVI
7—LEU SPREUVI
8—LEU SPREUVI
9—LEU SPREUVI
10—LEU SPREUVI
11—LEU SPREUVI
12—LEU SPREUVI

Nombreuses mutations en vue au sein de l'OLP

KOWEIT (d'après AFP et Reuter) — "L'opération d'assainissement" au sein de l'OLP, qui a commencé dès la fin des hostilités au Liban, "se poursuit en douceur" et de nombreuses mutations dans les domaines politique, militaire et de l'information sont imminentes, écrivait hier Al Qabas.

Le journal annonce que M. Farouk Kadoumi, chef du département politique de l'OLP sera remplacé par M. Hani al-Hassan, conseiller politique de M. Arafat qui passe pour être défenseur des thèses conservatrices.

Le départ de M. Kadoumi serait estimé nécessaire à un moment où le poste doit être confié à "un homme qui jouit de la confiance des parties arabes désirant un règlement politique au Proche-Orient et des organisations internationales travaillant à cette fin", précise Al-Qabas.

D'autre part, ajoute Al Qabas, M. Ezzeddine Kalak, délégué de l'OLP à Paris, et M. Said Hamami, délégué à Londres, seraient mutés. D'autres "ambassadeurs" le seront également.

Sur le plan militaire, selon le journal, Abou Moussa, responsable pour le Sud-Liban, et Abou Khaled al Alamy, commandant du front de la montagne, seraient relevés de leurs fonctions. La réorganisation d'Al Asifa, la branche militaire du Fatah, a été confiée à Abou Djihad, dit encore Al Qabas.

Sur le plan de l'information, les responsables de l'Agence de presse Wafa, de la revue hebdomadaire Falastine al Saura et de La Voix de la Palestine (radio officielle de l'OLP) seront remplacés. Enfin selon le journal, M. Majed Abou Charara, ancien respon-

sable de l'information palestinienne unifiée et l'un de ses collaborateurs, M. Mouine Bsisso, ont été chargés d'une "mission à l'étranger pour une durée illimitée".

En outre, le conseil central palestinien se réunira de nouveau le 11 janvier à Damas pour examiner l'évolution de la situation au Proche-Orient à la lumière des efforts diplomatiques déployés actuellement, a annoncé hier soir M. Khaled Fahmoun, président du conseil national palestinien (parlement).

Au cours de cette nouvelle réunion — la deuxième en l'espace d'un mois — les quarante membres du conseil central décideront des recommandations à soumettre au Parlement en vue d'accroître ses membres, a-t-il précisé.

Le conseil central avait, en février dernier, suggéré de porter le nombre de parlementaires de cent quatre-vingt-sept à deux cent cinquante. Une commission qui devait examiner cette suggestion n'a jamais siégé, la guerre du Liban ayant éclaté entre-temps.

Lors de sa dernière conférence à Damas, du 12 au 15 décembre dernier, la question avait été de nouveau débattue par le conseil central, mais aucun accord n'était intervenu.

Certains délégués avaient suggéré que le nombre de parlementaires soit porté à cinq cents pour comprendre des délégués des Palestiniens de Cisjordanie occupée et du Golfe. Une nouvelle commission a été formée et doit rendre compte de ses travaux le 11 janvier. De source palestinienne informée, on s'attend à ce qu'un compromis intervienne sur le nombre de parlementaires. Les chiffres de trois cents ou trois cent cinquante sont avancés.

Rabin se dit prêt à un compromis territorial contre un traité de paix

JERUSALEM (d'après Reuter et AFP) — "Je suis prêt à un compromis territorial sur tous les fronts en échange de la paix", a déclaré hier le président du conseil israélien, M. Yitzhak Rabin.

Prenant la parole devant les dirigeants du Parti Mapam, membre du front travailliste qu'il dirige, M. Rabin a ainsi donné le coup d'envoi d'une campagne électorale qui paraît devoir être dominée par les concessions territoriales qu'Israël pourrait faire dans le cadre d'un accord global du conflit israélo-arabe.

M. Rabin a réaffirmé qu'Israël était disposé à des concessions territoriales, mais refusait de se retirer sur les frontières d'avant la guerre de juin 1967.

"Jusqu'à présent, aucun dirigeant arabe n'est prêt à signer la paix sur cette base", a ajouté M. Rabin en s'adressant au personnel de la banque d'Israël lors d'une visite de l'institution.

Il a précisé qu'Israël était disposé à conclure des accords limités avec ses voisins de manière à améliorer les perspectives de paix.

M. Rabin a provoqué la crise gouvernementale en se privant délibérément du soutien des onze membres du Parti national religieux à la Knesset et en limogeant deux des trois ministres appartenant à cette formation. Ce faisant, son gouvernement devenait minoritaire. Depuis, le front travailliste et l'opposition paraissent s'être entendus pour fixer au 17 mai prochain la date des élections générales anticipées. La Knesset doit encore voter sa dissolution et approuver officiellement la date des élections. En attendant, le président Ephraïm Katzir poursuit ses consultations, conformément à la constitution et l'on s'attend à ce qu'il invite M. Rabin à former un nouveau gouvernement. M. Rabin disposera de 21 jours, délai qui pourrait être prolongé d'une période équivalente, pour former un nouveau gouvernement. D'ici là, cependant, la Knesset aura très vraisemblablement déjà voté sa dissolution.

M. Rabin a provoqué la crise apparemment dans l'espoir que l'électorat israélien donnera au front travailliste un mandat sans équivoque pour négocier la paix avec le monde arabe. Selon les analystes politiques israéliens, les "colombes" paraissent actuel-

lement avoir le vent en poupe.

Toutefois, M. Rabin a clairement indiqué, comme en réponse aux déclarations du président Anouar Sadate au Washington Post, qu'il demeurerait sur ses positions en ce qui concerne la création d'un État palestinien. "Je suis hostile à un troisième État arabe entre Israël et la Jordanie," a-t-il dit.

Le chef de l'État égyptien s'était prononcé pour la création d'un État palestinien relié à la Jordanie par un lien de type confédéral et un représentant de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) avait souligné que l'organisation était prête à accepter un tel lien à condition qu'il ne lui soit pas "imposé" mais qu'il fasse l'objet d'un accord commun entre l'OLP et Amman dont il disait souhaiter la normalisation des rapports.

Le président du conseil israélien juge que les pays arabes paraissent maintenant prêts à entamer des pourparlers avec Israël et à le reconnaître. "Toutefois, souligne-t-il, ils ne paraissent pas encore disposés à conclure une réconciliation."

M. Rabin rejette également les suggestions formulées par les dirigeants du Mapam pour un changement de la politique du gouvernement israélien en faveur de l'OLP, officiellement considérée comme un mouvement terroriste avec lequel Israël ne négociera pas.

La presse israélienne accordait hier une large place à l'accord qu'aurait conclu à Paris le général Matityahu Peled, du cadre de réserve, avec des représentants de l'OLP. En dépit des démentis successifs, par cette dernière tant à Beyrouth qu'à Paris, de l'existence d'un tel accord, le général Peled continue d'affirmer lundi que des contacts ont bien eu lieu. Il assure avoir de nouveau été en contact hier avec des représentants palestiniens à Paris. De source informée, on indique à Jérusalem que les personnalités rencontrées par le général Peled sont MM. Sabri Jeraes et Assam Sartawi. Ce dernier a récemment été invité par les autorités américaines à quitter les États-Unis.

À Bahrein, M. Mahmoud Abbas, émissaire de l'OLP, a déclaré que l'organisation pourrait accepter de participer à une nouvelle réunion de la conférence de Genève au sein d'une délégation arabe unifiée. Mais, l'OLP devrait recevoir une invitation directe

des deux co-présidents, l'Union soviétique et les États-Unis a-t-il ajouté.

M. Abbas effectue actuellement une tournée dans les États du Golfe pour exposer la politique définie par le conseil central palestinien à Damas le

mois dernier.

Dans une déclaration jugée modérée de la part de l'OLP, il a précisé que l'organisation "ne saurait accepter de faire partie d'une délégation formée sur la base d'une invitation à tous les Arabes et où les

Palestiniens ne seraient pas mentionnés nommément." M. Abbas a souligné que les Palestiniens souhaiteraient néanmoins être représentés à Genève dans une délégation distincte, pour mettre en relief l'individualité palestinienne.

Le ministre israélien du Logement se suicide

TEL AVIV (d'après Reuter, AFP et AP) — M. Avraham Offer, ministre israélien du Logement, dont le nom a été mentionné dans une affaire de corruption de la police, a mis fin à ses jours, hier, à Tel Aviv.

M. Offer s'est suicidé d'un coup de feu, dans sa voiture, sur une plage proche de son domicile en banlieue. À ses côtés, la police a retrouvé une note dans laquelle il dément toutes les allégations portées contre lui: "Je ne vois aucune nécessité de poursuivre le combat. Même si mon innocence éclate finalement au grand jour, tout s'est effondré autour de moi."

Ministre du Logement depuis 1974, M. Offer, âgé de

cinquante-cinq ans, avait quitté Jérusalem dans la journée après un entretien, dimanche avec M. Yitzhak Rabin, premier ministre.

La presse israélienne avait consacré une grande place, hier matin, aux irrégularités dont était accusé le ministre de l'Habitat. La principale de ces accusations portait sur des transactions immobilières près de Jérusalem, en territoire cisjordanien. Les parcelles de terrain faisant l'objet de ces transactions avaient une superficie totale de 15 hectares, et M. Offer s'en serait porté acquéreur moyennant un paiement comptant et sans reçu, les résidents cisjordanien étant en effet passibles de la peine de mort, en ven-

dant des terres aux Israéliens.

M. Offer était un "colombe" sur la question de la paix au Proche-Orient. Il avait toujours critiqué les dirigeants qui veulent garder d'importantes portions des territoires arabes occupés. Il avait même été accusé de faire obstacle à l'implantation de colonies juives dans ces territoires en faisant traîner des projets de construction.

M. Offer était un membre influent du parti travailliste, et cette affaire pourrait gêner la campagne électorale du parti de M. Rabin en vue des élections anticipées en mai. L'image du parti est déjà ternie par une série de scandales financiers mis au jour par des enquêtes policières.



Astucieux?

LA VENTE ANNUELLE DE BIRKS commence Mardi, le 11 janvier

BIRKS JOAILLIERS

Sommet Carter-Callaghan dès la mi-février

WASHINGTON (AFP) — M. Jimmy Carter, président-élu des États-Unis, recevra officiellement M. James Callaghan, premier ministre de Grande-Bretagne, pendant la première quinzaine de février, c'est-à-dire moins d'un mois après sa prise effective de fonction, apprend-on de source sûre.

Selon toute vraisemblance, M. Callaghan sera le premier chef de gouvernement à être reçu par le 39ème président des États-Unis. Il sera notamment accompagné de M. Anthony Crossland, secrétaire au Foreign Office, et de plusieurs experts des questions européennes, africaines, économiques et monétaires.

C'est d'abord en sa double qualité de représentant de la Grande-Bretagne et de la Communauté européenne que M. Callaghan est attendu à Washington. La Grande-Bretagne préside en effet depuis le 1er janvier pour six mois le conseil des ministres de la Communauté et celle-ci, indique-t-on de source diplomatique, mandatera le premier ministre britannique pour parler au nom de tous les membres de la Communauté.

Les sujets intéressant les membres de l'Alliance atlantique sont nombreux et débordent inévitablement, estime-t-on ici, le cadre de l'Alliance. La récente évolution des événements au Proche-Orient notamment mérite une attention immédiate et concertée.

Il sera question en second lieu de la troisième réunion économique dite "au sommet" des chefs d'État ou de gouvernement, faisant suite à celles de Rambouillet, près de Paris et de Porto Rico. Cette réunion devrait se tenir en principe à Tokyo ou en Europe mais on ne cache pas, dans l'entourage de M. Carter, que celui-ci souhaiterait que cette réunion eût lieu le plus près possible des États-Unis, aux Bermudes par exemple. Pendant la première année de son mandat, M. Carter entend se consacrer essentiellement au redressement de la situation économique aux États-Unis et à la diminution du chômage.

L'affaire de la Rhodésie qui marque le pas à Genève, en partie parce qu'il y a pratiquement vacance du pouvoir à Washington, sera largement discutée. On n'exclut pas que M. Andrew Young, un Noir d'Atlanta qui va représenter les États-Unis aux Nations unies et qui est un grand spécialiste des questions africaines participe aux discussions.

Enfin, dans le cadre des entretiens bilatéraux, la situation économique en Grande-Bretagne sera largement discutée. Il n'existe plus entre la Grande-Bretagne et les États-Unis les fameux "liens spéciaux" forgés pendant la guerre et maintenus jusqu'à la mort de John Kennedy.

Mais les affinités sont nombreuses et si M. Carter et ses conseillers tiennent parole, les relations économiques entre les alliés de l'ancien et du nouveau monde devraient s'améliorer sensiblement. Carter n'a pas cessé de répéter pendant sa campagne et depuis son élection: lorsque l'Amérique éternue, le reste du monde libre a la grippe. En d'autres termes, il estime qu'à long terme, le meilleur moyen d'aider les autres est de commencer par mettre de l'ordre dans sa maison.

OGILVY

Rabais de 20%

sur tous nos meubles pour la salle à manger

(au cinquième étage)

Vous cherchez une table, des chaises, une armoire...? Vous le trouverez certainement parmi notre collection de meubles pour la salle à manger. Différents bois et finis. Meubles individuels et ensembles par Kaufman, Gibbard, et Thomasville, entre autres.

Achats en personne au magasin centre-ville seulement Ogilvy, Meubles, au cinquième

OGILVY

COLLÈGE ÉDOUARD-MONTPETIT

SESSION HIVER 1977

ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL ET PROFESSIONNEL

COURS À TEMPS PARTIEL

LE SOIR POUR ADULTES

SCIENCES PURES — Biologie 921, 931, 942 — Mathématique 211, 311, 101, 103, 105, 203, 307 — Chimie 111, 101 GÉOGRAPHIE ET HISTOIRE — Géologie 901, 932 — Géographie 311 — Histoire 951, 961 DESSIN — Dessin technique 101 GARDERIE D'ENFANTS — Créativité artistique 133 — Dév. psychomoteur 313 — Hygiène et premiers soins 513 PHILOSOPHIE — Init. Philosophie 101 — Visions du monde 201 — Conduction humaine 301 — Philosophie de l'art 403 SCIENCES SOCIALES — Psychologie 102, 901, 904, 911 — Anthropologie 900, 902 — Économie 920, 921 — Politique 940, 950 — Sociologie 960, 211 COURS CULTURELS — Le dépliant sera distribué au début du mois de janvier.	TECHNIQUES ADMINISTRATIVES — Comptabilité 110, 210, 413, 613 — Rôle de la secrétaire 145 — Compt. gestion 320 — Marketing 430 — Commerce de détail 501 — Placement 503 — Marketing ind. 511 — Prix revient 523 — Finance 1540 — Commerce détail 601 — Fiscalité 603 — Recherche commerciale 611 — Contrôle interne 623 — Marketing II 631 — Procédés secrétariat 636 — Finance II 640 — Administration 660 — Structure ent. 913 — Droit affaires 916 — Personnel 925 — Comportement consommateur 926 — Publicité 928 — Maths financières 929 — Vente 934 — Gestion personnel 935 INFORMATIQUE — Int. informatique 101 — Int. ordinateurs 111 — Technique de programmation 201 — Cobol II 411 — Fortran 611 CINÉMA — Histoire du cinéma 901 AÉRONAUTIQUE — Règlements procédures 320 — Procédés fabrication 105 — Cellule 110	ARTS — Organisation picturale 101, 201, 301, 401 — Organisation spatiale 102, 202, 302, 402 — Histoire de l'art 101, 201, 301, 401 CÉRAMIQUE — Céramique 189, 289 FRANÇAIS — Poésie 102 — Théâtre 202 — Roman 302 — Essai 402 — Linguistique 902 — Français écrit 911 — Poésie québécoise 122 — Théâtre québécois 231 — Analyse du phénomène québécois dans la littérature 935 ANGLAIS — Anglais 101, 201, 301, 401 — Anglais des affaires 908 — Traduction 906 ESPAGNOL — Espagnol 101, 201, 301 ÉLECTROTECHNIQUE — Circuits à courant 110 — Circ. courant alt. 210 — Électronique 310 — Électronique 410 — Électronique 510 — Radio A.M. 610 — Circuits intégrés 620
--	--	--

**Ce programme offre une option en Radio TV ou en Techniques digitales*

INSCRIPTIONS: DU 13 AU 17 DÉCEMBRE (JOUR) 14, 16 DÉCEMBRE, 5, 6 JANVIER (SOIR)

DATE LIMITE: 6 JANVIER 1977

DÉBUT DES COURS: SEMAINE DU 31 JANVIER 1977

Pour plus de renseignements, demander la brochure:

SERVICE DE L'ÉDUCATION DES ADULTES

945 Chemin de Chambly, Longueuil. (463-1840)

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

FACULTÉ DE L'ÉDUCATION PERMANENTE

COURS DE LANGUES

FRANÇAIS (cours crédités - 6 niveaux)

2 fois par semaine

Mardi et jeudi, de 19h à 22h, du 20 janvier au 14 avril
Test de classement: le 13 janvier à 19h
Inscription en personne: de 9h à 17h jusqu'au 7 janvier, de 19h à 22h les 1^{er} et 11 janvier

3 fois par semaine

Mardi et jeudi, de 18h à 21h, samedi de 9h30 à 12h30 du 10 février au 7 avril
Test de classement: le 3 février à 18h
Inscription en personne: de 9h à 17h jusqu'au 28 janvier
de 19h à 22h les 31 janvier et 1^{er} février

Frais de scolarité: \$100 (75 heures)

- Grammaire et rédaction françaises - 3 cr.
- Pratique du français écrit - 60h

ANGLAIS (cours crédités - 6 niveaux)

2 fois par semaine

Lundi et mercredi, de 19h à 22h, du 17 janvier au 13 avril
Test de classement: le 12 janvier à 19h
Inscription: de 9h à 17h jusqu'au 7 janvier, de 19h à 22h, les 10 et 11 janvier.

3 fois par semaine

Lundi et mercredi, de 18h à 21h, samedi de 9h30 à 12h30 du 7 février au 4 avril
Test de classement: le 2 février à 19h
Inscription: de 9h à 17h jusqu'au 28 janvier, de 19h à 22h, les 31 janvier et 1^{er} février

Frais de scolarité: \$100 (75 heures)

- English in the business world - 75h
- Test de classement: le 12 janvier à 19h
- Pratique de l'anglais écrit - 60h

ALLEMAND (cours crédités - 3 niveaux)

ESPAGNOL (cours crédités - 3 niveaux)

ITALIEN (cours crédités - 2 niveaux)

Inscription: de 9h à 17h jusqu'au 7 janvier, de 19h à 22h les 10 et 11 janvier
Frais de scolarité: \$100 (75 heures)

Renseignements

FACULTÉ DE L'ÉDUCATION PERMANENTE

3333, chemin Queen Mary

Tél.: 343-6090

343-6992 (après 17 heures)

la boîte à échos

Le clarinettiste André Lefèvre est le prochain artiste invité des Concerts du centre ville à l'Eglise Notre-Dame de La Salette, samedi le 8 janvier à 20 h 30. Il interprétera des œuvres de Daniel Purcell, B. H. Crusell, Francis Brüggen et Carl Nielsen. Premier prix du Conservatoire de Mulhouse en

France, André Lefèvre enseigne depuis 1967 à l'école Honoré-Mercier de Montréal et est professeur de clarinette et de musique d'ensemble au module de l'Université du Québec à Montréal. Il sera accompagné samedi prochain de la pianiste québécoise Lorraine Thibault-Glogowski.

(3535 ave du Parc, 844-0258). L'exposition de Suzanne Duquet, *Volet figuratif 1939-1954*, s'ouvrira officiellement au Musée des Beaux-Arts de Montréal demain à 17 h.

Le Secrétaire d'État, M. John Roberts annonçait récemment la nomination de Mme Margo A. Embury au conseil d'administration de la Corporation du Centre national des arts à Ottawa pour une période de trois ans. Il annonçait également la nomination de Mlle Frances G. Halpenny au Conseil consultatif de la Bibliothèque nationale pour une période de trois ans et celle de M. John A. Young au conseil d'administration de la Société Radio-Canada pour un terme de cinq ans.

A compter du 10 janvier, M. Clément Morin, p.s.s., professeur émérite et ancien doyen de la faculté de Musique de l'U de M. dirigera un séminaire d'un trimestre sur la paléographie musicale et les notations anciennes. Mondialement reconnu pour ses re-

cherches dans ce domaine, M. Morin participe depuis plusieurs années à l'enseignement des cours d'été de musique ancienne à l'Université de Bologne. Les étudiants libres sont admis à ce séminaire (343-6427).

Le Service d'animation du Musée d'art contemporain présente le 13 janvier et le dimanche 16 janvier à 20 h, une série de films sur la sculpture contemporaine où l'on pourra se familiariser avec l'œuvre d'Alexandre Calder et de Henry Moore: *From the circus to the moon* (1963) de Hans Richter, *The Cladder Man* (1967) produit par l'International Nickel Co. pour Expo 67 et *Henry Moore: Face to Face* (1967) produit par la BBC.

A la suite du départ de M. Jacques Toupin qui dirige maintenant le Musée de Joliette, le Musée des Beaux-Arts de Montréal annonce la nomination de M. Daniel Amadei au titre de responsable du service de Diffusion du musée. Directeur de la Maison des arts La Sauvegarde depuis septembre 1975, M. Amadei a également travaillé à la mise sur pied d'expositions à Terre des Hommes, au Musée du Québec et dans les centres culturels et caisses populaires de la province.

Decker, Garant, Dutoit, Caldwell, Segal...

L'OSM invite une douzaine de chefs qui se succéderont au pupitre

par Angèle Dagenais

Au pied levé, à la suite du départ retentissant du maestro Rafael Frühbeck de Burgos en décembre dernier, l'Orchestre symphonique de Montréal a réussi à "récupérer" la deuxième moitié de la saison artistique et retenir les services d'une pléiade de chefs tout aussi "dynamiques et intéressants" les uns que les autres. Une douzaine de chefs d'orchestre dont les services d'au moins cinq d'entre eux avaient déjà été retenus par l'OSM avant le départ de de Burgos, se partageront la programmation d'hiver qui, à de très rares exceptions, reste inchangée par rapport à ce qui a été annoncé au début de l'année.

Parmi les sept nouveaux invités, deux sont déjà bien connus et aimés du public montréalais. Il s'agit de Franz-Paul Decker et de Serge Garant, directeur artistique de la Société de musique contemporaine du Québec. Ce dernier dirigera les 3 et 4 mai prochains la première mondiale

d'une œuvre du compositeur québécois Gilles Tremblay, *Fleuves*. En plus de la création de cette importante œuvre contemporaine, Serge Garant dirigera un *Concerto pour harpe* de Haendel, un *Concerto pour flûte et harpe* de Mozart avec le harpiste réputé Nicanor Zabaleta, et enfin la *Septième symphonie* de Sibelius. Cette dernière œuvre remplacera une *Symphonie* de Haydn précédemment annoncée.

C'est le maestro Franz-Paul Decker qui dirigera le premier concert de la nouvelle année, un *Concert Gala* mettant en vedette la violoniste Ida Haendel. Bien connu des mélomanes pour avoir conduit les destinées de l'OSM durant presque une décennie, Franz-Paul Decker n'a plus besoin de présentation. Fréquemment invité à l'étranger pour diriger de grands orchestres, dont ceux de Berlin, Vienne, Paris, Rotterdam, Leningrad, Londres pour ne nommer que ceux-ci, Decker remplaçait tout récemment le directeur artistique de l'OSM dans un concert que la critique jugeait de "grand moment" de la saison musicale. Son exécution de la *Symphonie Eroica* de Beethoven fut, entre autres, qualifiée de "sommet d'excellence" par La Presse. Spécialiste du répertoire allemand, il saura donc diriger avec tout le raffinement qu'on lui connaît la *Symphonie* no 1 de Mahler et le *Requiem* allemand de Brahms, au cours des Concerts du Maurier des 10 et 11 mai prochains.

Charles Dutoit, un jeune chef d'origine suisse, Sarah Caldwell, la première femme à diriger le Metropolitan Opera, Guido Ajmone-Marsan, Uri Segal et James Conlon, trois jeunes chefs aux carrières prometteuses se partageront le podium avec Zubin Mehta, Michel Plasson, Piero Gamba, Andrew Davis et Kazuyoshi Akiyama que l'OSM avait déjà sollicités pour diriger ses programmes de la deuxième moitié de la saison. En dix ans de carrière, le chef d'orchestre Charles Dutoit a déjà dirigé plus de 800 concerts en Europe, en Amérique et au Moyen-Orient. Possédant une formation musicale exceptionnelle pour avoir étudié le violon, l'alto, le piano, la percussion, la composition et la direction d'orchestre, il a de plus dirigé deux saisons de ballet à l'Opéra de Vienne à l'invitation de Herbert von Karajan. Il compte de nombreux enregistrements à son crédit dont le dernier sur étiquette Deutsche Grammophon. Charles Dutoit qui est reconnu des milieux musicaux pour son immense vitalité, son enthousiasme communicatif et son sens de l'humour dirigera les Grands concerts des 15 et 16 février.

Les 15 et 16 mars les mélomanes feront connaissance avec le jeune chef d'orchestre américain d'origine italienne, Guido Ajmone-Marsan, premier prix du Concours Solti en 1973 et âgé seulement de 29 ans. Auparavant, il remportait le premier prix du Concours international de Florence en 1973 et, également, le premier prix au Concours de direction de la Rupert Foundation, à

assistant chef d'orchestre de la Philharmonique de New York à 25 ans, pour la saison 1969-70, il a travaillé aux côtés de George Swell et Leonard Bernstein. Il a depuis dirigé d'importantes formations musicales européennes et américaines dont celles de Berlin, Vienne, Amsterdam, Londres et Chicago. Qualifié de chef de file de sa génération, il effectuait la saison dernière



Membre fondateur de la Société de musique contemporaine du Québec, le chef d'orchestre Serge Garant créera pour l'OSM, les 3 et 4 mai prochains, *Fleuves* de Gilles Tremblay, l'un des compositeurs québécois les plus connus et les plus joués à travers le monde.

Londres en 73. Il dirige présentement trois concerts de l'Orchestre symphonique de Chicago et a été invité dernièrement des orchestres de San Francisco, Seattle, Philadelphie et Cleveland.

Le *Requiem* de Verdi qui sera présenté dans le cadre des Concerts Gala des 22 et 23 mars a été confié à celle qu'un critique new-yorkais surnommait lors de son passage au Metropolitan Opera, de "divine Sarah", Sarah Caldwell. Originaire de Maryville au Missouri, Madame Caldwell a commencé au début des années 50 à présenter des productions du Boston University Opera Workshop. En 1957, elle fondait sa propre compagnie d'opéra, The Opera Company of Boston dont elle assume la direction artistique depuis ce temps. Selon Andrew Porter du New Yorker, Mme Caldwell représente "ce qu'il y a de mieux en Amérique dans le domaine de l'opéra". Ses débuts torontois en juillet dernier ne démentirent rien de sa solide réputation. A la fois très exigeante, attachante, originale et débordante de vitalité, l'OSM a sans doute fait un excellent choix en l'invitant à diriger le célèbre *Requiem* de Verdi.

Uri Segal, pour sa part, fera ses débuts montréalais les 28 et 29 mars prochains dans le cadre des Concerts du Maurier mettant en vedette le violoniste Itzhak Perlman. Nommé

des tournées en Nouvelle-Zélande, au Japon, en Israël et aux Etats-Unis.

Enfin, les derniers concerts de la saison montréalaise, les 17 et 18 mai prochains marqueront le retour dans la métropole du jeune chef James Conlon qui a dirigé la saison dernière un Concert Esso de l'OSM. Il y a quelques semaines, James Conlon faisait ses débuts au Metropolitan Opera en dirigeant une production de la *Flûte enchantée* de Mozart que le public et la critique ont qualifiée unanimement de triomphe peu commun pour un jeune chef de 26 ans. L'OSM terminera sa saison par une soirée Beethoven mettant au programme la *Fantaisie chorale* et la *Neuvième Symphonie* avec les artistes québécois Henri Brassard, pianiste, Anna Chornodolska, soprano et Gabrielle Lavigne, contre-alto.

Contre mauvaise fortune bon gré, l'OSM présentera donc un éventail de personnalités musicales parmi lesquelles, semble-t-il, elle se choisira un nouveau directeur artistique lorsque le moment sera venu. Selon un porte-parole de l'Orchestre, il est encore trop tôt pour arrêter ce choix. Les mélomanes auront entre-temps le loisir d'apprécier les nombreux chefs qui se succéderont au cours de la saison et de spéculer sur celui qui sera l'heureux élu.

Erroll Garner

Le Debussy du jazz ne savait pas lire la musique

LOS ANGELES (Reuter) — Erroll Garner, le pianiste de jazz qui ne savait pas déchiffrer les partitions, mais

faisait résonner son instrument comme un orchestre, est mort à l'âge de cinquante-trois ans, un an après avoir dû abandonner la scène.

Le compositeur de classiques aussi célèbres que "Misty" ou "Gaslight" a été emporté dimanche à Los Angeles par une crise cardiaque après avoir longtemps souffert d'un emphyseme.

Il sera enterré cette semaine à Pittsburgh sa ville natale.

Curieusement c'est en lui refusant une carte de membre, parce qu'il ne savait pas lire la musique, que le syndicat des musiciens de Pittsburgh contribua au développement de son style unique, au swing caractéristique. Piqué au vif par cet affront, et contraint à partir faute de



Erroll Garner est décédé dimanche d'une crise cardiaque à l'âge de 53 ans. (Téléphoto AP)

pouvoir jouer dans sa ville natale, Erroll Garner jura qu'un jour il reviendrait. "A moi tout seul je jouerais comme un orchestre, mais sans aucun d'entre vous". Garner tint parole. Il avait commencé sa carrière à onze ans sur les bateaux de la rivière Allegheny. En 1944, il "monta" au New York, où il connut le succès dans les clubs de la 52e rue. Il joua avec plusieurs grands chanteurs de jazz, comme Billie Holiday et Billy Daniels.

CATHERINE DENEUVE
ANOUK AIMEE
dans un film
écrit, mis en scène
et produit par
CLAUDE LELOUCH
**SI C'ETAIT
A REFAIRE**
CARREFOUR
STE CATHERINE-BLEURY 864-8057 1.15 - 3.20 - 5.20 - 7.20 - 9.15

14 Ans
une dramatique
histoire d'amour
5ème semaine
J'œuvre ultime
de LUCHINO VISCONTI
L'INNOCENT
CINEMA FLEUR DE LYS 858 Ste Catherine Est 288-3303
BERRI DE MONTIGNY
Lundi à ven.: 7.15 - 9.30 Sam.: 4.30 - 7. - 9.30 Dim.: 1. - 3.30 - 6.00 - 8.30

Louis de Funes • Coluche
RENE MALO
présente
L'Aile ou la Cuisse
POUR TOUS

2ème Semaine
PAPINEAU 1
PAPINEAU ET MT-ROYAL 527-8635
RIVOLI 2
ST-DENIS ET BELANGER 277-3125
VERSAILLES 2
PLACE VERSAILLES 353-7880
Le PARISIEN 4
486 STE-CATHERINE O. 866-3856
LAVAL 2
CENTRE LAVAL 688-7776
GREENFIELD PARK 2
PL. GREENFIELD PARK 671-6129
PARC VERDUN
720 DE L'EGLISE 768-2509
MONTENACH (BELOIL)
CHARLEMAGNE
JOLIETTE (JOLIETTE)
IMPERIAL (ST-JEAN)
RIO (SOREL)
PALACE (GRANBY)

tnm 861-0563
PYGMALION
PYGMALION
PYGMALION
TALKING
ALL
de Bernard Shaw
Adaptation: Eloi de Grandmont
Mise en scène: Jean-Louis Roux
Décors et éclairages: Robert Prevost
Les costumes sont dessinés par John Warden
Monique Miller • Jean-Louis Roux • Guy Hoffmann
Guy L'Euyer • Charlotte Boisjoli • Pierre Thériault • Victor Désy • Andrée Saint-Laurent
Madeleine Pageau • Anne-Marie Provencier
Anne-Marie Ducharme • Antoinette Giroux • Jean-Louis Paris • Renée Girard • Ronald Guevrement
Robert Godin • Jean-Paul Kingsley • Sylvie Léonard.

BEAU BEC PRÉSENTE **EN SPECTACLE** à l'**OUTREMONT** 1248 Bernard 277-4145
CHARLES MINGUS 22 JAN. à 7h.30 et 10h.00
ANDRÉ GAGNON 26, 27, 28, 29 JAN. à 9h.30
PLUME LATRAVERSE 10, 11 FÉV. à 10h.00
12 FÉV. à 7h.30 et 10h.00
RAVI SHANKAR 23 FÉV. à 7h.30 et 10h.00
Billets 4.00 en vente tous les jours au Cinéma Outremont de midi à 10 hrs (Mingus et Shankar sont aussi en vente à l'ALTERNATIF)

elysée
35 MILTON / 842-6053
SALE RESAHS
14 ans

le critique,
après avoir délibéré,
déclare recevables
interprétation et réalisation
et condamne le film au succès
JEAN PAUL CAUSSET
LE CAMARÉ ENCHÂÎNÉ

Film brillant et passionnant...
mérite de remporter le plus
large succès.
J'œuvre ultime
de LUCHINO VISCONTI

Ce nouveau film
de Bertrand Tavernier
est original, beau, violent,
lyrique et imposant.

Michel Galabru face à
Philippe Noiret : la rencontre
est superbe...
FRANÇOIS FORTIN ET EXPRESS

Le Juge
et l'Assassin
Philippe Noiret • Michel Galabru
SALE EISENSTEIN
un film de pierre Jolaud
la chaise vide
Maurice Dond • Jacques L. Lussier

HAROLD ET MAUDE 5e MOIS
Musique de Cat Stevens
Film de Hal Ashby
Harold Sem. 9:35 Jonathan Sem. 7:30
Salle climatisée.
Cinéma 7art
722-0302 3180 rue BELANGER
Jonathan Livingston
LE GOELAND
Musique de Neil Diamond
Film de Hal Bartlett

NETTOYEUR P. M.
Service d'une heure
au comptoir
Service de chemises
8309 ST-DENIS
381-1322

Psst!!!
PRUGEOT
d'occasion
72-73-74-75-76
et démonstrateurs
toutes garanties
Biarritz
10,825 Racette Mt-Nord
323-1900

ARCHITECTES
DAVID, BOULVA CLEVE
ARCHITECTES
1253 ave McGill College
Suite 800
MONTREAL - 866-8621

LONGPRÉ
MARCHEAND
GOUDREAU
DOBUSH
STEWART
HEIN

DÉCORATEURS ENSEMBLIERS
MADELINE ARBOUR BERNARD MORISSET
DÉCORATEURS-ENSEMBLIERS
DESIGNERS D'INTERIEURS
878-3846
266 est. St-Paul, Vieux Montréal

L'AUTHENTIQUE
CHATEAU
d'aujourd'hui
M. Serge Lafrance, s.d.e.
382-4710

BRUNET
DE
CÔTE-DES-NEIGES
EST LE NOM
QUI DOMINE DANS
LA CRÉATION DES
MONUMENTS
AUCUN AGENT

ECONOMISEZ LA COMMISSION
AVANT D'ACHETER
CONSULTEZ LA PLUS VIEILLE
MAISON DU QUÉBEC
Inscriptions
Réparations et nettoyages

J. BRUNET Ltée
4324 Chemin Côte des Neiges
Tél.: 738-8686
Fondée en 1877

C'est un
émouvantement,
l'apogée d'un genre,
un acte de beauté...
Un chef-d'œuvre!
François Forestier / L'Express
SEMAINE: 8.00
SAM.-DIM.: 1.00 -
4.30 - 8.00
CREMAZIE
ST-DENIS-CREMAZIE 388-4210

4 **OSCARS**
BARRY LYNDON
un film de
STANLEY KUBRICK
"RYAN O'NEAL"
"MARISA BERENSON"

Le Patriote

Les treize ans d'une boîte à chansons

par Nathalie Petrowski

Treize ans dans la vie d'un adolescent c'est peu, dans la vie d'une boîte à chansons comme le Patriote, c'est énorme. Né en 1964, d'un père québécois qui avait pour nom, Yves Blais, au sein d'une culture nationale florissante mais dépourvue de toute plateforme, le Patriote fut la première scène où l'on nous accorda la parole. "Quand je suis arrivé de l'Abitibi, explique Blais, il y avait à cette époque-là, cinquante-quatre toutes plus petites les unes que les autres et réservées à un public adolescent. J'ai vu Renée Claude chanter sur une boîte de Coke, les scènes n'existaient pas à ce moment-là. L'idée a germé progressivement: créer une boîte à chansons sérieuse destinée aux adultes, laisser la parole aux artistes et surtout leur donner une scène convenable; à l'époque c'était révolutionnaire." Un nouvel enfant naquit donc dans la nuit montréalaise et prit le nom de Patriote, nom pour le moins symbolique et qui en fait traduisait la soif d'une entité et d'une identité nationales encore lointaines. En ce qui a trait au caractère nationaliste du Patriote, Blais tient à préciser: "Le Pa-

triotisme n'est pas une boîte engagée politiquement mais les gens qui s'y produisent le sont, ce sont eux qui prennent la parole pour nous autres. Avec le temps évidemment, l'identité nationale est devenue comestible et rentable, cependant l'identité nationale que l'on récupère n'est pas forcément celle qui est récupérée. Jusqu'à ce jour, la souveraineté culturelle n'est pas encore une réalité."

Aujourd'hui le Patriote fête ses treize ans, c'est à la fois anodin et terriblement important parce que cela représente treize ans d'endurance et de survie, de luttes acharnées afin de sauver le bateau; treize ans à voir la vie culturelle québécoise s'épanouir et changer de direction, à assister à la mort de certains artistes, à voir d'autres au contraire grandir, à présenter des spectacles que personne ne voulait, à se tromper, parfois aussi à réussir, treize ans à s'accrocher, à insister, à rester debout. "Nous sommes là depuis le tout début, nous sommes restés même si bien des gens auraient aimé nous voir disparaître, autant dire que nous sommes devenus une institution nationale, un symbole de résistance, de ténacité et pour cela il nous a fallu une foi

démesurée, un enracinement absolu. Combien de gens viennent me voir chaque jour parce qu'ils veulent eux aussi ouvrir une boîte. Ils ne se rendent pas compte à quel point c'est risqué parce que le côté financier est essentiel et que paradoxalement il ne faut surtout pas aimer l'argent pour se lancer dans de telles aventures. Trop de gens ont voulu partir des boîtes sans envisager les conséquences, sans prévoir et leur échec devient notre propre échec, donne au peuple québécois une réputation de ratés, empêche notre chanson de devenir ce flambeau culturel allumé."

Témoin vivant des transformations sociales et culturelles du Québec, le Patriote n'a pas vraiment changé depuis treize ans, l'âme est restée la même: "Il a fallu s'adapter à l'époque, prendre conscience des nouveaux courants de la culture, rencontrer la relève. Bien entendu, la chanson québécoise a été ébranlée par la vague des groupes, mais ce n'était que temporaire, ceux qui avaient quelque chose à dire se sont imposés, les autres ont disparu. Aujourd'hui la parole est tout aussi importante mais c'est une parole transformée, accompagnée d'une meilleure musicalité. A

l'exception de Beau Dommage et d'Harmonium les groupes ne sont certainement pas ceux qui vont assurer l'avenir de la culture québécoise; ils sont le sain divertissement qui plaît à l'ouïe, mais ce n'est pas suffisant, il faut absolument une parole qui sied à l'intelligence tout en flattant l'ouïe, c'est sans doute ce qui fait la différence entre la boîte à chansons et la boîte à frissons."

Une nouvelle réalité s'est néanmoins dessinée au cours des dernières années à la lumière de l'implantation grandissante du spectacle québécois. Celui-ci s'inscrit aujourd'hui dans une industrie prospère qui n'a pas encore atteint son apogée mais qui progressivement s'en va dans cette direction. Cette évolution a entraîné la naissance de véritables "vedettes" québécoises capables d'attirer un public de plus en plus nombreux et qu'une salle comme le Patriote ne peut plus contenir. "La scène que nous avons donnée dans les premiers temps à des artistes comme Léclerc, Léveillé, Vigneault ne convient plus aujourd'hui à leurs besoins. L'agrandissement et la relocalisation sont devenus les impératifs de la survie du Patriote. Parce que la musique a pris une telle am-

pleur, tous les artistes ont au moins quatre ou cinq musiciens: l'inflation aidant, le salaire de ces musiciens multiplie les coûts de production. Mais ce ne sont pas les vedettes coûteuses qui sont un problème, ce sont tous les artistes de la relève que nous choisissons de lancer. Notre salle est trop petite pour les artistes connus et trop grande pour les artistes de la relève; autant dire que nous sommes arrivés à un point de saturation et que la relocalisation est imminente."

• En attendant, le Patriote a choisi de célébrer: "76 n'a pas été une année particulièrement brillante à cause de l'é-

teignoir du métier nommé Arts et Culture, mais 77 ouvre la voie à de nombreux projets qui vont enfin pouvoir se réaliser. Si les producteurs, les artistes, les propriétaires d'établissements s'entraidaient un peu plus, pensaient ensemble au métier en général au lieu de n'y voir que leur petit bout de chemin, s'il y avait moins de cupidité et plus de coopération, les chemins s'élargiraient et les artistes pourraient se réaliser. Tout cela pour dire qu'il ne faut surtout pas s'inquiéter, malgré ses nombreux morts, le Patriote est encore là pour un bon bout de temps."



Suzanne Garceau interprétera le rôle d'Évangéline à la prochaine émission "Aux yeux du présent", consacrée à la déportation des Acadiens de 1755. Intitulée "Le grand dérangement", cette émission sera diffusée le 10 janvier à 20h30, à Radio-Québec.

Le procès de Claudine Longet, accusée de meurtre, s'est ouvert

ASPEN, Colorado — Le procès de l'actrice d'origine française Claudine Longet, accusée de meurtre par imprudence de son ami, le champion de ski Vladimir Sabich, s'est ouvert hier à Aspen, station de sports d'hiver à la mode de Colorado. Ancienne épouse du chanteur américain Andy Williams,

l'actrice plaidera non coupable devant le tribunal. Elle soutiendra que le coup de feu responsable de la mort de Sabich le 21 mars dernier dans le luxueux chalet du champion à Aspen, a été tiré accidentellement. Elle répètera sa version selon laquelle le skieur était en train de lui apprendre à se servir d'un pistolet calibre 22

quand le coup est parti atteignant mortellement la victime à l'abdomen. Trois cents des 7.000 habitants d'Aspen ont été avisés que les jurés du procès seraient désignés parmi eux. La plupart seront rayés de la liste des jurés potentiels car ils ne présenteront pas les garanties d'impartialité requises par la justice: dans la petite station hivernale où Claudine Longet et Vladimir Sabich ont vécu durant deux ans ensemble, tout le monde se connaît et le juge George Lohr aura quelques difficultés à trouver le jury absolument neutre qu'il recherche.

Âgée de 35 ans, Claudine Longet risque une peine maximum de dix ans de prison et une amende de 30.000 dollars. Bénéficiant d'une liberté sous caution de 5.000 dollars, elle a depuis le drame, passé son temps à donner des leçons de français et s'est consacrée à ses trois enfants issus de son mariage avec Andy Williams. Mariée au chanteur il y a treize ans elle en a divorcé en 1975 pour aller vivre avec ses enfants dans la demeure de

Vladimir Sabich. Ce dernier, âgé de 31 ans quand il a été tué, était sur le déclin de sa carrière sportive. Deux fois champion du monde en 1971 et 72, il avait amassé, en une saison, une fortune de cent mille dollars en primes et cachets publicitaires. Mais l'année dernière voulant remonter la pente, malgré une série de blessures, il n'était parvenu à gagner que huit cents dollars.

Selon des rumeurs répandues après sa mort, Sabich aurait été impliqué dans un trafic de cocaïne. Les journaux avaient d'autre part rapporté que le couple se disputait violemment peu avant le drame. C'est ainsi que Vladimir Sabich, aurait exigé que sa compagnie quitte sa demeure le 1er avril suivant.

Un mystérieux journal découvert par la police au domicile de Claudine Longet et dans lequel l'actrice consignait ses impressions, ne sera pas présentée comme pièce à conviction devant le tribunal. Le shérif qui avait saisi le document, n'était pas en possession d'un mandat de perquisition.



Claudine Longet et son ex-mari Andy Williams se rendent à la cour du comté de Pitkin où l'actrice d'origine française doit subir son procès sous l'accusation de meurtre par imprudence de son ami, le skieur Vladimir Sabich. (Téléphoto AP)

"L'avenir des anglophones au Québec"

Le Pour et le contre

Vendredi 14 janvier

à 20h30

Depuis le 15 novembre, plusieurs Québécois anglophones manifestent une inquiétude considérable à l'égard du nouveau gouvernement.

Les francophones aussi s'interrogent sur la réaction de leurs compatriotes d'expression anglaise. Comment s'adapteront-ils à la nouvelle réalité politique québécoise? Pierre Nadeau soulèvera des préoccupations de cet ordre au cours du débat qui réunira plusieurs invités d'expression anglaise.

Aujourd'hui même, vous pouvez nous indiquer comment vous envisagez cette question. En répondant au questionnaire ci-contre, vous nous aiderez à présenter une émission fidèle à vos préoccupations.

Cochez de la façon suivante la réponse à chacune des phrases:

☐ Veuillez nous retourner ce questionnaire à l'adresse suivante:
Le Pour et le contre
Société Radio-Canada
Case postale 6.000
Montréal H3C 3A8

1. Diriez-vous qu'il est vrai que l'on juge de la qualité d'une société au traitement qu'elle réserve à ses minorités?

Vrai ☐
Faux ☐
Ne sais pas ☐

2. Si vous comparez les conditions de vie au Québec des francophones et des anglophones, où trouvez-vous qu'il y a le plus d'avantages?

Etre francophone ☐
Etre anglophone ☐
Ni l'un ni l'autre ☐

3. Croyez-vous que depuis les élections provinciales les anglophones font face à un problème concernant leur avenir au Québec?

oui ☐ non ☐

A quoi pensez-vous et dites-nous pourquoi?

4. Parlez-vous français ☐ anglais ☐ ou les deux également ☐

Sexe: H ☐ F ☐

Age:

Occupation:

Région:

LD

Partout pour nous...

Radio-Canada est là!



UNIVERSITÉ
DE
MONTRÉAL

NOUVEAU PROGRAMME

CERTIFICAT
DE GÉRONTOLOGIE

Objectifs

- favoriser l'étude du vieillissement humain ou de la vieillesse dans toutes ses dimensions
- instrumenter les responsables et agents de services divers à l'intention des personnes âgées de façon à leur permettre la prise de distance nécessaire à la critique de leurs pratiques professionnelles et une insertion/action sociale plus créatrice.

Destinataires

- personnel médical/infirmier et para-médical
- agents de service social ou d'intervention sociale
- journalistes, éducateurs, etc.

- Ce programme est un certificat de 30 crédits.
- Il est l'équivalent d'une année d'études universitaires.
- Joint à deux autres certificats, il conduit à un baccalauréat de 1er cycle.

- ☐ Date limite d'admission: 7 janvier
- ☐ Date limite d'inscription: 14 janvier
- ☐ Début des cours: 24 janvier
- ☐ Brochure sur demande

Renseignements:

FACULTÉ DE L'ÉDUCATION PERMANENTE
3333, chemin Queen Mary, 6e étage
Tél.: 343-6090
343-6992 (après 17 heures)

féminin pluriel / Des douleurs que l'on ne peut plus taire...

par Renée Rowan

Qui, un jour, n'a pas été tenté de juger sévèrement la femme qui quitte son mari laissant derrière elle ses enfants... "Elle n'a aucun instinct maternel", "C'est une sans-cœur", "Elle n'aime pas ses petits, elle est bien contente de s'en débarrasser". Et pourtant la société accepte que l'homme, lui, parte, comme si les enfants n'appartenaient qu'à la mère. On ne le juge pas.

En cette période dite des fêtes, il y a des douleurs qui sont plus mal qu'en tout autre temps de l'année, des douleurs que l'on ne peut plus taire, qu'il faut crier. C'est le cri de cette lectrice que nous vous livrons aujourd'hui.

mais de regrets. A long terme, je joue gagnante, j'ai refusé de jouer le jeu.

POUR EUX
Les enfants dorment et je les aime
Ils sont mon cœur et mon ventre
chaleur douce tous jours retrouvées
sans cesse renouvelées sans cesse arrachées

Je meurs d chaque fois et chaque fois je referme les bras sûrs d'y ensermer toute la tendresse du monde et me voici clouée crucifiée

chaleur douceur foetus emportés
me laissant toujours désemparée
toute révolte en moi, grondante et menaçante

Ma tendresse écartelée mon corps tendu désespérément vers ces corps qui sont le mien
mon cœur solidement amarré au leur
mais en vain
Je sais les vagues menaçantes
je sais la houle toujours présente
qui risquent de me les arracher à jamais
je suis en partance vers souffrance plus grande

Mais tout au fond des tripes
l'espoir et j'érige la digue et je construis le port
j'allume le fort
petits navires balottés dans des eaux trop profondes
trouveront bien la voie lactée
l'étoile polaire la route d'eux à moi et mes bras ouverts.
Alors nous leverons les voiles!

Place aux femmes — Dans le premier numéro du nou-

veau journal Le "30" de la Fédération professionnelle des journalistes du Québec, on relève la signature de cinq femmes: un seul article est signé par un homme. Est-ce là un signe des temps?

On y rend hommage à Evelyn Dumas, récipiendaire du prix Olivier Asselin.

Souignons que le directeur du "30" est une femme, Christiane Berthiaume.

Décormag, le magazine québécois de l'environnement, consacre tout son numéro de janvier aux femmes; la femme au foyer, la femme au travail.

A travers une série d'articles bien documentés et de très belles photos, on y découvre l'apport des femmes à l'architecture et au design ainsi que l'environnement de cinq femmes célibataires, reflet de leurs goûts et de leur personnalité.

On trouve aussi dans cette livraison de *Décormag* toute une mine d'idées sur les coins à aménager pour bricoler, cuisiner, dessiner.

Prise de conscience — C'est le titre d'un nouveau cours qui débutera le 13

janvier au Centre des femmes du YWCA, boul. Dorchester. Au lieu de cours, on devrait plutôt parler d'un atelier de discussions où on abordera au fil des semaines (tous les jeudis soir, entre 19 h 30 et 21 h 30, jusqu'au 3 mars inclusive) les sujets les plus variés: l'enfance, les stéréotypes sexuels, la jalousie, la culpabilité, la discrimination, le mariage, les relations interpersonnelles, le mouvement féminin. Danielle Daoust agira comme animatrice.

Un autre atelier coiffé du chapeau "Affirmation de soi", prendra place chaque mardi, à

compter de la même date et à peu près aux mêmes heures (17 h 30 à 22 h), sous la direction de Michèle Rinfret. Cet atelier a pour but d'apprendre à mieux communiquer, à s'exprimer de façon honnête et tendue, à agir dans son propre intérêt, à s'affirmer sans angosisme ou culpabilité.

Il n'y a aucuns frais d'inscription pour se joindre au groupe "Prise de conscience", pour participer à l'atelier "Affirmation de soi", les frais sont de \$25 pour les membres et de \$29 pour les invitées. On peut s'inscrire dès maintenant en téléphonant à 866-9941.

Toronto Express: une chaîne pour l'Ontario français

Lancer un journal bimensuel de langue française à Toronto, faire de même à Hamilton, penser à toute une chaîne de pareils journaux pour l'Ontario francophone, puis à une revue à orientation culturelle: faut le faire.

Les premières étapes de ce rêve ambitieux ont déjà été franchies par un groupe de francophones qui a lancé en mars 1976 le Toronto Express, journal d'une douzaine de pages dont le tirage s'établit entre 3,000 et 5,000 exemplaires, vendus surtout par abonnement.

Le Hamilton Express est plus jeune; le deuxième numéro a été publié à l'occasion de Noël. Pourtant, le tirage est du même ordre que celui de son grand frère de Toronto, même si le bassin de popula-

tion francophone n'est que de 10,000 dans la ville de l'acier, à comparer à 50,000 dans la ville reine.

Les objectifs de ces deux mensuels sont les mêmes: rejoindre le milieu francophone de ces deux villes, lui rappeler d'encourager les commerçants francophones servir de tribune aux revendications, qu'elles soient dirigées vers les francophones ou les anglophones, etc.

Le Toronto Express a été lancé par un groupe de cinq ou six personnes, avec leurs propres ressources, et avec les encouragements de la haute direction de Radio-Canada à Toronto, qui déplorait le vide laissé par la disparition d'un mensuel de langue française publié par l'Association canadienne française de l'Ontario.

Le Toronto Express se veut cependant d'un autre ton que le journal qui le précède: plus direct, prêt à lancer des controverses, un journal d'opinion en somme.

Il a pignon sur rue en plein cœur de la ville, et compte trois permanents. Son premier exercice financier vient de se terminer par un léger excédent.

Selon les résultats d'une étude de rentabilité qui sera faite dans la région de Niagara-St. Catharines, un troisième bimensuel pourrait être lancé dans cette région.

Par la suite, un projet de revue mettant l'accent sur ce qui semble valable du point de vue culture (dans le sens le plus large du mot) sera peut-être réalisé, dépendant des disponibilités.

La facture du Toronto Express est bizarre, chargée et hétéroclite, mais le contraire serait-il possible quand les objectifs qu'on vise sont aussi nombreux?

Dans le numéro du 15 décembre, on y trouve notamment une entrevue avec Eugene Ionesco, une chronique sur Queen's Park, un "flash sur le Québec", une chronique gastronomique, une autre sur la mode, des nouvelles littéraires, le tout parsemé de bonnes réclames émanant d'organismes aussi divers que la ville de Toronto, Radio-Canada, des agences de voyages, des librairies, la province de l'Ontario, des boutiques de mode, etc.

Le dernier numéro de l'année 1976 a été consacré à la réaction des Ontariens aux élections du 15 novembre.

CARRIÈRES ET PROFESSIONS

Le centre communautaire juridique
Laurentides-Lanaudière

est à la recherche d'un

AVOCAT

pour le bureau de Joliette

Fonctions:

- pratique du droit civil et administratif.
- activités de prévention et d'information juridique.

Exigence:

Expérience de la pratique du droit civil.

Adresser sa candidature à:

Me Denis Charette

CCJLL

500, Boul. des Laurentides

St-Antoine, Qué.

Tél.: (514) 436-5712

Recherche appliquée aux relations économiques des relations de travail ÉCONOMISTE

Fonction:

- travailler à l'élaboration et à la réalisation d'études et de travaux de recherche; éventuellement superviser et coordonner le travail de projets ou d'agents de recherche; collaborer avec une équipe de chercheurs de différentes disciplines. Les priorités ainsi que les divers aspects du programme de travail sont déterminés en fonction des besoins d'agents à l'intérieur d'organisations syndicales. Les premiers travaux porteront sur certains aspects de la sécurité du revenu.
- établir des objectifs à plus long terme pour le développement d'un secteur de recherche et contribuer à la réalisation de ces objectifs.
- contribuer de diverses façons à la formation et à l'information d'agents de relations de travail.

Exigences:
— maîtrise en sciences économiques
— l'expérience de recherche constitue le critère de sélection le plus important.

Rémunération:

Selon la convention collective en vigueur. Faire parvenir votre curriculum vitae avant le 23 janvier à:

Institut de Recherche Appliquée
sur le Travail (IRAT)
3290, rue Lacombe
Montréal, Qué.



commission de formation professionnelle
de la main-d'œuvre du Montréal métropolitain

La Commission de formation professionnelle est un organisme formé de représentants d'associations patronales et syndicales, rattaché au ministère du Travail et de la Main-d'œuvre. Elle est chargée d'administrer la formation professionnelle des adultes sur le territoire de la région de Montréal métropolitain.

COORDONNATEUR DU SECTEUR DE L'ADMISSION

NATURE DU TRAVAIL:

Le coordonnateur du secteur de l'admission définit les objectifs du secteur, renseigne les organismes et individus sur les conditions d'admission à la formation professionnelle des adultes et à l'exercice des métiers et professions, voit à ce que les candidats recrutés possèdent les aptitudes susceptibles de combler les pénuries en main-d'œuvre par l'acquisition des connaissances découlant du plan de formation vers lequel ils ont été orientés.

QUALIFICATIONS REQUISES:

Posséder un diplôme universitaire de premier cycle dont l'obtention requiert un minimum de seize années d'études en psychologie industrielle, en orientation ou dans une discipline connexe.

TRAITEMENT:

Selon l'échelle déterminée par les autorités compétentes compte tenu de la scolarité et de l'expérience.

COORDONNATEUR DU SECTEUR DE L'ÉVALUATION POST-FORMATION

NATURE DU TRAVAIL:

Le coordonnateur du secteur de l'évaluation post-formation formule les objectifs du secteur, initie et dirige le personnel du secteur, recueille les données requises pour une recherche évaluative, applique les méthodes d'évaluation à la formation professionnelle en institution et en industrie, analyse les données et suggère les correctifs nécessaires par le développement de projets appropriés visant une adaptation rationnelle de la formation aux exigences du marché du travail.

QUALIFICATIONS REQUISES:

Posséder un diplôme universitaire de premier cycle dont l'obtention requiert un minimum de seize années d'études en sciences économiques et avoir des connaissances approfondies en statistiques.

TRAITEMENT:

Selon l'échelle déterminée par les autorités compétentes compte tenu de la scolarité et de l'expérience.

Toute personne intéressée par un de ces postes devra faire parvenir un curriculum vitae détaillé incluant photocopie des attestations d'études avant le 12 janvier à l'adresse suivante:

La Commission de formation professionnelle
de la main-d'œuvre du Montréal métropolitain
a/s J. René Côté, directeur général
5350 rue Lafond, Montréal H1X 2X2

(Mentionner sur l'enveloppe: CONCOURS - COORDONNATEUR DU SECTEUR ADMISSION (OU POST-FORMATION) - CONFIDENTIEL)

Avis publics

Raymond Pelletier détenteur du permis M-502938, catégorie Entrepreneur, région 10 s'adressera à la Commission des Transports du Québec, dans le but d'obtenir l'autorisation de transférer son permis à Georgiana Lussier, 58 rang Ste-Rosalie, catégorie Entrepreneur, région 10, conformément aux dispositions de l'article 259.1 du règlement CC. Toute personne intéressée à faire opposition à cette demande devra le faire dans les cinq jours suivant la troisième parution de cet avis.

1ère parution: 4 janvier 1977

2ème parution: 5 janvier 1977

3ème parution: 6 janvier 1977

CANADA PROVINCE DE QUEBEC

DISTRICT DE MONTRÉAL

COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC

Permis: 3846-V

(Pierre Sanguinier opérant sous le nom de:)

CONTANT TRANSPORT ENR.

Requérant-vendeur

Requérante-acquéreur

AVIS

PRENEZ AVIS que PIERRE SANGUINIER opérant

sous le nom de CONTANT TRANSPORT ENR., de

détenteur du permis no. 3846-V, s'adresse à la

Commission des Transports du Québec dans le but

d'obtenir l'autorisation de transférer tous les

droits, titres, intérêts et privilèges qu'il détient

dans son permis no. 3846-V à CONTANT

TRANSPORT L.TÉE.

Tout intéressé désirant s'opposer à la présente

demande doit le faire dans les cinq (5) jours qui

suivent la dernière parution de cet avis.

Première publication: 4 janvier 1977

Deuxième publication: 5 janvier 1977

Troisième publication: 6 janvier 1977

Corbett & Dufresne

CANADA

PROVINCE DE QUEBEC

DISTRICT DE MONTRÉAL

COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC

Permis: 10661-V

GASTON NADEAU

Requérant-vendeur

Requérante-acquéreur

AVIS

PRENEZ AVIS que GASTON NADEAU, Ste-Mélanie,

détenteur du permis no. 10661-V, ainsi que des at-

testations portant nos M-502384-0001 à 0004,

s'adresse à la Commission des Transports du Québec

pour obtenir l'autorisation de transférer tous

les droits, titres, intérêts et privilèges qu'il détient

dans son permis no. 10661-V à Transport Gaston

Nadeau Inc.

Tout intéressé désirant s'opposer à la présente

demande doit le faire dans les cinq (5) jours qui

suivent la dernière parution de cet avis.

Première publication: 4 janvier 1977

Deuxième publication: 5 janvier 1977

Troisième publication: 6 janvier 1977

Corbett & Dufresne

CANADA

PROVINCE DE QUEBEC

DISTRICT DE MONTRÉAL

COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC

Permis: 10661-V

GASTON NADEAU

Requérant-vendeur

Requérante-acquéreur

AVIS

PRENEZ AVIS que GASTON NADEAU, Ste-Mélanie,

détenteur du permis no. 10661-V, ainsi que des at-

testations portant nos M-502384-0001 à 0004,

s'adresse à la Commission des Transports du Québec

pour obtenir l'autorisation de transférer tous

les droits, titres, intérêts et privilèges qu'il détient

dans son permis no. 10661-V à Transport Gaston

Nadeau Inc.

Tout intéressé désirant s'opposer à la présente

demande doit le faire dans les cinq (5) jours qui

suivent la dernière parution de cet avis.

Première publication: 4 janvier 1977

Deuxième publication: 5 janvier 1977

Troisième publication: 6 janvier 1977

Corbett & Dufresne

CANADA

PROVINCE DE QUEBEC

DISTRICT DE JOLIETTE

COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC

Permis: 12476-V

SALABERRY CARTAGE LTD

6600 Chemin St-François

Ville St-Laurent, P.Q.

Requérante

AVIS

PRENEZ AVIS que la requérante, SALABERRY

CARTAGE LTD, détentrice d'un permis émis par la

Commission des Transports du Québec sous le nu-

méro 12476-V et dont la clause d) se lit comme suit:

d) Des moulins ou usines de la Compagnie Célé-

stanes Canada Ltd situés à Drummondville, Coati-

cook et Sorel à toutes les localités sises dans un

rayon de cent cinquante (150) milles desdits en-

droits, sauf Montréal et Montmagny, et retour, pour

le transport de marchandises pour le compte de

Céléstanes Canada Ltd.

S'adressera à la commission pour demander un

permis spécial à l'effet que ladite clause d) se lise

comme suit:

d) Des moulins ou usines de la Compagnie Célé-

stanes Canada Ltd situés à Drummondville, Coati-

cook et Sorel à toutes les localités sises dans un

rayon de cent cinquante (150) milles desdits en-

droits, sauf Montmagny, et retour, pour le trans-

port de marchandises pour le compte de Céléstanes

Canada Ltd.

Tout intéressé désirant s'opposer à la présente

demande doit le faire dans les cinq (5) jours qui

suivent la dernière parution de cet avis.

1ère publication: 4 janvier 1977

2ème publication: 5 janvier 1977

3ème publication: 6 janvier 1977

Corbett & Dufresne

LAMARRE VALOIS INTERNATIONAL LTÉE

POSTE À L'ÉTRANGER

CHEF DE SERVICE OPÉRATION

FONCTIONS:

- Au sein d'une équipe multidisciplinaire, d'assistance technique et de formation dans le domaine de forage pour la recherche des eaux souterraines, il doit:
 - En étroite collaboration avec son homologue africain, organiser, mettre en marche et surveiller les chantiers de forage.
 - Être responsable de la formation technique du personnel à tous les niveaux.
 - Estimer les besoins en équipement, pièces et matériaux, et collaborer avec le service équipement.

EXIGENCES:

- Diplôme d'ingénieur ou expérience pratique équivalente.
- Bonne expérience des travaux de génie en général et particulièrement dans l'organisation des chantiers.
- Très bonne connaissance du français.
- Facilité de communication orale et écrite.
- Bonne santé.

SALAIRE:

Intéressant, en plus allocation de séjour, maison et véhicule fournis.

Durée de contrat: deux (2) ans.

Les personnes intéressées doivent s'adresser à MONSIEUR J. Albert Clément, ing. en mentionnant le dossier #NBS-100

LALONDE, VALOIS, LAMARRE,
VALOIS & ASS., INC.

1130 OUEST, RUE SHERBROOKE
MONTREAL, H3A 2R5

DOCUMENTALISTE EN CHEF

Comité intergouvernemental de recherches
urbaines et régionales

Le Comité (CIRUR) a pour tâche première d'administrer un service intergouvernemental de documentation en matière d'aménagement urbain et régional et d'habitation. Ses services sont disponibles aux fonctionnaires des administrations fédérale, provinciales, territoriales et municipales du Canada.

Le poste: voir à la gestion du système de traitement en direct de données et au renouvellement des contacts avec d'autres services d'information; coordonner, en fonction des exigences et activités du personnel, les systèmes internes de documentation; faire des recherches bibliographiques dans tous les domaines dont s'occupe le CIRUR.

Qualifications requises: bilingue; maîtrise en bibliothéconomie ou en informatique; connaissance des systèmes de traitement automatisé de l'information ainsi que des affaires urbaines et régionales et du logement.

Date d'entrée en fonctions: le 1er mars 1977.

Les Chargers lui font une offre "qu'il ne peut refuser"

Johnny Rodgers quitte les Alouettes

SAN DIEGO (AP) — Le demi Johnny Rodgers, des Alouettes de Montréal, a mis fin à un séjour de quatre ans dans la Ligue canadienne de football, hier, en signant un contrat avec les Chargers de San Diego, de la LNF.

Le propriétaire des Chargers, M. Eugene Flein, a révélé que Rodgers, premier choix collégial de son équipe en 1973, avait consenti à signer "une longue série" de contrats d'un an.

On n'a pas dévoilé les termes du contrat, mais les Chargers auraient haussé le montant qu'ils avaient offert à Rodgers en 1973, alors qu'il avait accepté les conditions des Alouettes.

Rodgers, qui détenait un contrat de 10 ans pour \$1 million, à Montréal, avait été libéré de cet engagement, le 1er décembre, et devait signer un nouveau contrat avec les Alouettes.

Rodgers a avoué, lors d'une conférence de presse, que l'ar-

gent a été la raison de son déménagement dans la LNF.

"Mais le tout s'est réduit au fait de déménager maintenant, sinon un autre contrat à long terme avec Montréal m'aurait incité à terminer sa carrière au Canada", a dit Rodgers. Il a capté 45 passes pour 749 verges et six touches avec Montréal en 1976.

Il a dominé la LCF en 1976 avec des gains de 931 verges grâce à 75 retours de bottes de dégagement, tout en occupant le troisième rang avec 444 verges en 17 retours de bottes d'envoi.

Rodgers aurait approché les Chargers le mois dernier, en tentant d'échanger leurs droits de repêchage à un autre club de la LNF. Une série de négociations ont suivi, impliquant Rodgers, son agent, Mike Trope, le pilote Tommy Prothro et les autres directeurs des Chargers.

Rodgers a révélé qu'il détenait une option de 30 jours avec les Alouettes, lui permet-

tant de changer d'équipe. Il a été le centre de controverses à Montréal la saison dernière, impliquant le propriétaire Sam Berger et le pilote Marv Levy, au sujet de sa conduite, sur le terrain et à l'extérieur.

Toutefois, Rodgers a rencontré les représentants des Alouettes à deux occasions vers la fin de décembre. Une de ces rencontres a été une séance-marathon de neuf heures et demie, Rodgers semblait alors en être venu à une entente avec le club montréalais.

Lors d'une conférence de presse à Montréal, Berger avait déclaré: "Les ententes entre Rodgers et le club ont pris fin. On en est venu à une entente de principe au sujet d'un nouveau contrat qui, selon les parties impliquées, seront dans leurs meilleurs intérêts. On espère en venir à une entente finale d'ici 30 jours."

Rodgers avait alors déclaré qu'il avait l'intention de terminer sa carrière à Montréal. "Je n'ai pas l'intention de rejoindre la LNF. Si San Diego m'offrait un contrat demain, je le refuserais."

Rodgers devient le deuxième grand nom américain à quitter la LCF cette année, Anthony Davies, des Argos de Toronto, a décidé de rejoindre les Buccaneers de Tampa Bay, de la LNF.

Commentant le départ de son demi étoile, le président des Alouettes, M. Sam Berger, a déclaré que ça "ne me fera pas perdre le sommeil. Nous avons mis fin à son contrat, à-t-il dit, tel que nous avions le

droit de le faire. Rodgers nous avait demandé une autre chance. Nous la lui avons donnée, en passant avec lui de nombreuses heures en discussions. Nous lui avons dit, alors: "Case-toi ou va-t'en," et nous en sommes arrivés à un accord de principe. Apparemment, il a renié cette entente."

"Nous avons l'intention de bâtir une équipe forte, a ajouté M. Berger. Nous avons assisté aux "bowls" universitaires aux États-Unis, en fin de semaine, et nous avons vu des joueurs exceptionnels. Nous cherchons à engager ces joueurs, du moins certains d'entre eux, aussitôt que possible. Nous ne permettrons pas à Johnny Rodgers, conclut-il, de miner l'équipe, d'une façon ou d'une autre."

Par ailleurs, à Halifax, le conseiller juridique canadien de "Johnny R.", Me Philip Robinson, a révélé que son client a amorcé les négociations qui lui ont procuré un contrat avec les Chargers vers la fin du mois dernier, "parce qu'il a été déçu par la direction des Alouettes."

Me Robinson a laissé entendre que les commentaires du gérant général des Alouettes, Bob Geary, avaient causé le départ de Rodgers, "la super-vedette ordinaire."

À la fin de deux jours de négociations avec les Alouettes, en décembre, les parties en étaient venues, à-t-il dit, à une entente de principe qui aurait pu aboutir à un nouveau contrat. Selon l'avocat, Sam Berger a demandé aux deux par-

ties de garder le silence sur cette affaire, et ce jusqu'à la conclusion des négociations.

"Deux jours plus tard, cependant, ajoute Me Robinson, la direction des Alouettes a brisé le silence sans raison apparente." Selon lui, c'est un article dans un journal de Montréal, dont la source aurait été Bob Geary, et qui soutenait

que Rodgers venait de perdre un contrat fort alléchant, et qu'il avait plaidé coupable aux accusations d'avoir été paresseux, qui a mis le feu aux poudres. L'article ajoutait que Rodgers avait négocié "le chapeau à la main."

À la lecture de cet article, Rodgers aurait été déçu, et aurait téléphoné à son agent

d'affaires américain, Mike Trope, pour lui demander d'amorcer sur-le-champ des négociations avec les Chargers, a précisé Robinson.

L'avocat néo-écossais a ajouté que "ce n'est pas tout de verser des salaires astronomiques à un joueur d'humble extraction: il faut savoir le diriger adéquatement. De plus,

poursuit-il, il est pour le moins naïf de lui donner une maison et une voiture en primes en pensant que ses coéquipiers accepteront cela sans manifester de ressentiment."

Robinson conclut que le départ de Rodgers pourrait discréditer la LCF dans l'esprit de beaucoup de joueurs américains.



Johnny Rodgers montre du doigt les initiales de la Ligue nationale de football dans laquelle il jouera l'an prochain sous les couleurs des Chargers de San Diego, après quatre saisons passées avec les Alouettes de Montréal.

hockey

Ligue Nationale

Dimanche

Montréal 7, Atlanta 0
Washington 2, St-Louis 1
Colorado 6, Detroit 4
Chicago 6, Toronto 4
Rangers NY 5, Vancouver 3
Buffalo 3, Islanders NY 3

Hier soir

Montréal 6, Philadelphie 4
Cé soir
Vancouver à Pittsburgh
Detroit à Washington
Los Angeles à St-Louis

Association Mondiale

Dimanche

Indianapolis 4, Phoenix 1
N.-Angleterre 3, Cincinnati 2
Winnipeg 5, Houston 2
Minnesota 3, Birmingham 1

Cé soir

N.-Angleterre à Québec
Phoenix à Birmingham
Indianapolis à Winnipeg
Houston à Calgary

Les meneurs

(parties d'hier non comprises)

	pb	cs	mo
Lafleur, Mtl	31	33	64
Shutt, Mtl	22	23	55
Dionne, LA	21	34	55
Sittler, Tor	16	37	53
Gilbert, NYR	16	36	52
McDonald, Tor	27	20	47
McNab, Bos	24	23	47
Salming, Tor	6	41	47
R. Martin, Buf	25	21	46
Perreault, Buf	20	25	45

Ligue Majeure du Québec

Relâché jusqu'au 6 janvier

LIGUE NATIONALE

Section Lester Patrick

	pl	g	p	n	pp	pc	pts
PHILADELPHIE	39	23	8	8	146	103	54
ISLANDERS NY	37	22	9	6	129	92	50
ATLANTA	39	18	14	7	126	122	43
RANGERS NY	41	16	15	10	150	139	42

Section Connie Smythe

	pl	g	p	n	pp	pc	pts
ST-LOUIS	39	16	18	5	111	134	37
CHICAGO	39	13	20	6	126	144	32
COLORADO	38	10	22	7	107	136	26
VANCOUVER	41	11	27	3	111	164	25
MINNESOTA	37	7	21	9	102	155	23

Section Charles Adams

	pl	g	p	n	pp	pc	pts
BUFFALO	37	24	9	4	139	91	52
BOSTON	38	23	12	3	148	119	49
TORONTO	40	18	16	6	149	133	42
CLEVELAND	40	11	22	7	114	144	29

Section James Norris

	pl	g	p	n	pp	pc	pts
MONTRÉAL	40	29	5	6	192	90	64
PITTSBURGH	38	16	16	6	122	130	38
LOS ANGELES	39	13	16	10	125	124	36
DETROIT	38	13	21	4	113	139	30
WASHINGTON	38	11	23	4	101	152	26

ASSOCIATION MONDIALE

Section Est

	pl	g	p	n	pp	pc	pts
QUEBEC	38	22	15	1	168	137	45
INDIANAPOLIS	35	19	14	2	116	123	40
MINNESOTA	38	17	18	4	119	119	38
N.-ANGLETERRE	39	17	18	4	132	138	38
CINCINNATI	36	17	17	2	158	133	36
BIRMINGHAM	41	13	27	1	135	160	27

Section Ouest

	pl	g	p	n	pp	pc	pts
SAN DIEGO	38	23	13	2	144	118	48
HOUSTON	37	18	15	4	128	118	40
WINNIPEG	39	15	15	1	159	129	39
EDMONTON	38	16	21	1	100	132	33
CALGARY	34	15	17	2	105	104	32
PHOENIX	37	14	21	2	121	162	30

LIGUE MAJEURE DU QUÉBEC

Section Est

	pl	g	p	n	pp	pc	pts
TROIS-RIVIÈRES	38	22	10	6	234	160	50
CHICOUTIMI	38	24	13	1	216	172	49
QUEBEC	39	21	13	5	198	165	47
SHAWINIGAN	39	9	21	9	142	200	27
SOREL	39	7	27	5	162	244	19

Section Ouest

	pl	g	p	n	pp	pc	pts
PHILADELPHIE	38	22	15	1	168	137	45
INDIANAPOLIS	35	19	14	2	116	123	40
MINNESOTA	38	17	18	4	119	119	38
N.-ANGLETERRE	39	17	18	4	132	138	38
CINCINNATI	36	17	17	2	158	133	36
BIRMINGHAM	41	13	27	1	135	160	27

1ère période

Aucun but.

Penalités: Bouchard M 1:39; Dornhoefer P. Lemaire M 8:21; Molnar P 8:54; Kelly P 18:13; Savard M 19:31.

2ème période

1-PHILADELPHIE, Bladen (5) 2:14
2-MONTRÉAL, Lapointe (11) 9:42
3-PHILADELPHIE, Dornhoefer (17) 10:05
4-MONTRÉAL, Lapointe (10) 14:02
5-PHILADELPHIE, Bladen (4) 15:02
6-MONTRÉAL, Lapointe (31) 17:21
7-PHILADELPHIE, Barber (13) 19:21
8-PHILADELPHIE, Barber (13) 19:21
9-PHILADELPHIE, Barber (13) 19:21
10-PHILADELPHIE, Barber (13) 19:21
11-PHILADELPHIE, Barber (13) 19:21
12-PHILADELPHIE, Barber (13) 19:21
13-PHILADELPHIE, Barber (13) 19:21
14-PHILADELPHIE, Barber (13) 19:21
15-PHILADELPHIE, Barber (13) 19:21
16-PHILADELPHIE, Barber (13) 19:21
17-PHILADELPHIE, Barber (13) 19:21
18-PHILADELPHIE, Barber (13) 19:21
19-PHILADELPHIE, Barber (13) 19:21
20-PHILADELPHIE, Barber (13) 19:21
21-PHILADELPHIE, Barber (13) 19:21
22-PHILADELPHIE, Barber (13) 19:21
23-PHILADELPHIE, Barber (13) 19:21
24-PHILADELPHIE, Barber (13) 19:21
25-PHILADELPHIE, Barber (13) 19:21
26-PHILADELPHIE, Barber (13) 19:21
27-PHILADELPHIE, Barber (13) 19:21
28-PHILADELPHIE, Barber (13) 19:21
29-PHILADELPHIE, Barber (13) 19:21
30-PHILADELPHIE, Barber (13) 19:21
31-PHILADELPHIE, Barber (13) 19:21
32-PHILADELPHIE, Barber (13) 19:21
33-PHILADELPHIE, Barber (13) 19:21
34-PHILADELPHIE, Barber (13) 19:21
35-PHILADELPHIE, Barber (13) 19:21
36-PHILADELPHIE, Barber (13) 19:21
37-PHILADELPHIE, Barber (13) 19:21
38-PHILADELPHIE, Barber (13) 19:21
39-PHILADELPHIE, Barber (13) 19:21
40-PHILADELPHIE, Barber (13) 19:21
41-PHILADELPHIE, Barber (13) 19:21
42-PHILADELPHIE, Barber (13) 19:21
43-PHILADELPHIE, Barber (13) 19:21
44-PHILADELPHIE, Barber (13) 19:21
45-PHILADELPHIE, Barber (13) 19:21
46-PHILADELPHIE, Barber (13) 19:21
47-PHILADELPHIE, Barber (13) 19:21
48-PHILADELPHIE, Barber (13) 19:21
49-PHILADELPHIE, Barber (13) 19:21
50-PHILADELPHIE, Barber (13) 19:21
51-PHILADELPHIE, Barber (13) 19:21
52-PHILADELPHIE, Barber (13) 19:21
53-PHILADELPHIE, Barber (13) 19:21
54-PHILADELPHIE, Barber (13) 19:21
55-PHILADELPHIE, Barber (13) 19:21
56-PHILADELPHIE, Barber (13) 19:21
57-PHILADELPHIE, Barber (13) 19:21
58-PHILADELPHIE, Barber (13) 19:21
59-PHILADELPHIE, Barber (13) 19:21
60-PHILADELPHIE, Barber (13) 19:21
61-PHILADELPHIE, Barber (13) 19:21
62-PHILADELPHIE, Barber (13) 19:21
63-PHILADELPHIE, Barber (13) 19:21
64-PHILADELPHIE, Barber (13) 19:21
65-PHILADELPHIE, Barber (13) 19:21
66-PHILADELPHIE, Barber (13) 19:21
67-PHILADELPHIE, Barber (13) 19:21
68-PHILADELPHIE, Barber (13) 19:21
69-PHILADELPHIE, Barber (13) 19:21
70-PHILADELPHIE, Barber (13) 19:21
71-PHILADELPHIE, Barber (13) 19:21
72-PHILADELPHIE, Barber (13) 19:21
73-PHILADELPHIE, Barber (13) 19:21
74-PHILADELPHIE, Barber (13) 19:21
75-PHILADELPHIE, Barber (13) 19:21
76-PHILADELPHIE, Barber (13) 19:21
77-PHILADELPHIE, Barber (13) 19:21
78-PHILADELPHIE, Barber (13) 19:21
79-PHILADELPHIE, Barber (13) 19:21
80-PHILADELPHIE, Barber (13) 19:21
81-PHILADELPHIE, Barber (13) 19:21
82-PHILADELPHIE, Barber (13) 19:21
83-PHILADELPHIE, Barber (13) 19:21
84-PHILADELPHIE, Barber (13) 19:21
85-PHILADELPHIE, Barber (13) 19:21
86-PHILADELPHIE, Barber (13) 19:21
87-PHILADELPHIE, Barber (13) 19:21
88-PHILADELPHIE, Barber (13) 19:21
89-PHILADELPHIE, Barber (13) 19:21
90-PHILADELPHIE, Barber (13) 19:21
91-PHILADELPHIE, Barber (13) 19:21
92-PHILADELPHIE, Barber (13) 19:21
93-PHILADELPHIE, Barber (13) 19:21
94-PHILADELPHIE, Barber (13) 19:21
95-PHILADELPHIE, Barber (13) 19:21
96-PHILADELPHIE, Barber (13) 19:21
97-PHILADELPHIE, Barber (13) 19:21
98-PHILADELPHIE, Barber (13) 19:21
99-PHILADELPHIE, Barber (13) 19:21
100-PHILADELPHIE, Barber (13) 19:21
101-PHILADELPHIE, Barber (13) 19:21
102-PHILADELPHIE, Barber (13) 19:21
103-PHILADELPHIE, Barber (13) 19:21
104-PHILADELPHIE, Barber (13) 19:21
105-PHILADELPHIE, Barber (13) 19:21
106-PHILADELPHIE, Barber (13) 19:21
107-PHILADELPHIE, Barber (13) 19:21
108-PHILADELPHIE, Barber (13) 19:21
109-PHILADELPHIE, Barber (13) 19:21
110-PHILADELPHIE, Barber (13) 19:21
111-PHILADELPHIE, Barber (13) 19:21
112-PHILADELPHIE, Barber (13) 19:21
113-PHILADELPHIE, Barber (13) 19:21
114-PHILADELPHIE, Barber (13) 19:21
115-PHILADELPHIE, Barber (13) 19:21
116-PHILADELPHIE, Barber (13) 19:21
117-PHILADELPHIE, Barber (13) 19:21
118-PHILADELPHIE, Barber (13) 19:21
119-PHILADELPHIE, Barber (13) 19:21
120-PHILADELPHIE, Barber (13) 19:21
121-PHILADELPHIE, Barber (13) 19:21
122-PHILADELPHIE, Barber (13) 19:21
123-PHILADELPHIE, Barber (13) 19:21
124-PHILADELPHIE, Barber (13) 19:21
125-PHILADELPHIE, Barber (13) 19:21
126-PHILADELPHIE, Barber (13) 19:21
127-PHILADELPHIE, Barber (13) 19:21
128-PHILADELPHIE, Barber (13) 19:21
129-PHILADELPHIE, Barber (13) 19:21
130-PHILADELPHIE, Barber (13) 19:21
131-PHILADELPHIE, Barber (13) 19:21
132-PHILADELPHIE, Barber (13) 19:21
133-PHILADELPHIE, Barber (13) 19:21
134-PHILADELPHIE, Barber (13) 19:21
135-PHILADELPHIE, Barber (13) 19:21
136-PHILADELPHIE, Barber (13) 19:21
137-PHILADELPHIE, Barber (13) 19:21
138-PHILADELPHIE, Barber (13) 19:21
139-PHILADELPHIE, Barber (13) 19:21
140-PHILADELPHIE, Barber (13) 19:21
141-PHILADELPHIE, Barber (13) 19:21
142-PHILADELPHIE, Barber (13) 19:21
143-PHILADELPHIE, Barber (13) 19:21
144-PHILADELPHIE, Barber (13) 19:21
145-PHILADELPHIE, Barber (13) 19:21
146-PHILADELPHIE, Barber (13) 19:21
147-PHILADELPHIE, Barber (13) 19:21
148-PHILADELPHIE, Barber (13) 19:21
149-PHILADELPHIE, Barber (13) 19:21
150-PHILADELPHIE, Barber (13) 19:21
151-PHILADELPHIE, Barber (13) 19:21
152-PHILADELPHIE, Barber (13) 19:21
153-PHILADELPHIE, Barber (13) 19:21
154-PHILADELPHIE, Barber (13) 19:21
155-PHILADELPHIE, Barber (13) 19:21
156-PHILADELPHIE, Barber (13) 19:21
157-PHILADELPHIE, Barber (13) 19:21
158-PHILADELPHIE, Barber (13) 19:21
159-PHILADELPHIE, Barber (13) 19:21
160-PHILADELPHIE, Barber (13) 19:21
161-PHILADELPHIE, Barber (13) 19:21
162-PHILADELPHIE, Barber (13) 19:21
163-PHILADELPHIE, Barber (13) 19:21
164-PHILADELPHIE, Barber (13) 19:21
165-PHILADELPHIE, Barber (13) 19:21
166-PHILADELPHIE, Barber (13) 19:21
167-PHILADELPHIE, Barber (13) 19:21
168-PHILADELPHIE, Barber (13) 19:21
169-PHILADELPHIE, Barber (13) 19:21
170-PHILADELPHIE, Barber (13) 19:21
171-PHILADELPHIE, Barber (13) 19:21
172-PHILADELPHIE, Barber (13) 19:21
173-PHILADELPHIE, Barber (13) 19:21
174-PHILADELPHIE, Barber (13) 19:21
175-PHILADELPHIE, Barber (13) 19:21
176-PHILADELPHIE, Barber (13) 19:21
177-PHILADELPHIE, Barber (13) 19:21
178-PHILADELPHIE, Barber (13) 19:21
179-PHILADELPHIE, Barber (13) 19:21
180-PHILADELPHIE, Barber (13) 19:21
181-PHILADELPHIE, Barber (13) 19:21
182-PHILADELPHIE, Barber (13) 19:21
183-PHILADELPHIE, Barber (13) 19:21
184-PHILADELPHIE, Barber (13) 19:21
185-PHILADELPHIE, Barber (13) 19:21
186-PHILADELPHIE, Barber (13) 19:21
18

Le Dow Jones en dessous des 1,000 points

L'année 1977 débute mal à Wall Street

L'année 1977 a plutôt mal débuté à Wall Street. L'indice Dow Jones des valeurs industrielles a terminé la première séance de l'année légèrement en dessous de la barre des 1,000 points après avoir perdu près de cinq points. Environ deux heures après l'ouverture la cote était en baisse d'environ 6 points dans un marché

très actif. Les investisseurs sont dans l'ensemble toujours optimistes mais semblaient désireux de prendre leurs bénéfices après la hausse des cours enregistrés en décembre. Wall Street avait en effet terminé la dernière semaine de l'année 1976 sur une note optimiste une année positive dans son ensemble malgré la stagnation relative qui a succédé à la vive progression des cours en janvier.

L'indice Dow Jones des industrielles, qui avait progressé d'environ 38 pour cent en 1976, se situait en fin de semaine légèrement au-dessus des 1,000 points, en hausse d'environ 17 pour cent sur l'ensemble de l'année.

L'essentiel de cette avance est cependant venu en janvier le meilleur mois de janvier de l'histoire du New York Stock Exchange — quand le Dow Jones est passé de 852.41 à 975.28 sur un marché devenu brusquement frénétique.

Cette performance spectaculaire a été suivie jusqu'à la fin de l'année d'une longue et décevante période de consolidation et de tassement qui vit le Dow Jones franchir à plu-

sieurs reprises la barre des 1,000 points, mais retomber toujours rapidement en dessous de ce seuil psychologique, comme si Wall Street était atteinte de "millophobie", selon un néologisme parfois employé dans les milieux boursiers.

Tous les records d'activité ont néanmoins été battus au cours de la dernière année à Wall Street au New York Stock Exchange, surtout grâce au "boom" des premiers mois. Environ 5.35 milliards de titres ont changé de mains, ce qui bat largement le record établi l'année dernière (4.69 milliards). D'autre part le record des transactions en une seule séance a été battu à plusieurs reprises pour s'établir finalement à 44.51 millions de titres le 20 février.

La reprise économique américaine, la baisse des taux d'intérêt à court terme et le ralentissement de l'inflation expliquaient l'enthousiasme initial des investisseurs. Ces derniers cependant n'ont pas tardé à déchanter devant l'essoufflement de la reprise, les incertitudes de la campagne présidentielle et les fluctuations er-

ratiques des taux d'intérêt.

De début février à la fin septembre le Dow Jones a fluctué dans une fourchette d'une cinquantaine de points, franchissant à dix reprises la barre des 1,000 (atteinte le 11 mars pour la première fois depuis janvier 1973) avant de revenir rapidement à chaque fois en dessous de ce niveau.

Fin septembre, grâce à un nouveau repli des taux d'intérêt, le Dow Jones atteint son plus haut niveau de l'année (1,014.79 le 21). Mais les cours ne tardent pas à chuter rapidement tandis que se confirme le prolongement de la "pause" économique dans le pays.

Le Dow Jones perd 82 points en trois semaines, puis remonte peu avant l'élection du 2 novembre avant de retomber à 924.04 peu après le succès de M. Carter. Wall Street, qui préfère les Républicains, se méfie du président élu démocrate, mais cette méfiance ne dure guère et en décembre les cours remontent assez nettement dans une ambiance bien plus animée alors que les banques commerciales réduisent leur taux de base à 6 pour cent et que les statisti-

ques économiques semblent confirmer une "relance de la reprise".

Pour Wall Street, l'année se termine donc presque aussi bien qu'elle avait commencé et les milieux boursiers font actuellement preuve d'un solide optimisme.

De nombreux analystes tablent sur une bonne progression des cours début 1977. "Jamais deux sans trois" notent les experts qui rappellent les fortes hausses enregistrées début 1975 et début 1976. La troisième phase du "bull market" (marché en hausse) qui a suivi l'effondrement des cours en 1973/74 pourrait donc avoir lieu au cours des premiers mois de 1977.

Plusieurs spécialistes prévoient déjà que le Dow Jones dépassera enfin résolument la barre des 1,000 et battra le record établi le 11 janvier 1973 (1,051.70). Le niveau peu élevé des taux d'intérêt américains à court terme, le tassement des pressions inflationnistes et la poursuite de la reprise économique encourageront sans

Chute du dollar américain par rapport au mark allemand

FRANCFORT (Reuter) — Le dollar américain a enregistré une forte baisse hier par rapport au deutschemark sur le marché des changes de Francfort.

La monnaie américaine est tombée à 2,3430 dm, son taux le plus bas à Francfort depuis 18 mois, avant de remonter en clôture à 2,3437, soit une baisse de deux pennings par rapport au fixing de vendredi.

Il avait clôturé à 2,3665 marks vendredi mais lundi, à la réouverture du marché, il était coté à un peu moins de 2,35 avant de tomber à 2,3470 marks.

La Banque d'Allemagne Fédérale a soutenu la monnaie américaine en annonçant au fixing du début de l'après-midi l'achat de 10 millions de dollars. Le dollar est alors re-

monté à 2,3492 marks. En tout, la Bundesbank est intervenue par des achats estimés à 50 millions de dollars.

Les pressions sur le dollar tiennent en premier lieu à la baisse des taux d'intérêts américains et aux incertitudes entourant l'orientation économique qui sera prise par la future administration de M. Jimmy Carter. Elles tiennent aussi à une plus grande confiance au sujet de l'avenir des taux d'intérêt et de l'inflation en Allemagne.

La livre sterling, qui suit généralement les fluctuations du dollar, est retombée au-dessous des 4 marks: 3,997 marks au fixing contre 4,020 vendredi. Les transactions en sterling ont cependant été peu nombreuses car le marché de Londres est fermé.

RESTAURANT
Chez
VITO
...un savoir faire
Mecca gastronomica



5412 Côte des Neiges
735-3623

FMI accorde les \$3.9 milliards demandés par la Grande-Bretagne

PIERRE MORAZAIN ET ASSOCIES INC.
Actuaires
— consultation en avantages sociaux
— négociation de contrats
152 est, Notre-Dame
Suite 905
Montréal, H2Y 1C4
871-9994

APEX
"UN SERVICE TÉLÉPHONIQUE ACTIF"
dirigé par son propriétaire
entièrement bilingue
SERVICE AUX JOURS OUVRABLES SEULEMENT
Demandez nos tarifs... vous serez étonnés
Service d'adresses postales et réveil-matin!
861-2784

CARTES PROFESSIONNELLES ET D'AFFAIRES

MEUBLES DE BUREAUX
VENEZ CHOISIR VOTRE AMEUBLEMENT SUR LES LIEUX
STATIONNEMENT
Canada Dactylographe Inc.
7035 AVE. DU PARC
270-1141

Brevets d'invention
MARQUES de COMMERCE
Robic, Robic ET ASSOCIÉS
2100, rue DRUMMOND
Montréal H3G 1X5 288-2152

721-9630
ENTREPRENEUR-ÉLECTRICIEN
JEAN K. MALOUF INC.
entretien industriel - commercial résidentiel
Plus de 25 ans d'expérience
Bureau
6305, 25e Ave, Rosemont
Montréal

DROUIN-NAUD & ASSOCIÉS
diététistes-conseils
1440 ouest, rue Ste-Catherine
suite 401
Montréal H3G 1R8
téléphone: 871-1235

ALAN SWABEY & CIE
Alan Swabey Robert Mitchell
Guy Houle Paul Marcoux
Melvin Sher Arthur Mallette
Kevin Murphy John D. Miller
Gary W. Partington
AGENTS DE BREVETS ET DE MARQUES DE COMMERCE
625, Ave du Président Kennedy
Montréal — 845-7126

TAXI 273-6331
Au lieu d'utiliser de l'argent comptant, Pourquoi n'auriez-vous pas un compte courant avec nous!
Association des Taxis Diamond Ltée
909 St-Grégoire
Appelez 273-1725

Les notaires PELLETIER, POIRIER, KIMMEL, FILION
Me. Denys Pelletier Me. Fernand Poirier
Me. A. Earl Kimmel Me. Pierre Filion
Étude
500, Place d'Armes, suite 2020, Tél.: 282-1287
Mont-Royal, 820 est, Mont-Royal, tél.: 527-0034
Côte St-Luc, 5569 Randall, tél.: 484-8941

FRÉGEAU & PARENT
notaires
conseillers juridiques
robert frégeau
d.e.c., l.l.l., d.d.n.
jean-marc parent
d.e.c., l.l.l., d.d.n.
103 boul. de la concorde o. suite #6
laval (l.d.r.) que.
H7N 1H8
(514) 669-3591

WASHINGTON (AFP) — Le Fonds Monétaire International a annoncé hier en fin d'après-midi l'octroi d'une ligne de crédit de 3.9 milliards de dollars de tirage spécial (3.9 milliards de dollars) à la Grande-Bretagne.

Le FMI a précisé dans son communiqué que la Grande-Bretagne ne pourra tirer plus de 1.950 millions de DTS (2.24 milliards de dollars) au cours des douze prochains mois sur cette ligne de crédit qui restera ouverte pendant deux ans.

Le conseil d'administration du fonds, qui a siégé jusque tard dans l'après-midi de lundi pour approuver l'octroi du crédit demandé l'été dernier par le Royaume Uni, a décidé que le FMI effectuera avant le 16 janvier 1978 une étude des progrès de l'économie britannique dans la voie du redressement. Il a d'autre part autorisé la Grande-Bretagne à tirer immédiatement l'équivalent de un milliard de DTS sur la ligne de crédit qui lui a été accordée.

Le communiqué du FMI souligne qu'au cours des dernières années l'évolution de l'économie britannique a été

caractérisée par une faible croissance et un taux d'inflation élevé. La nouvelle stratégie adoptée en 1975 n'a amené que peu de progrès en partie à cause de facteurs spécifiquement britanniques, ajoute-t-il en notant qu'au cours des derniers mois les pressions inflationnistes se sont à nouveau accentuées. La ligne de crédit vise à soutenir le nouveau programme présenté le 15 décembre dernier par le chancelier de l'échiquier, M. Dennis Healey, visant à freiner l'expansion du crédit et des dépenses publiques, dit-il.

ITT serait un enfer

NEW YORK (AFP) — Ceux qui cherchent un emploi dans une société multinationale devraient frapper en premier à la porte d'IBM, Procter and Gamble et Eastman Kodak, à en croire les résultats d'une enquête sur les conditions de travail publiées à New York.

Les trois sociétés figurent en tête de liste d'un sondage de "Money Magazine": "Les dix firmes sensationnelles pour y travailler" ("The Ten Terrific Companies To Work For"). Cette enquête a été effectuée auprès de 32 sociétés spécialisées dans le recrutement des cadres et a compris aussi de nombreuses interviews d'employés.

"Money Magazine" affirme en revanche qu'ITT (International Telegraph and Telephone) est considérée comme un endroit "terrible pour travailler". Interrogé, un vice-président de la firme M.E. Garriety, a répondu: "Si la sécurité veut dire pour vous commencer à préparer votre retraite le jour de l'embauche, ITT est effectivement un endroit terrible pour travailler".

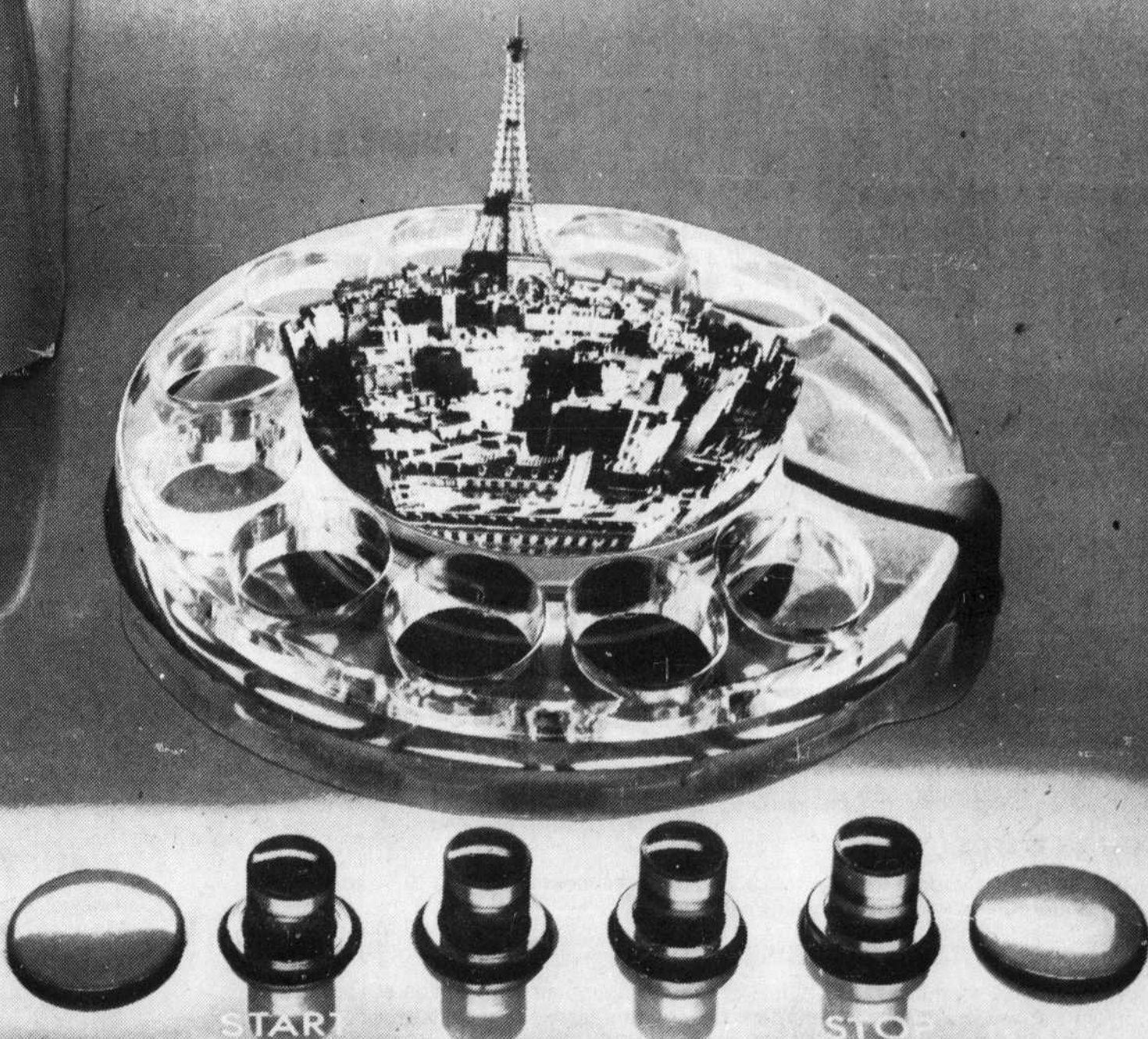
SUN LIFE DU CANADA, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE
SIÈGE SOCIAL: MONTRÉAL
AVIS D'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DE LA COMPAGNIE

AVIS est donné que la 106e assemblée générale annuelle de la Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie, aura lieu à la salle des réunions, au septième étage du Siège social, 1155, rue Metcalfe, Montréal, Canada, à quatorze heures trente, le mardi 8 février 1977. On y étudiera toute question qui pourra de bon droit être soumise à l'assemblée.
Par ordre du Conseil.
P.R. MacGibbon,
Vice-président et Secrétaire.

Soyez un investisseur indépendant
Consultez un service indépendant de recherche en investissement
Ce service est accessible, sur une base d'honoraires, aux gérants professionnels de portefeuille d'institution.
Le même service offre une gestion directe de portefeuille de \$200,000 ou plus.
Lafferty, Harwood & Co. Ltd.
1010, Côte du Beaver Hall Montréal

Devant son extraordinaire réussite notre vente d'antiquités continue... 10% à 50% de réduction
Toute notre fine collection d'antiquités Canadiennes ainsi que nos importations sont en réduction
Armoires, commodes, tables, buffets, chaises, berceuses, berceaux, sculptures sur bois, gravures, lampes, chandeliers, poteries Port-Neuf, verreries Canadiennes. Une occasion d'acquiescer des pièces de collection à des prix très bas. Rappelez-vous qu'une antiquité achetée aujourd'hui peut devenir une sécurité pour demain. Les pièces de collectionneurs ont pris dans les 20 dernières années de 10 à 15 fois leur valeur.
Dans les 10 dernières années leur valeur a quintuplé.
Les antiquités deviennent un investissement en plus d'être une fierté pour de longues années à venir.
Spécialiste de beaux meubles canadiens depuis plus de 50 ans
Fournisseurs des principaux collectionneurs et musées
SAMUEL BREITMAN ANTIQUES LTD.
1353 AVENUE GREENE, WESTMOUNT, 937-0275

Télexer outre-mer c'est une affaire...de rien!



En tant qu'hommes d'affaires, vous connaissez mieux que quiconque l'importance de l'efficacité. Mais peut-être ne saviez-vous pas qu'un télex outre-mer est l'un des moyens les plus sûrs dont vous puissiez disposer pour accroître cette efficacité?

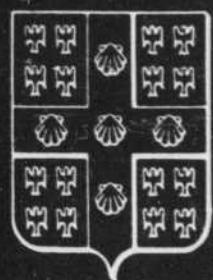
Téleglobe Canada assure un service télex international vers quelque deux cents pays.

Le coût? Très peu élevé si l'on tient compte du service que peut vous rendre le télex. Un télex d'une minute, de n'importe quel endroit au Canada, vers la Grande-Bretagne, ne coûte que \$2.25. Il suffit de \$2.50 pour télexer en France, en Italie ou en Allemagne de l'Ouest, et de \$3 pour joindre le Japon.

Télexer outre-mer est beaucoup moins cher qu'on ne le croit généralement. Et cela peut épargner un temps précieux au sein de votre entreprise.

C'est sans doute l'une des mesures les plus importantes que vous puissiez adopter pour rendre votre entreprise encore plus efficace. Télexer outre-mer, ce peut être une bonne affaire. Mais c'est aussi une affaire de rien.

Téleglobe Canada
rapproche les gens et les continents



Université Laval

INSCRIPTION AU 1er CYCLE

L'inscription officielle des étudiants qui désirent entreprendre ou poursuivre leurs études aura lieu les 10, 11 et 12 janvier prochains.

Les directives et les avis de convocation qui furent expédiés aux étudiants pour l'inscription au trimestre d'automne 1976 demeurent valides; à l'exception des dates de convocation des 7, 8, 9 septembre derniers qui doivent être remplacées respectivement par les 10, 11 et 12 janvier 1977.

Après avoir fait approuver son choix de cours par la direction d'ensemble, l'étudiant doit se rendre au Pavillon de l'Éducation physique et des sports (PEPS) durant les heures indiquées ci-dessous, afin de poursuivre les autres étapes de l'inscription.

Dates: lundi 10 janvier: 9h30 à 19h30
mardi, 11 janvier: 9h30 à 17h30
mercredi, 12 janvier: 9h30 à 17h30

Les inscriptions dans les Centres de l'Université Laval auront lieu aux dates suivantes:

St-Georges 14 janvier: 19h à 21h Thetford-Mines 15 janvier: 10h30 à 12h

ADMISSION AU 1er CYCLE

A) Nouvelles admissions

1. L'Université Laval accepte de recevoir de nouvelles demandes d'admissions lors de la rentrée de janvier.
2. Les personnes intéressées devraient obligatoirement se présenter au Bureau du registraire, Service de l'admission, Pavillon de la Bibliothèque porte 2441, les 4 (de 13h30 à 17h), 5 ou 6 janvier (de 8h30 à 17h), afin de remplir sur place la formule de demande d'admission.
3. Document exigé (minimum requis): le dossier scolaire (D.E.C. ou l'équivalent). Un document officiel ou une copie certifiée conforme est exigée.
4. Le Service de l'admission communiquera, par téléphone, la réponse aux candidats.

B) Candidats admis pour l'automne 1976

Les candidats admis conditionnellement ou en jugement différé pour le trimestre d'automne 76 doivent, tel que convenu en août 76, se présenter au PEPS durant les jours d'inscription, salle des cas spéciaux d'admission, afin de régulariser leur situation.

DIRECTION DE L'EXTENSION DE L'ENSEIGNEMENT

1- ACTIVITÉS TRIMESTRIELLES ADMISSION

Toutes les personnes qui ont déjà été admises aux cours choisis pour le trimestre d'automne 1976 peuvent s'inscrire à ces mêmes cours durant la période d'inscription.

Les personnes qui désirent entreprendre un programme de l'Extension ou suivre un ou des cours annoncés dans les annuaires de la Direction de l'extension de l'enseignement doivent présenter une demande officielle d'admission selon les modalités décrites ci-après.

Conditions d'admission

Pour être admis à fréquenter des cours offerts par la Direction de l'extension de l'enseignement, les candidats doivent détenir le diplôme d'études collégiales (D.E.C.) ou l'équivalent ou une expérience jugée valable sur le marché du travail.

Demande d'admission

Les personnes intéressées au statut d'étudiant de l'Extension doivent se présenter avec leur dossier scolaire cumulatif au local 245 du Pavillon des Sciences de l'administration les 10, 11 ou 12 janvier, de 10h à 20h.

INSCRIPTION AU SAS

Le service des activités sportives reçoit les demandes d'inscription le 10 janvier de 9h30 à 19h30 et les 11 et 12 janvier de 9h30 à 18h dans le stade couvert du Pavillon de l'éducation physique et des sports. Les personnes inscrites peuvent alors effectuer leur choix des cours qu'elles entendent suivre et recueillir tous les renseignements sur les clubs et les sports de compétition.

La carte d'un étudiant régulier doit être validée par le Bureau du registraire et le requérant doit présenter ses reçus de frais de scolarité.

SERVICE DE LOGEMENT

• Logement dans les résidences du campus

- Dès le 4 janvier 1977, les résidences seront prêtes à accueillir les étudiants.
- les personnes qui ont déjà signé leur contrat de location pourront, sans autre procédure, prendre possession de leur chambre;
- les personnes qui ont fait une réservation, mais qui n'ont pas encore signé leur contrat de location devront se présenter au Pavillon Parent (tél.: 656-2921) dès leur arrivée sur le campus.

N.B. Les locataires des résidences désirant des informations sur le prix du loyer de leur chambre doivent s'adresser au Bureau de perception du Pavillon Parent.

• Logement à l'extérieur du campus

Les personnes n'ayant pas effectué de réservation de chambre dans les résidences pourront obtenir l'aide nécessaire destinée à trouver un logement (chambre ou appartement) à proximité du campus en s'adressant au bureau du logement "hors campus", au Pavillon Lemieux (tél.: 656-2911).

COURS D'ÉTÉ

La session d'été débutera le 11 juillet 1977 pour se terminer le 28 août 1977; son organisation se déroulera selon les modalités habituelles.

ACCUEIL ET RENSEIGNEMENTS

Toutes les personnes désirant d'autres renseignements sur l'inscription et l'admission pourront s'adresser, durant les jours de l'inscription, au kiosque installé à cet effet au Pavillon de l'Éducation physique et des sports (PEPS). D'autre part, on pourra obtenir tous renseignements d'ordre général au Centre d'accueil et de renseignements, au bureau no 166 Pavillon des sciences de l'éducation, tél.: 656-4097.

ANNÉE UNIVERSITAIRE 1976-1977

L'année universitaire 1976-1977 se composera de deux trimestres de 13 semaines chacun:

1er trimestre: du 10 janvier 1977 au 8 avril 1977

2e trimestre: du 12 avril 1977 au 8 juillet 1977

À l'occasion de Pâques, il y aura interruption du samedi 9 avril inclusivement au mardi 12 avril exclusivement.

INSCRIPTION AUX 2e et 3e CYCLES

L'inscription officielle des étudiants qui désirent entreprendre de poursuivre leurs études aura lieu les 10, 11, 12 janvier prochains.

Les directives qui furent expédiées aux étudiants pour l'inscription au trimestre d'automne 1976 demeurent valides pour janvier 1977.

Après avoir fait approuver son choix de cours par sa direction de programme, l'étudiant doit se rendre au Pavillon de l'Éducation physique et des sports (PEPS) durant les heures indiquées ci-dessous, afin de poursuivre les autres étapes de l'inscription.

Dates: lundi, 10 janvier: 9h30 à 19h30
mardi, 11 janvier: 9h30 à 17h30
mercredi, 12 janvier: 9h30 à 17h30

ADMISSION AUX 2e et 3e CYCLES

A) Nouvelles admissions

1. L'Université Laval accepte de recevoir de nouvelles demandes d'admissions lors de la rentrée de janvier.
2. Les personnes intéressées devront obligatoirement se présenter au Pavillon de la Bibliothèque générale, porte 3419, les 4 (de 13h30 à 17h.), 5 ou 6 janvier (de 8h30 à 17h), afin de remplir sur place la formule de demande d'admission.
3. Document exigé (minimum requis): le dossier scolaire qui rend admissible aux études de 2e ou 3e cycle. Un document officiel ou une copie certifiée conforme est exigée.
4. Le Service de l'admission communiquera, par téléphone, la réponse aux candidats.

B) Candidats admis pour l'automne 76

Les candidats admis conditionnellement ou en jugement différé pour le trimestre d'automne 76 doivent, tel que convenu en août 76, se présenter au PEPS durant les jours d'inscription, salle des cas spéciaux d'admission, afin de régulariser leur situation.

INSCRIPTION

Dates de l'inscription

lundi, 10 janvier
Mardi, 11 janvier de 10h à 20h
Mercredi, 12 janvier

Endroit de l'inscription

Local 245 du Pavillon des sciences de l'administration

II - ACTIVITÉS NON TRIMESTRIELLES

En plus de ses activités trimestrielles, et afin de répondre aux demandes d'organismes privés ou publics et d'associations professionnelles, culturelles ou autres, la Direction de l'extension de l'enseignement organise également des séries de cours, des séminaires ou des stages d'études sur des sujets proposés par les organismes et selon un programme, un calendrier et un horaire adaptés à leurs besoins.

Dans la mesure du possible, les activités non trimestrielles annulées à cause de la grève seront offertes au cours des prochains mois. Les personnes intéressées seront avisées en temps utile au début de chacune de ces activités.

RENSEIGNEMENTS DIVERS

BOURSES ET SUBVENTIONS DE RECHERCHE

- Des ententes ont été conclues avec la plupart des organismes qui accordent des bourses et des subventions de recherche, afin de permettre aux professeurs et aux étudiants de formuler leurs demandes auprès de ces organismes.
- Les formulaires de demandes sont disponibles auprès des responsables de la recherche (vice-doyens, directeurs d'École ou de Centre) qui pourront fournir les renseignements additionnels au sujet des modalités particulières à chaque organisme.
- Dans tous les cas cependant, les formulaires de demandes de bourses ou de subventions devront être complétés avant d'être transmis aux organismes subventionnaires. Les formulaires complétés devront être remis au bureau du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche le ou avant le 1er février 1977.

LES PRÊTS ET BOURSES

Dès l'inscription de l'étudiant admissible à un prêt ou/et une bourse, le Service des bourses et de l'aide financière de l'Université Laval lui remettra le certificat de prêt déjà émis par le Gouvernement à son intention.

Éventuellement, le Service aidera également l'étudiant à effectuer avec rapidité et précision les démarches nécessaires en vue de l'obtention d'un prêt additionnel, ou de la bourse à laquelle il a droit.

Tous les efforts seront donc faits, en collaboration avec le ministère de l'Éducation, pour minimiser les impacts financiers de la situation qui a prévalu à l'Université pendant l'automne. Cette collaboration a déjà permis l'élaboration de mécanismes d'attribution des prêts et des bourses de nature à satisfaire les étudiants. Ces mesures prévoient une émission rapide de l'aide fondée sur des critères qui favorisent la plupart des étudiants.

BIBLIOTHÈQUE

Tous les services de la Bibliothèque seront offerts à la clientèle dès la reprise des activités à l'Université Laval. Le prêt, cependant, ne pourra se faire qu'après l'inscription des étudiants, la carte d'identité étant nécessaire à cette opération.

POUR INFORMATION

Les personnes souhaitant obtenir des informations complémentaires sur l'admission et l'inscription pourront s'adresser aux numéros de téléphone habituels des deux services concernés soit 656-3703 pour l'admission et 656-3740 pour l'inscription.